

Sous la codirection de Alexandre Negrus & Romain Bertolino

Janvier 2020

N°8 - 9.80 €



L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE : LES ENJEUX DU NOUVEAU CENTRE DU MONDE

JEAN DE GLINIASTY

Les nouvelles ambitions russes en
Afrique

WILLIAM ELONG

Enjeux & perspectives de
l'entrepreneuriat africain

MATHIEU MÉRINO

La sécurité environnementale en
Afrique

Mamane Agi • Benjamin Boutin • Nils Belliot • Aurore Brou • Ibrahima Diabaté • Emmanuel Dupuy • René Eke
Régis Houngbè • Stéphanie Perazzone • Jérôme Pigné • Christophe Rigaud • Nato Tardieu • David Vigneron

GUANXI INVESTMENT SAS



JE SUIS #AFRO-OPTIMISTE

j'ai décidé de miser gros sur notre continent



GUANXI

Empowering Ideas

www.guanxi-invest.com

Guanxi Invest est la 1ere plateforme d'equity crowdfunding en Afrique francophone. Découvrez et investissez dans des jeunes entreprises prometteuses choisies avec soins par nos cabinets partenaires
contact: +237 699 499 007 (WhatsApp) / info@guanxi-invest.com

AVERTISSEMENT

L'Afrique subsaharienne : Les enjeux du nouveau centre du monde

Les propos exprimés par chaque rédacteur n'engagent ni l'association *Ambassadeurs de la Jeunesse*, ni les rédacteurs entre eux, ni les membres du comité de relecture, ni les auteurs des photographies et cartographies.

Les photographies contenues dans la revue font l'objet d'un usage libre, même commercial, et sont issues de pixabay.com (à l'exception des photos insérées aux pages 33, 46, 63, 77 et 79). L'utilisation des photos pixabay.com dans un cadre et contextes différents de la présente revue est autorisée mais ne saurait être associée à cette revue.

Aucune des représentations (logo, nom, etc.) de marques, d'organismes privés ou publics apparaissant dans les photographies utilisées et dans les encarts publicitaires n'a pour objectif d'identifier les *Ambassadeurs de la Jeunesse* ou les propos des rédacteurs à celles-ci.

© Tous droits réservés, Paris, Ambassadeurs de la Jeunesse, 2020

Toute reproduction et distribution, sauf mention écrite contraire de la part de l'association *Ambassadeurs de la Jeunesse*, est strictement interdite.

Comment citer cette publication :

L'Afrique subsaharienne : Les enjeux du nouveau centre du monde (dir. Alexandre Negrus, Romain Bertolino), *Ambassadeurs de la Jeunesse, Revue Diplomatique*, 8^{ème} numéro, Paris, 2020.

Ambassadeurs de la Jeunesse
31 Rue de Poissy, 75005 Paris
E-mail : contact@ambassadeurs-jeunesse.org
Site internet : www.ambassadeurs-jeunesse.org



ÉDITORIAL

L'Afrique subsaharienne : Les enjeux du nouveau centre du monde

Au cours du dernier quart de siècle, la population africaine a doublé, passant de 640 millions d'individus en 1990 à bientôt 1,3 milliards aujourd'hui. Bien encore, cette population devrait encore doubler d'ici à 2050.

C'est ainsi que l'on peut affirmer, sans la moindre hésitation à cet égard, que les grands changements à venir dans le monde au cours des prochaines décennies concernent de près ou de loin, directement ou indirectement, l'Afrique. Avec près de 2,5 milliards d'habitants en 2050, c'est l'Afrique subsaharienne qui connaît et va connaître une explosion démographique, tandis que l'Afrique du Nord s'inscrit dans la lignée de la tendance observée à l'échelle mondiale, c'est-à-dire un vieillissement prévisible de sa population. Rappelons que 60% de la population africaine est âgée de moins de 30 ans.

Si ces grandes mutations démographiques doivent être anticipées, de très nombreux défis se jouent actuellement en Afrique subsaharienne. Défis climatiques, de gouvernance, en matière de paix et sécurité, en termes d'opportunités économiques, entre autres ; les États du continent sont aujourd'hui en train de relever de très nombreux défis, dans un espace où les puissances étrangères font valoir des intérêts stratégiques.

La jeunesse, très largement représentée en Afrique subsaharienne, devra se structurer au cours des années à venir pour saisir les opportunités de développement. Bien plus que le continent des conflits, il s'agit du continent de toutes les opportunités, mais où les ambitions de jeunes désireux de s'ouvrir au monde sont encore trop souvent frustrées par un manque criant de moyens et d'outils dans une mondialisation qui n'attend personne.

En vertu de tout ce qui précède, il semble aujourd'hui déraisonnable de voir l'Afrique subsaharienne uniquement comme un continent d'avenir. C'est également le continent du présent.

Alexandre Negrus & Romain Bertolino
Président & Directeur Général des Ambassadeurs de la Jeunesse
Co-directeurs de la *Revue Diplomatique* N°8



SOMMAIRE

L'Afrique subsaharienne : Les enjeux du nouveau centre du monde

France – Chine : rivaux « systémiques » ou partenaires « stratégiques » dans le domaine de la sécurité sur le continent africain ? – P.1

Volume total et balance commerciale des échanges des pays africains avec les États-Unis et la Chine en 2017 – P. 7 bis

L'alerte précoce des conflits pour répondre aux défis sécuritaires au Sahel – P. 8

La gouvernance, défi de la décennie africaine – P. 14

La République démocratique du Congo : un pays dont le fort potentiel reste encore virtuel – P. 17

L'importance stratégique de la Côte d'Ivoire pour l'Afrique – P. 24

Le Bénin, exemple de stabilité démocratique et institutionnelle en Afrique ? – P. 28

Quelle politique de conservation de la nature en Afrique ? – P. 33

L'Afrique face aux défis environnementaux – P. 46

Circulation et aliénation du « droit à la ville ». *Le monde invisible des résistances quotidiennes* – P. 52

L'Afrique, ce cœur battant de la Francophonie économique – P. 59

Du Franc CFA à l'ÉCO – P. 63

Les industries culturelles et créatives (ICC) en Afrique : vers une réappropriation de son destin économique et de son histoire ? – P. 66

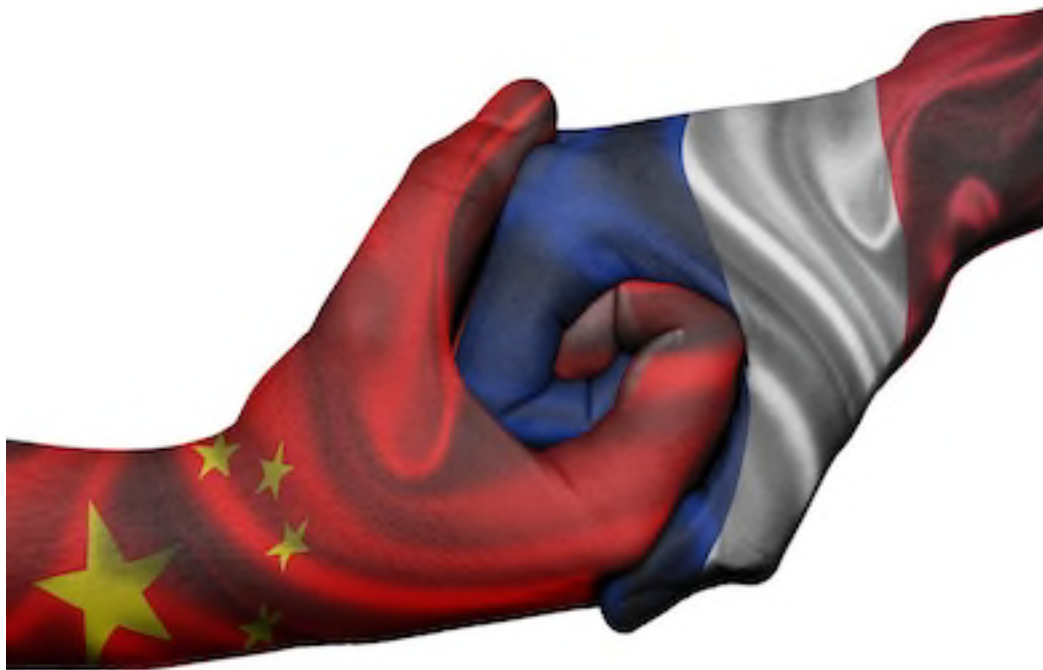
Les nouvelles ambitions russes en Afrique – P. 77

Enjeux & perspectives de l'entrepreneuriat africain – P. 79

France - Chine : rivaux « systémiques » ou partenaires « stratégiques » dans le domaine de la sécurité sur le continent africain ?

Emmanuel Dupuy

Président de l'Institut Prospective et Sécurité en Europe (IPSE)



En mars 2019, le président de la Commission européenne d'alors, Jean-Claude Juncker, désignait pour la première fois la Chine comme un « rival systémique » de l'Europe, donnant *de facto* l'impression que, quarante-quatre ans après l'ouverture des relations entre Bruxelles et Pékin, l'Europe se considérait - enfin - comme un partenaire géopolitique de taille équivalente.

Dans la foulée, la Haute-Représentante pour l'action extérieure de l'Union européenne (UE), Federica Mogherini, rappelait *de jure* que « *[l]a Chine est un partenaire stratégique de l'Union européenne. Nous coopérons étroitement dans un cadre bilatéral et multilatéral sur des dossiers d'intérêt commun, allant du commerce à la connectivité, en passant par le plan d'action global commun et le changement climatique. Nous sommes également disposés à continuer de nous mobiliser activement dans les domaines où nous menons des politiques divergentes ou dans lesquels nous sommes en concurrence.* »

C'était, du reste, l'objectif des dix mesures que le Conseil européen du 21 mars 2019 décidait d'adopter afin de prendre en compte ce défi stratégique posé par la Chine à l'UE.

Néanmoins, il convient de considérer, en 2020, le « défi chinois » à la manière du « défi américain » tel que l'écrivait en 1967, Jean-Jacques Servan Schreiber. La formidable suprématie américaine d'alors nous obligeant à nous interroger sur nous-mêmes, Européens, pris au piège d'une confrontation inéluctable entre les États-Unis et la Chine.

Que fera l'UE, et plus singulièrement la France, quand le « piège de Thucydide » -

qui, à l'instar du déclin d'Athènes au profit de Sparte, il y a 2500 ans - verra les États-Unis affronter, inéluctablement, une Chine qui vise en 2049 l'objectif de la « parité stratégique », à l'aune du centième anniversaire de sa création - en 1949 - sous forme de République Populaire ?

C'est précisément ce qu'interroge, avec justesse, mesure et finesse, l'ancien Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, désigné comme Représentant français pour les affaires chinoises, dans son remarquable ouvrage « *Chine, le grand paradoxe* », paru aux éditions Robert Lafon, sous forme d'entretien avec le journaliste de l'Opinion, Claude Leblanc.

« La Chine appréhende cette nouvelle réalité stratégique, en se considérant comme victime d'un multilatéralisme qui semble lui avoir été moins favorable que ses alter-égos du Conseil de Sécurité. »

Ainsi, quelques jours avant la visite d'État du président chinois Xi Jinping en France, en mai 2018, la Chine se réjouissait publiquement de la nomination du diplomate chinois Huang Xia, comme Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la région des grands lacs.

La nomination, en juin 2019, de Qu Dongyu à la tête de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) est venue conforter une stratégie de reconquête diplomatique, au sein des instances multilatérales, dont le continent africain est désormais le théâtre privilégié.

Il s'agit d'une première dans la haute hiérarchie onusienne : aucun chinois n'ayant exercé de telles responsabilités auparavant, malgré la présence de la Chine (République de Chine puis République

populaire de Chine, à partir de 1949) au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies, depuis sa première séance en 1946. Il s'agit aussi et surtout d'une nomination somme toute logique, eu égard à l'implication grandissante de Pékin au niveau du maintien de la paix et de la résolution des conflits, dont la plupart des opérations se déroulent, hélas, sur le continent africain.

« Fort de cette réalité nouvelle, en tenant pleinement compte de la logique des coopérations - investissements « gagnants-gagnants », mis en exergue par le projet des nouvelles « Routes de la Soie » (Belt & Road Initiative - BRI, initiée en novembre 2013) la France et la Chine devraient logiquement en profiter pour dialoguer davantage dans le domaine de la défense et de la sécurité et ce, à l'aune des défis communs en jeu sur le continent africain. »

Il en fut fortement question, à l'aune du dernier déplacement d'Emmanuel Macron en Chine, en novembre 2019.

En effet, avec le règlement de 10,25% des 6 milliards d'euros (6,5 milliards de dollars) de budget onusien consacré aux opérations de maintien de la paix, la Chine, bien que n'étant encore que le 11^{ème} pays contributeur de casques bleus, devrait dépasser dans les prochaines années, les États-Unis, qui assurent encore 28,50% du budget du Département des opérations de maintien de la paix (DPKO) dont la direction est traditionnellement assurée par un ambassadeur français (Jean-Pierre Lacroix, depuis février 2017).

« Du reste, la présence militaire chinoise est déjà solidement ancrée parmi les quatorze opérations de maintien de la paix onusienne, notamment sur le continent africain (RCA, RDC, Soudan du Sud,

Mali). Pékin, comme d'autres pays contributeurs de casques bleus, y déploie ses ingénieurs et médecins militaires, ses pilotes d'hélicoptères MI-171, ses forces spéciales, ses troupes d'infanterie de marine... »

Stratégie solidement ancrée sur le continent africain, depuis la fin des années 1990. C'est, en effet, en 1998 qu'un Livre blanc rédigé par le Conseil des Affaires d'État (équivalent de notre SGDSN) préconisait de « dupliquer » la présence militaire chinoise sous mandat onusien, tout en cherchant à pénétrer les marchés d'armement et de formations militaires des États ciblés.

Parmi ceux-ci, l'Égypte, l'Angola, l'Afrique du Sud, le Nigéria, le Soudan et la RCA, où, encore récemment, la société d'armement étatique *Poly Techonologies* a cherché à profiter de la « brèche » née de la levée ponctuelle de l'embargo sur les armes en RCA, en proposant - début 2018 - dans la foulée de la livraison d'armes russes, en décembre 2017 et janvier 2018, ses propres véhicules blindés, grenades et fusils automatiques AK47 de fabrication chinoise. Un veto français, américain et britannique bloqua cette « généreuse » offre, qui venait compléter l'annulation anticipée de la dette centrafricaine contractée auprès de la Chine, soit 15 milliards d'euros.

Pour autant, les récentes révélations quant aux ambitions des entreprises de services de sécurité et de défense (ESSD) chinoises pourraient constituer un « cheval de Troie » de l'influence chinoise. C'est le cas, notamment, de la société *Frontier Services Group* (FSG - propriété pour 25% de son capital par la CITIC Bank de Hong Kong), mais ouvertement liée financièrement avec la société militaire privée américaine d'Erik Prince (ex-*Blackwater* devenu *Academi*). D'ailleurs, les sociétés militaires privées

chinoises sont, sur le continent africain, avant tout en concurrence avec les SMP russes (Wagner) et turques (Sadat), désormais actives au Soudan et en Libye.

Se rajoute, bien évidemment, à ce panorama des outils d'influence politico-militaires chinois, la base que Pékin a ouvert à Djibouti, sur le port de Doraleh, en mai 2017.

Bien qu'il n'y ait que 250 soldats chinois qui y soient stationnés en permanence depuis, l'on estime qu'ils pourraient avoisiner les 10 000 en 2026. Rien d'étonnant dans un pays où la Chine aurait investi plus de 12 milliards d'euros dans les infrastructures - notamment portuaires et dans le secteur de l'hôtellerie - et où les banques chinoises détiennent pour l'équivalent de 80% du PIB du pays.

Symboliquement, d'ailleurs, alors que la présence militaire étrangère (Chine, Japon, Emirats Arabes Unis, Arabie Saoudite, Turquie, États-Unis, Italie, Espagne, Russie, Iran) ne cesse de se renforcer à Djibouti, dans la Corne de l'Afrique, en mer Rouge, dans le Golfe d'Aden - pour assurer la liberté de circulation de la 4^{ème} route maritime mondiale avec ses 30 000 navires qui traversent le Détroit de Bab al-Mandab et qui transportent près de 35% des flux pétroliers mondiaux, dont 75% de ceux consommés en Europe (près de 5 millions de barils par jour), notre présence militaire à Djibouti ne dépasse guère plus les 1500 hommes en permanence (1900 en alternance).

La France déploie pourtant toujours sur le continent africain 80% des 10 000 hommes que nos forces armées sont en capacité de projeter à travers notre participation à plusieurs opérations extérieures, dont les 4500 hommes engagés - depuis août 2014 -

dans le cadre de l'opération *Barkhane* dans la bande sahélo-saharienne (et auparavant *Serval*, à partir de janvier 2013, au Mali). À cela s'ajoutait les 2000 hommes engagés - entre décembre 2013 et octobre 2016, en République centrafricaine, à travers l'opération *Sangaris*, désormais réduite à son plus simple appareil.

Ce sont près de 350 militaires français qui stationnent encore au Gabon et sensiblement autant à Dakar, tandis que les Forces françaises en Côte d'Ivoire, qui ont pris le relai de l'opération *Licorne* en janvier 2015, s'arriment à Abidjan. Il s'agit du même type de dispositif capacitaire « résilient » aux crises, dans une dynamique de déploiement rapide et de partenariats régionaux, dans le cadre des écoles nationales à vocation régionales (ENVR) que la France a décidé de créer dans une approche régionale de formation, d'entraînement, d'équipement des forces armées africaines.

Au-delà de cette présence conjoncturelle structurelle et terrestre pour lutter contre le terrorisme, de la Mauritanie au Tchad, la France est également « activement » présente militairement dans le Golfe de Guinée.

La France, à travers son opération de surveillance maritime *Corymbe*, assure en effet la sécurité des trafics maritimes, grâce à son BPC, son hélicoptère Alouette III, son patrouilleur de haute mer (PHM) et son avion patrouilleur maritime (Falcon 50). Il en va de même avec la participation de quelques 200 marins français dans le cadre des deux opérations navales *EunavFor - Atalanta*, au large des côtes somaliennes pour lutter contre la piraterie maritime et *EunavFor - Sophia*, au large des côtes libyennes, créée en 2015 afin de juguler les filières criminelles de migrations.

« On le comprend donc, la présence géographique militaire française et chinoise est loin d'être conflictuelle, elle peut même être complémentaire, voire répondre aux mêmes objectifs stratégiques. Il en fut ainsi question lors de la rencontre entre les premiers ministres français et chinois, Edouard Philippe et Li Keqiang en juillet 2018. »

Il est intéressant de noter, en outre, que l'accroissement de l'engagement militaire chinois sur le continent africain suit la même trajectoire « structurelle » que celle de son budget global en matière de défense. De l'ordre de 175 milliards de dollars/an (250 milliards, si l'on y ajoute la dimension Recherche & Développement et la dissuasion nucléaire), le budget militaire chinois aura augmenté de 17% en 2016, mais que de 8% en 2019.

L'armée chinoise aligne, tout de même, deux millions d'hommes, 871 bateaux, dont désormais deux porte-avions, plus de 2600 avions !

Ces évolutions budgétaires structurellement adaptées au continent africain, sont également complétées, fort habilement, par une approche « conjoncturelle ».

La Chine a ainsi confirmé son engagement à soutenir concrètement la montée en puissance du G5-Sahel, en promettant d'octroyer 40 millions d'euros (45 millions de dollars) à la Force conjointe en cours de composition entre les forces armées de Mauritanie, du Mali, du Burkina-Faso, du Niger et du Tchad.

Pékin, d'ailleurs, ne s'est pas contenté de contribuer - aux côtés des promesses d'aides financières et capacitaires saoudiennes, émiriennes, japonaises, qataries, britanniques et de l'engagement

financier de l'UE (100 millions d'euros) et des États-Unis (99 millions d'euros - 111 millions de dollars) - aux 414 millions d'euros nécessaires à la « génération de force » de la Force conjointe du G5-Sahel, engagée - il est vrai, très péniblement - depuis juillet 2017 et promis à l'aune de la Conférence des donateurs de Bruxelles, en février 2018.

Pour rappel, uniquement 10% de cette somme a été pour l'instant décaissée, soit seulement 176 millions d'euros ! Pire, au lieu de fournir les armements lourds que réclament les forces armées sahélo-sahariennes, l'UE a décidé de transformer les sommes promises en fournitures de gilets pare-balles, en soutien logistique, en livraison de carburant, en ravitaillement...

Qu'à cela ne tienne, Pékin en a profité pour livrer, fin décembre 2019, les six millions d'euros (7 millions de dollars, 50 millions de yuans RMB) promis par État membre du G5-Sahel, soit peu ou prou la somme des 40 millions d'euros que Pékin s'était engagé à verser. C'est ce qu'avait tenu à rappeler le ministre des Affaires étrangères chinois, Wang Yi, à l'occasion de sa dernière tournée africaine qui l'avait amené - en janvier 2019 - en Gambie, Éthiopie, au Sénégal et au Burkina-Faso.

Pékin a aussi décidé de donner 1,5 millions de dollars pour le fonctionnement du Secrétariat permanent du G5-Sahel, *sis* en Mauritanie, mais dont la présidence est assurée pour l'année 2019 par le Burkina-Faso. Ce dernier pays est d'ailleurs stratégique et symbolique pour la Chine, car c'était l'un des derniers à reconnaître la République de Chine (Taïwan) aux dépens de la République Populaire de Chine. Depuis la visite du ministre des Affaires étrangères chinois, Ouagadougou a décidé de tourner le dos à Taïpei !

Le président français semblait quelque peu courroucé, lors de son dernier déplacement, en Côte d'Ivoire et au Niger, fin décembre 2019, quand on lui évoquait la montée en puissance d'une certaine forme de ressentiment anti-français, qui accompagne un « appel » à l'implication de nouvelles approches sécuritaires. Emmanuel Macron a ainsi tenu à rappeler que les Français payent par le prix du sang, la lutte « opérationnelle » contre les groupes armés terroristes : 38 soldats français sont morts depuis le lancement de l'Opération *Serval*, en janvier 2013.

Le président français rappelait ainsi, avec raison, que la contribution financière et capacitaire chinoise (et russe) était la bienvenue, mais qu'elle ne saurait cependant suffire.

« Cette « stratégie » de financement des infrastructures institutionnelles sous-régionales et pan-africaines est un formidable outil de « soft influence » parfaitement rodé pour Pékin. On se rappelle, à cet effet, de la polémique née du financement d'une partie du Siècle de l'Union Africaine, à Addis-Abeba, et notamment le parc informatique fourni généreusement par la Chine ! »

L'on connaissait depuis 2001, la tenue annuelle des Forums sur la coopération sino-africaine (FOCAC), au cours desquels Pékin se montre particulièrement généreuse avec les États africains invités. Ce sont ainsi près de 60 milliards d'euros de prêts pour investissements dont il s'agit, et ce afin de mener à bien les 200 accords de coopérations conclus avec 53 des 54 États africains (à l'exception de l'ex-Swaziland, rebaptisé en 2018, Eswatini, et qui continue à ne pas reconnaître la République Populaire de Chine).

Par ailleurs, ce sont quelques 176 milliards d'euros de prêts financiers qui ont été promis par Pékin à ses partenaires africains, afin de « compenser » les carences en matière d'infrastructures sur le continent, estimées par la Banque mondiale à 55 milliards de dollars par an (45 milliards par an, alors qu'il en faudrait 105 milliards/an).

La tenue du 1^{er} forum sino-africain en matière de sécurité, en juillet 2018, à Pékin, est aussi venue confirmer l'ancrage chinois dans le domaine de la coopération militaire avec les 53 États africains.

Il en est résulté des dizaines de partenariats bilatéraux. Bien que le budget militaire de la Chine soit relativement modeste (110 milliards d'euros ou 123 milliards de dollars) eu égard à sa population et en comparaison avec le nôtre (36 milliards d'euros en 2019 pour atteindre les 50 milliards d'euros annoncés dans la Loi de programmation militaire 2019-2022, en 2025), les ventes d'armement chinois vers l'Afrique auraient ainsi augmenté de 55% depuis l'arrivée au pouvoir de l'actuel président chinois, en 2013.

Le rapport diligenté par la Commission européenne indiquait, le 13 mars 2019, que la Chine était à la fois un « rival systémique » tout en demeurant un « partenaire stratégique » à l'aune de son formidable potentiel économique (13 000 milliards d'euros de PIB) représentant plus de 30% de la croissance mondiale. Rien n'est plus vrai sur le continent africain ; sachons, dès lors, l'appréhender au mieux et dès à présent.

Le Sommet France - Chine - Afrique, annoncé avec emphase en 2015 à Dakar, n'ayant jamais eu lieu, la perspective de la mise en place d'investissements en marché

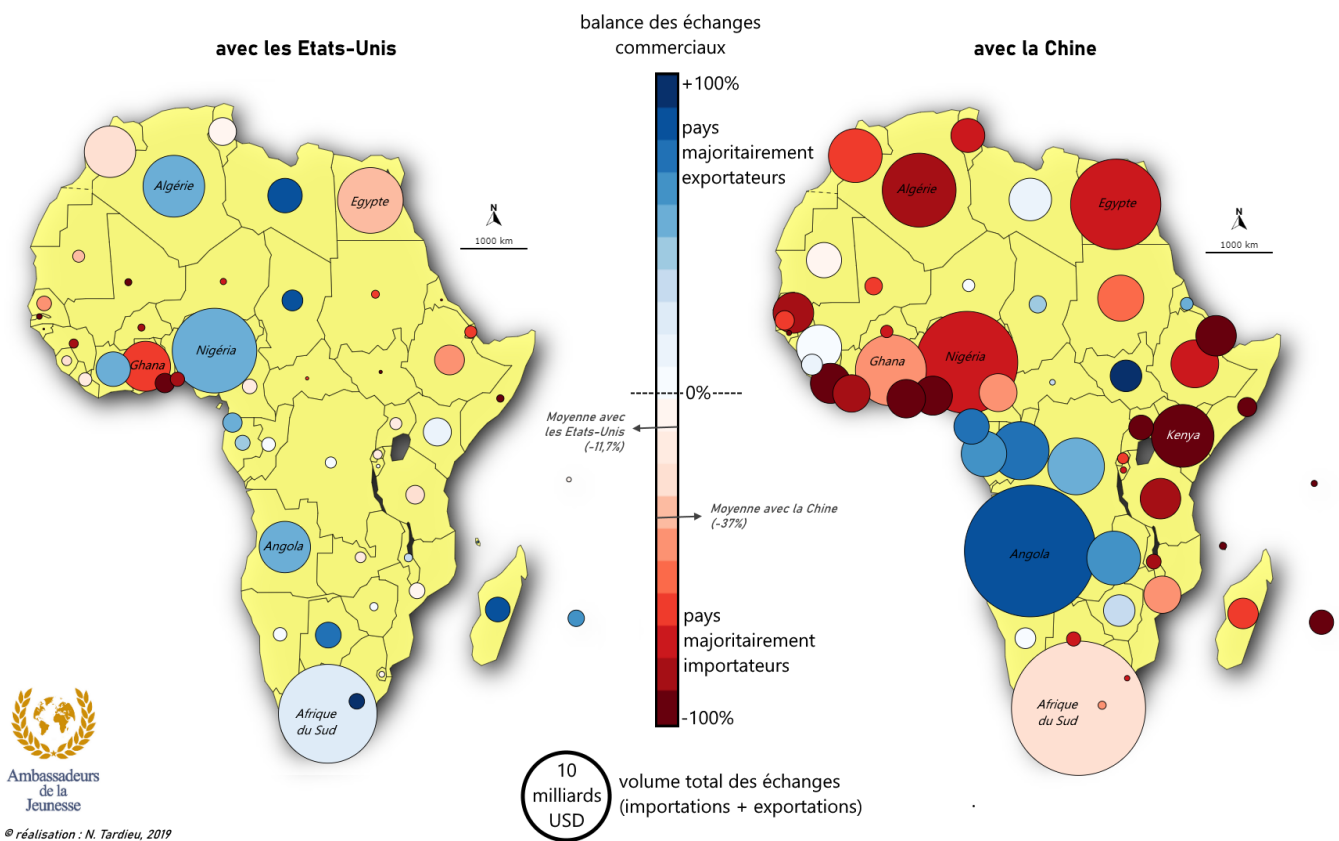
tiers, optimisant le potentiel et les capacités de chacun reste une opportunité à saisir.

C'est particulièrement attendu, du reste, dans le partage de fardeau et l'approche globale et collective pour faire face à la menace terroriste, au narco-trafic, à la piraterie maritime et autres maux « interconnectés » entre eux, qui obèrent *in*

fine le développement des États africains et qui prend en otage les États européens et asiatiques ; bref, tous ceux qui ont intérêt à leur développement.

Dans cette optique, la France et la Chine devrait savoir trouver quelques convergences.

Volume total et balance commerciale des échanges des pays africains avec les Etats-Unis et la Chine en 2017



Ambassadeurs
de la
Jeunesse

© réalisation : N. Tardieu, 2019
données : UNComtrade data 2017

L'alerte précoce des conflits pour répondre aux défis sécuritaires du Sahel

David Vigneron

Docteur en géographie et Secrétaire général du 2r3s

Jérôme Pigné

Docteur en Relations Internationales et Président-Co-fondateur du 2r3s



UNE AGGRAVATION DE L'EXTRÊMISME VIOLENT DEVENUE MONNAIE COURANTE

Depuis près d'une année, plus de 1500 civils ont été tués au Mali et au Burkina Faso¹. Un état de fait qui symbolise une insécurité grandissante au Sahel, et ce, malgré une lutte antiterroriste qui s'est organisée depuis près de 10 ans². Si l'on réalise un décompte de toutes les forces armées extérieures impliquées directement ou indirectement dans la contre-insurrection salafodjihadiste, l'on peut dénombrer 4500 militaires déployés sous pavillon français (opération Barkhane), 13 000 Casques bleus représentant la MINUSMA (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali) et 620 personnes chargées de former une partie des contingents des FAMa (Force Armée Malienne) sous la dénomination EUTM Mali. En sus, ces données offrent un panorama incomplet de l'ensemble des interventions armées au Sahel. À cela, nous pouvons ajouter les chiffres des missions EUCAP Sahel Niger (120 experts en formation) et EUCAP Sahel Mali (144 agents internationaux et 65 agents locaux). De plus, le nombre des contingents du G5 Sahel et des armées nationales varie fortement selon les sources. Les très rares bilans opérationnels font état de 600 djihadistes neutralisés en février 2019 et la

saisie de deux tonnes d'armes (avec les munitions) chaque trimestre³.

Dans ce contexte, la région du Liptako-Gourma (zone transfrontalière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger) constitue l'épicentre d'un conflit qui ne dit pas son nom. Depuis quelque temps, les attaques ont gagné en intensité et en complexité. Elles visent en premier lieu les représentants de l'État régalien. Cela peut être, de manière indifférente, les Forces de Défense et de Sécurité (FDD, équivalent des armées nationales), les forces paramilitaires (les agents des eaux et forêts, les gendarmes) ou encore les personnes ressources (les enseignants, les chefs traditionnels ou religieux et les élus locaux). En outre, les groupes armés terroristes (GAT) s'en prennent à des symboles de l'État tels que des écoles (près de 2000 écoles fermées au Burkina Faso, 750 au Mali ou encore 100 dans la région de Tillabéry au Niger)⁴.

À ce tableau s'ajoute la montée des tensions civiles locales prenant les atours (« pas uniquement ») de tensions intercommunautaires larvées jusque-là. Depuis le 1^{er} janvier 2019, 400 personnes ont trouvé la mort dans des affrontements de type règlement de compte intercommunautaire au Burkina Faso et au

¹ BBC Afrique (2019), « Plus de 1500 civils tués au Mali et Burkina en 2019, selon l'ONU », le 12 novembre.

² Sources : Le Monde Afrique (2019), « Barkhane, G5 Sahel, Minusma : le point sur les opérations militaires internationales au Sahel », le 26 novembre ; Conseil de l'UE (2019), « EUCAP Sahel Mali : mission prolongée jusqu'au 14 janvier 2021, budget de 67 millions € adopté », le 21 février ; EUCAP

Sahel Niger (2019), *Partenariat pour la Sécurité au Sahel*, 2 p.

³ Source : Christophe Châtelot et Nathalie Guibert (2019), « Au Sahel, l'action militaire contre les djihadistes montre ses limites », *Le Monde Afrique*, le 04 novembre.

⁴ OCHA (2019), *Burkina Faso, Mali et l'ouest du Niger : aperçu humanitaire*, le 9 août.

Mali⁵. Conséquences différentes ; la montée de l'insécurité a occasionné un autre coût humain : celui de causer des déplacements massifs de population. Entre septembre et octobre 2019, on comptabilisait environ 190 000 personnes déplacées internes (PDD) dans la région de Mopti ou 490 000 PDD au Burkina⁶. « Les groupes djihadistes viennent allumer des étincelles qui sont le fruit de situations d'injustice, de marginalisation et de violences localisées qui ont sédimenté pour créer les conditions de naissance de foyers insurrectionnels qui prennent les appareils de la religion sans passer par sa substance »⁷. Autrement dit, la situation sécuritaire au Liptako-Gourma correspond à une multitude de petits foyers se multipliant sur le territoire du G5 Sahel.

UNE RÉPONSE À L'INSÉCURITÉ : « L'ALERTE PRÉCOCE DES CONFLITS »

Suite à la débâcle de l'armée américaine en Somalie en 1994, les États-majors occidentaux sont devenus rétifs à envoyer leurs soldats en opérations extérieures dans des contextes de conflits infra-étatiques. Ainsi, Bruce W. Jentleson, professeur en Sciences politiques à l'université de Duke, saisisait bien la nécessité de promouvoir l'action préventive en amont de toute

intervention militaire : « la logique de base de la diplomatie préventive semble inattaquable. Agissez tôt pour empêcher l'escalade des différends ou l'aggravation des problèmes. [...] Traiter les conflits actuels avant qu'ils ne deviennent les problèmes de demain »⁸. Ce fut la doctrine utilisée lors du conflit irakien en 2003, matérialisée par les « frappes préventives » contre le régime de Saddam Hussein. Depuis, le concept « d'action préventive » a essaimé à travers le monde.

À la fin de la guerre froide, le retrait des superpuissances du continent africain a créé un vide. En capitalisant sur le manque de concurrence sur le continent, les organisations régionales (Union africaine) ou sous régionales (la CÉDEAO pour l'Afrique de l'Ouest, l'IGAD pour l'Est) ont trouvé un second souffle interventionniste⁹. Ainsi, elles ont repris l'initiative pour la résolution des conflits¹⁰ sur le continent. D'abord, elles ont franchi le seuil de la souveraineté en intervenant dans des conflits infra-étatiques (en Guinée-Bissau en 1998-1999) ou transfrontalier (au Libéria entre 1990 et 1997 et/ou en Sierra Leone entre 1993 et 2000). Surtout et par nécessité¹¹, la prévention des conflits s'est « relocalisée » autour des organisations supranationales en appliquant le principe de

⁵ William Assanvo et al (2019), *Extrémisme violent, criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma*, Institut d'Études de Sécurité (ISS), 28 p.

⁶ Sources : OIM (2019), « Mali : Rapport de déplacement », Matrice de suivi des déplacements (DTM) de septembre ; UNHCR (2019), « Le conflit et les violences au Burkina Faso déplacent près d'un demi-million de personnes », le 11 octobre.

⁷ Mathieu Pellerin (2019), *Les violences armées au Sahara. Du djihadisme aux insurrections ?*, Études de l'Ifri, 52 p.

⁸ Bruce W. Jentleson (2000), "Preventive Diplomacy: A Conceptual and Analytical Framework" in Bruce W. Jentleson, ed., *Opportunities Missed, Opportunities Seized: Preventive Diplomacy in the Post-Cold War World*, New York: Rowman & Littlefield, p. 3.

⁹ Bien que l'article III des principes de la Charte de l'OUA (Organisation de l'Unité africaine, précédent l'UA) stipule clairement le principe de « non-ingérence dans les affaires intérieures des États ».

¹⁰ Michael Barnett, "Partners in Peace? The UN, Regional Organizations, and Peace-keeping", *Review of International Studies*, Vol. 21, 1995, p. 411.

¹¹ Même si l'ONU reste fortement impliquée dans la résolution des conflits sur le continent notamment à travers la MINUSMA (Mali), la MINUSCA (Centrafrique) ou la MONUSCO (République démocratique du Congo), elle n'est plus l'un des principaux acteurs dans la résolution des conflits post guerre froide (par exemple, génocide rwandais de 1994).



subsidiarité, l'ONU a promu et soutenu la délégation des prérogatives de la prévention des crises au profit des organisations régionales africaines. De manière implicite, la formule « des solutions africaines aux problèmes africains »¹² tient tout son sens ici, car le concept épargne aux chancelleries occidentales la responsabilité univoque de la résolution du conflit. De plus, il serait difficile de croire que les cinquante-quatre pays du continent partagent une vision commune de la paix en Afrique. Pour harmoniser tout cela, il existe une ambitieuse « architecture de paix » dotée d'un « mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits », mais celle-ci reste encore balbutiante¹³.

« Pour répondre et anticiper la montée de l'insécurité, il existe un dispositif dénommé « l'alerte précoce des conflits ». Celles-ci évoluant au même rythme que les progrès réalisés dans les outils analytiques (qualitatifs et quantitatifs). »

Par exemple, les méthodes anticipatrices ayant de fortes capacités prédictives servent avant tout à « aider les décideurs et autres acteurs (chercheurs, praticiens) à prévenir les évolutions et à comprendre la nature et la dynamique des différentes situations »¹⁴. Elle se caractérise par une « collecte systématique et analyse de l'information sur des régions en crise et dont la vocation est

(1) d'anticiper le processus d'escalade dans l'intensité du conflit ; (2) développer des réponses stratégiques à ces crises ; (3) de présenter des actions aux acteurs concernés afin de faciliter la prise de décision¹⁵. Le but principal étant d'associer la société civile au processus de renforcement des capacités. En effet, la sécurité a surtout été l'apanage des États jusque-là¹⁶. De plus et en raison de sa proximité avec les zones de conflits, la société civile peut travailler à la base dans des zones où certaines organisations internationales hésitent à aller¹⁷. Désormais, il reste à savoir comment la société civile s'est-elle appropriée (et contribue ?) les dispositifs d'alerte précoce ?

DES SOLUTIONS POUR RENFORCER L'ALERTE PRÉCOCE AU SAHEL

Au Sahel, les mécanismes d'alerte précoce sont aujourd'hui principalement incarnés par le partenariat qui lie le réseau WANEP (West African Peacebuilding Network) à la CEDEAO¹⁸. Depuis 2017, la communauté économique régionale Ouest-africaine tente de redynamiser son système à travers l'implémentation de centres nationaux pour la coordination du mécanisme d'alerte précoce et de réponse aux risques (CNAP). Au Sahel, seuls le Mali et le Burkina Faso possèdent un CNAP, dans l'attente du financement du centre du Niger. À terme,

¹² David J. Francis, *Uniting Africa. Building Regional Peace and Security Systems*, Aldershot, Ashgate, 2007, 278 p.

¹³ African Union Commission (2015), *African Peace and Security Architecture. APSA Roadmap 2016-2020*, 132 p.

¹⁴ Hélène Lavoix (2006), *Construire un système d'alerte précoce des crises*, Note de l'Ifri, 35 p.

¹⁵ Alex Schmid (1998), *Thesaurus and glossary of early Warning and conflict prevention Terms*, P IOOM-synthesis Foundation, Sanam B. Anderlini for FEWER (Erasmus University); Repris de Amandine Gnanguénon (2018), *Afrique de l'Ouest : faire de la prévention des conflits la règle et non l'exception*, Observatoire Boutros-Gahli du maintien de la paix, septembre, 18 p.

¹⁶ Thelma Ekiyor (2008), "The role of civil society in conflict prevention: West African experiences". Disarmament Forum 4.

¹⁷ Hussein Solomon (2015), "African Solutions to Africa's problems? African Approaches to Peace, Security and Stability", *Scientia Militaria, South African Journal of Military Studies*, Vol 43, No. 1, 2015, pp. 45–76.

¹⁸ Pour plus d'information sur les systèmes d'alerte précoce dans l'espace CEDEAO, voir Amandine Gnanguénon (2018), « Afrique de l'Ouest : faire de la prévention des conflits la règle et non l'exception », Lettre d'information, Observatoire Boutros Ghali du maintien de la paix, 24 septembre.



l'objectif de la CEDEAO est de voir chaque État membre doté d'un CNAP.

Les différentes rencontres de travail et recherches menées en la matière mettent en lumière des défis de plusieurs ordres pour rendre les mécanismes de prévention et d'anticipation opérationnels.

« Au-delà des maigres moyens humains, techniques et financiers voués aux systèmes en question, notre focus et hypothèse de travail porte sur la nécessité d'une plus grande implication des organisations de la société civile, des jeunes, des femmes et des médias dans les mécanismes précités. »

Si le renforcement des capacités des experts semble un préalable à toute initiative sur le terrain, la sensibilisation des populations et une approche humaine de la sécurité sont essentielles. L'aggravation de la situation sécuritaire dans la bande sahélo-saharienne appelle à de nouvelles perspectives et méthodes de travail. Au-delà des discours sur la sécurité humaine et les approches globales, nous appelons ici à développer des actions concrètes en faveur d'une meilleure prise en compte des réalités sociales, économiques, géographiques des populations, en s'interrogeant notamment sur le rôle des organisations de la société civile.

1° Sensibilisation et développement d'un esprit critique, appuyer le travail des médias et renforcer leur expertise

Impliquer la société civile dans les systèmes d'alerte précoce induit plusieurs paramètres et démarches concomitantes. D'une part, renforcer l'expertise des OSC (Organisations de la Société Civile) sur les différentes thématiques liées à la sécurité et

au développement ; et d'autre part, stimuler le sens critique des acteurs en question pour favoriser une prise de conscience accrue de leur rôle dans la prévention et l'anticipation des crises. Ces deux volets nécessitent la production et la mise en œuvre de projets de sensibilisation et de formations (implication d'experts, chercheurs, praticiens) et une cartographie rigoureuse des acteurs de terrain susceptibles de contribuer aux systèmes d'alerte précoce. Cette démarche, bien qu'innovante, n'est pas suffisante et appelle à d'autres méthodes de travail pour renforcer les liens de collaboration entre analystes, praticiens et représentants de la société civile.

2° Développement d'un espace de concertation et de dialogue entre acteurs

Si le renforcement des capacités est un préalable au bon fonctionnement et à l'opérationnalisation de systèmes d'alerte précoce, le travail doit être davantage ambitieux en favorisant les liens de collaboration entre décideurs, praticiens, chercheurs et organisations de la société civile.

« Les différentes recherches menées sur le terrain révèlent un manque d'outils et d'espaces permettant aux différents acteurs soucieux de la prévention et de l'anticipation de renforcer leur collaboration. »

La mise en œuvre d'un tel mécanisme répond à plusieurs impératifs : dynamiser la circulation de l'information dans une temporalité cohérente afin d'envisager les réponses appropriées par les pouvoirs publics ; assurer une plus grande coordination et mise en synergie entre les acteurs ; développer des mécanismes de gouvernance alternatifs pour une meilleure

prise en compte des perspectives humaines de la sécurité.

Ainsi, une meilleure fluidité des outils d'alerte précoce en direction des OSC

permettra aux États du G5 Sahel¹⁹ de répondre en partie au défi sécuritaire que représente la menace des GAT.

¹⁹ Burkina Faso, Mauritanie, Mali, Niger Tchad.

La gouvernance, défi de la décennie africaine

Régis Hounkpè

Analyste géopolitique, directeur exécutif d'InterGlobe Conseils



L'année 2019 aura été l'année qui mettra encore plus en évidence les failles et les espoirs de la gouvernance dans la gestion publique et politique en Afrique en général, et en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme en particulier. La singularité des manquements sécuritaires et des défaites militaires n'est que l'écume d'un déficit de gestion globalement observé dans plusieurs domaines de l'action publique : éducation, santé, sécurité, diplomatie.

« Depuis plus de dix ans, les États africains, dont il est aisément facile de les répertorier dans les pays sous-développés, ont, pour la plupart, fait la démonstration d'États faibles, vulnérables, enclins à toutes les instabilités économiques, sociales, militaires et politiques. »

Mon avis, en tant qu'observateur des dynamiques politiques en Afrique, porte à croire que les États africains souffrent davantage d'une mauvaise administration, ce qui induit une gouvernance catastrophique aux conséquences incalculables pour le bien-être et l'épanouissement des populations.

En cela, je rejoins l'école de celles et ceux qui pensent que l'Afrique n'est point victime de son développement, disposant, par ailleurs, d'un capital humain très disponible et des ressources économiques, minières, agricoles et environnementales exceptionnelles, mais victime de ses gouvernants. Il n'y a point de pays sous-développés, en dépit de la grille de lecture des institutions économiques, mais plutôt des pays mal administrés et incidemment mal gouvernés.

À la chute du Mur de Berlin et les révolutions politiques ou mouvements citoyens qui auront lieu avec un succès extrêmement mitigé en Afrique, le concept

de démocratie aura été survendu. La démocratie deviendra la nouvelle norme imposée par les institutions de Bretton Woods ou fortement recommandée pour les pays francophones par le Discours de la Baule de François Mitterrand.

L'inadaptation de la culture démocratique hellène confrontée aux réalités socio-culturelles en Afrique précipitera plusieurs pays dans le dévoiement politique et les ancrera davantage dans la dictature, la guerre civile, les coups d'État, les dynasties autocratiques. La « démocrature » est née !

Aujourd'hui, il est prudent de poser les bases d'une vision largement admise dans tous les cinq continents du monde qui consiste à réfléchir et agir pour le plus grand nombre, dans un appel à mobilisation, permettant à toutes et tous d'exercer le pouvoir. Le défi est bien celui de partager le pouvoir, qu'il soit civil, politique, citoyen, économique, stratégique, militaire, diplomatique.

De fait, la gouvernance apparaît comme la règle d'or de la participation et de la collaboration pour un idéal de vie en commun. Elle posera les fondements du réveil des sociétés civiles africaines intervenantes dans le débat politique et la gestion publique. La gouvernance sera l'instrument qui rénove les modes de pensée et d'action pour des pays dont la gestion alambiquée et hasardeuse a poussé essentiellement l'Afrique subsaharienne dans un sous-développement de connivence.

La gouvernance devra être le premier critère qui organise et structure toutes les politiques publiques de santé, d'éducation, d'administration fiscale, d'économie, d'agriculture, d'énergie durable, d'écologie et de lutte contre le terrorisme.

À cet effet, si l'année 2019 aura accéléré la faillite de certains pays africains en matière sécuritaire et militaire, livrant aux mains de groupes armés terroristes des pans entiers des pays du Sahel comme le Niger, le Burkina-Faso ou encore le Mali, le cycle décennal qui vient devra être celui de la relève et de l'éveil. La décennie 2020-2030 ne doit plus être celle des vœux pieux et des incantations stériles. Elle doit engendrer une ère décisive et figer les fondations de sociétés dynamiques et de pouvoirs équilibrés grâce à la rigueur d'audits et de diagnostics, d'indicateurs et de résultats attendus et de perspectives envisagées.

« En cela, et j'en suis convaincu, plus que de la démocratie, l'Afrique a besoin de la gouvernance adaptée à ses réalités, ses aspirations et à son destin. Son développement économique, sa stabilité politique et son rôle sur la scène internationale en dépendent. »

La République démocratique du Congo : un pays dont le fort potentiel reste encore virtuel

Christophe Rigaud

Journaliste et directeur du site afrikarabia.com



Vaste pays situé au cœur de l'Afrique centrale, la République démocratique du Congo (RDC) cumule les superlatifs. Grande comme cinq fois la France et quatre-vingt fois la Belgique, son ancienne colonie est souvent qualifiée, à juste titre, de « scandale géologique » au vu des richesses dont regorge son sous-sol. On peut également parler de « scandale énergétique », tant les ressources en hydroélectricité sont importantes, ou de « scandale agricole » lorsque 90% des terres arables restent inexploitées²⁰.

Mais ce géant d'Afrique centrale additionne aussi les handicaps. La RDC est l'un des pays les plus pauvres de la planète avec un taux d'extrême-pauvreté estimé à 73%²¹ et un PIB par habitants de 457 \$²², l'un des plus bas du continent. Un empilement de crises politique, sécuritaire, sanitaire et humanitaire explique ce paradoxe congolais : pays riche et population pauvre. La RDC est également minée par la prédation et la corruption qui rend son économie extrêmement fragile et ses perspectives de développement limitées.

La récente alternance politique de décembre 2018, qui a vu l'arrivée à la tête du Congo de l'opposant Félix Tshisekedi et le départ de Joseph Kabila, a suscité un regain d'espoir. Les Congolais espèrent enfin pouvoir sortir d'un long tunnel de mauvaise gouvernance et de sous-développement, alors que les opérateurs économiques tablent sur la fin d'un pouvoir prédateur, incarné par Joseph Kabila, pour revenir faire des affaires au Congo. Mais après un an de présidence, Félix Tshisekedi reste

largement otage du camp Kabila qui garde la haute main sur les deux chambres, l'appareil sécuritaire, judiciaire et les grandes entreprises d'État.

« Reste donc à savoir si le nouveau président congolais réussira à s'émanciper de son prédécesseur pour ramener l'État de droit et la bonne gouvernance en RDC, seuls gages pour faire profiter la population de l'extraordinaire potentiel économique du pays. »

L'économie congolaise repose essentiellement sur le secteur minier. Il faut dire que les ressources géologiques de la RDC sont immenses. Le Congo possède des minerais très recherchés comme le cuivre, dont le pays est le premier producteur d'Afrique ; le cobalt, dont le pays est le premier producteur mondial ; mais aussi le coltan dont il possède les trois quarts des réserves mondiales, ou encore l'or et les diamants. La RDC concentre la majorité de sa production minière sur le cuivre qui représentait, en 2015, 52,1% des exportations²³. La très forte dépendance du secteur minier fait de l'économie congolaise une économie de rente très vulnérable aux variations du marché. Après la hausse des prix des minerais de 2018, l'année 2019 a vu les cours du cuivre et du cobalt se dégrader. Le cobalt a chuté de 95.000\$ la tonne en mars 2018 à 26.000\$ en septembre 2019, et le cours du cuivre est passé de 6.500\$ la tonne en février 2019 à 5.600\$ en septembre 2019²⁴. Conséquences : plusieurs mines ont mis la clé sous la porte, comme celle de Kamoto, et les recettes de l'État ont fortement diminué. La dépendance aux minerais et la toute-

20 En 2016 selon le Ministère de l'Agriculture congolais.

21 En 2018 selon la Banque mondiale.

22 Banque mondiale.

23 Banque mondiale.

24 Deskeco.com, septembre 2019.

puissance des sociétés minières ont empêché le développement et la diversification des autres secteurs économiques. La « malédiction des matières premières » a lourdement pesé sur le sous-développement du Congo.

Cependant, le secteur minier reste encore largement prometteur pour les investisseurs congolais ou étrangers, notamment dans la grande province de l'ex-Katanga où en dehors du cuivre on trouve également du manganèse et du charbon. D'autres minerais restent inexploités comme la bauxite dont les réserves probables sont estimées à un milliard de tonnes dans le Bas-Congo, ou les gisements de phosphate de Fundu-Nzobe. Le ministère des Mines congolais estime à 16 milliards de mètres cubes le pétrole qui pourrait être contenu dans les schistes bitumineux dans la région de Kisangani. Le gaz méthane du lac Kivu reste à exploiter côté congolais pour produire de l'électricité, alors que son voisin rwandais sort déjà 26 MW de sa première centrale à gaz²⁵.

Au 12^{ème} rang des producteurs de pétrole africains, la RDC reste modeste et produit en moyenne 25.000 barils de pétrole brut par jour au large de ses champs vieillissants de la côte Atlantique. Mais Kinshasa revendique un potentiel bien plus important sur cette zone frontalière avec l'Angola²⁶. Un contentieux maritime court toujours entre les deux pays et les deux présidents nouvellement élus à Luanda et Kinshasa ont entamé des discussions pour trouver un accord. À la clé pour le Congo, une production d'environ 15 milliards \$, soit 5

milliards de plus que le projet de budget 2020. Un contentieux similaire oppose la RDC à l'Ouganda, où le lac Albert renferme d'importants champs d'hydrocarbures transfrontaliers. Là encore, des discussions sont envisagées entre le président Tshisekedi et son voisin ougandais.

Après les mines, la RDC dispose du plus grand réservoir hydroélectrique du monde : le barrage d'Inga à l'embouchure du Congo, second fleuve du monde par son débit. Les deux barrages entrés en service dans les années 1970, Inga I et Inga II, toujours en cours de réhabilitation, ont une production de 1.000 MW pour une capacité de 1.800 MW²⁷. Un rendement nettement insuffisant puisque seulement 9% de la population a accès à l'électricité²⁸. Ce déficit énergétique constitue un réel frein au développement économique du pays. Un très ambitieux projet, Inga III, doit permettre de produire 4.800 MW, soit l'équivalent de trois réacteurs nucléaires. Le site pourrait alors alimenter correctement la capitale Kinshasa, mais aussi l'ex-Katanga et même l'Afrique du sud. Mais le programme chiffré à 14 milliards \$ peine à se concrétiser depuis plus de 30 ans. Deux consortiums, le groupement Chine Inga III et l'espagnol Pro Inga ont signé, fin 2018, avec l'ancien gouvernement de Joseph Kabila un accord pour développer le projet²⁹. À ce stade, tout reste à financer.

Enfin, un secteur économique reste largement à développer, l'agriculture. Avec deux saisons de pluies sur une partie de son territoire, le pactole agricole congolais a été largement sous-exploité, avec moins de 1%

25 Le Congo de A à Z, Marie-France Cros et François Misser - André Versaille éditeur.

26 Ministère des Hydrocarbures – 2015.

27 Société nationale d'électricité (SNEL) – 2018.

28 Discours du président Félix Tshisekedi devant le parlement le 13 décembre 2019.

29 Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI).

du budget de l'État³⁰. Seulement 10% des terres arables sont cultivées, alors que le potentiel vivrier est impressionnant : manioc, banane, plantain, arachide, maïs, riz... Le ministère de l'Agriculture estime que les savanes et les étendues d'herbages sont assez vastes pour accueillir 40 millions de bovins. En 2010, le Congo ne comptait qu'un million de têtes et importait sa viande d'Argentine et d'Afrique australe.

« La richesse des ressources naturelles n'a malheureusement pas profité aux Congolais dont le pays se classe, en 2019, 179^{ème} sur 189 concernant l'indice de développement humain (IDH). »

Les principales causes de ce sous-développement sont à chercher dans la prédation systématique des matières premières et des moyens de productions par la classe dirigeante, doublée d'une corruption endémique que l'on retrouve à tous les étages de la société. Le climat des affaires reste « difficile » selon le classement annuel Doing Business 2019³¹, qui place la RDC à la 184^{ème} position sur 190 pays. La RDC reste l'un des pays les moins attractifs du continent pour les affaires.

Il faut dire que le Congo possède une longue tradition de prédation des ressources par ses élites. Si pendant le règne de Mobutu Sese Seko (1965-1997), le dictateur Zaïrois a largement pillé les richesses du pays en confondant le Trésor public et ses propres poches, le régime de Joseph Kabila n'a pas été en reste. Après 17 ans de pouvoir, Joseph Kabila et ses proches posséderaient

des intérêts dans plus de 80 sociétés (mines, banques, élevages, télécommunication, énergie, hôtellerie...). Deux entreprises, propriétés de la famille Kabila, ont acquis des licences d'exploitation de mines de diamants. Jaynet Kabila, la sœur de l'ancien président, détient 4,8% des parts dans l'un des plus grands réseaux de téléphonie mobile du pays, alors que Zoé, son frère, possède des entreprises chargées d'exploiter d'importants gisements miniers³².

Au cœur du réseau de prédation, on trouve la Gécamines, le géant minier public, souvent perçu comme le tiroir-caisse de la République. L'actuel président s'appelle Albert Yuma, et sa gestion est dans le viseur de l'ONG Global Witness qui a épluché les comptes du géant des mines³³. L'ONG affirme que le Trésor congolais a perdu plus de 750 millions \$ en revenus miniers entre 2013 et 2015. Des millions évaporés, dont une partie « a été répartie entre plusieurs réseaux de corruption liés au régime du président Joseph Kabila » accuse Global Witness. La Gécamines serait « une coquille vide » d'après un fonctionnaire du ministère des Mines interrogé par l'ONG. « Le pillage se fait à ciel ouvert. Les décisions viennent du sommet et nous n'y pouvons rien ». Résultat de ce pillage en règle : les caisses de l'État congolais sont vides. La loi de finances 2020 prévoit un budget de 11 milliards \$. C'est légèrement supérieur à celui de la ville de Paris, pour un pays de 2,3 millions km², 80 millions d'habitants et seulement 3.000 kms de routes goudronnées. Sans moyens, l'État délaisse ses services publics et ses fonctionnaires,

30 Ministère des Finances – budget 2019.

31 Doingbusiness.org

32 Rapport du Groupe d'études sur le Congo (GEC) – juillet 2017.

33 Rapport de Global Witness, « distributeur automatique de billets du régime » - juillet 2017.

dont la plupart sont peu ou plus payés.

« Le fort potentiel économique du pays est également gâché par la situation sécuritaire qui reste extrêmement délicate. Le pays se remet difficilement d'une série de conflits qui ont éclaté dans les années 1990 à la suite du génocide rwandais. »

Depuis, l'Est de la RDC, et principalement les Kivu, sont toujours très instables. Une centaine de groupes armés pullulent dans la région³⁴. Au Nord-Kivu, des massacres imputés aux rebelles ougandais des ADF terrorisent les populations de la zone de Beni depuis 2014. Plus de 1.000 Congolais ont été tués à l'arme blanche sans que l'armée régulière et les Casques bleus des Nations Unies ne parviennent à stopper les violences. Comme si cela ne suffisait pas, une épidémie d'Ebola s'est déclarée en 2018, toujours au Nord-Kivu, que les autorités sanitaires peinent toujours à juguler. Aux 2.100 morts du virus Ebola début 2020, il faut rajouter les 5.000 victimes de l'épidémie de rougeole qui sévit depuis 2018. Les attaques des groupes armés, les violences intercommunautaires et les diverses épidémies ont jeté sur les routes plus de 4 millions de déplacés, créant l'une des plus importantes crises humanitaires après la Syrie et le Yémen³⁵.

Dans ce sombre tableau, l'arrivée du nouveau président Félix Tshisekedi en décembre 2018 peut-elle changer la donne et faire profiter la population de l'extraordinaire potentiel du pays ? Les défis du nouveau président et les attentes des Congolais sont immenses. Population et entreprises attendent que le nouveau chef de

l'État, issu de l'opposition, sorte le pays d'un far-west africain sans shériff, où l'État de droit a laissé la place à un pouvoir prédateur et corrompu. Sitôt élu, les opérateurs économiques se sont rués à Kinshasa pensant qu'il serait plus facile de faire des affaires sous la présidence Tshisekedi que sous celle de Joseph Kabila. Mais les conditions dans lesquelles Félix Tshisekedi est arrivé à la tête du Congo ont rapidement démontré que le pouvoir réel n'avait pas vraiment changé de main.

En 2018, après deux ans de reports et de crise politique aiguë, le président Joseph Kabila a finalement accepté, enfin, d'organiser des élections. Son dauphin, Emmanuel Ramazani Shadary, est massivement rejeté par la population et contre toute attente, c'est l'ancien opposant Félix Tshisekedi qui est donné vainqueur. Une victoire surprise, acquise au détriment de Martin Fayulu, qui selon les observateurs de l'Eglise catholique et des fuites de documents de la Commission électorale (CENI), semble être le véritable vainqueur du scrutin³⁶. Le président Tshisekedi est accusé d'avoir pactisé avec son prédécesseur afin de se partager le pouvoir au sein d'une nouvelle coalition politique. Mais en réalité, le nouveau chef de l'État se retrouve bel et bien en situation de cohabitation.

Félix Tshisekedi a certes gagné la présidentielle, mais la plateforme politique de Joseph Kabila conserve une écrasante majorité à l'Assemblée nationale, au Sénat, dans les Assemblées provinciales et les Gouvernorats. Le nouveau Premier ministre est issu de la plateforme pro-Kabila du

34 Chiffre du Kivu Security Tracker en 2019.

35 Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) 2019.

36 Révélations du Financial Times, TV5 Monde, et RFI le 15 janvier 2019.

Front commun pour le Congo (FCC). La justice, la Cour constitutionnelle, l'État-major de l'armée, et les principaux présidents des entreprises étatiques restent pour l'instant dans les mains de proches de Joseph Kabila. Comme le patron de Gécamines, le très sulfureux Albert Yuma, qui n'a toujours pas été débarqué par le nouveau président.

Félix Tshisekedi a pourtant promis de s'attaquer à la corruption, dont il a fait son ennemie numéro un. Mais son action se limite aujourd'hui à de pures déclarations d'intention. L'agence de lutte contre la corruption se fait toujours attendre et le président a déclaré ne pas vouloir « fouiner dans le passé »³⁷, assurant ainsi les anciens caciques du système Kabila de ne pas être inquiétés par la justice. Très vite, les soupçons de scandales de corruption, légions sous Joseph Kabila dont le nom apparaît dans les *Panama papers* ou le scandale de la banque BGFI, se portent désormais sur l'entourage de Félix Tshisekedi. Depuis un an, les affaires autour du nouveau président s'accumulent : achats de voix et corruption de grands électeurs au Sénat, affaire des 15 millions \$ des entreprises pétrolières « disparus » du Trésor public, marchés publics passés de gré à gré, affaire des 200 millions € de prêt de la Gécamines...

« Quelques signaux positifs ont tout de même été envoyés par le nouveau président congolais. Depuis son arrivée à la présidence, Félix Tshisekedi a réussi à imposer une décrispation de l'espace politique : libération de prisonniers, retour d'opposants, mais aussi liberté de manifestation et accès pluraliste aux

médias d'État, même si des efforts restent encore à faire notamment avec des forces de sécurité encore trop répressives. »

Sur le plan social, Félix Tshisekedi a également mis en place la gratuité de l'enseignement de base à l'école primaire. Une mesure très attendue et très populaire, mais qui cherche toujours son financement. Tout comme les promesses présidentielles de s'attaquer aux manques d'infrastructures routières, à l'accès à l'eau ou à l'électricité. Dans son discours devant le parlement du 13 décembre 2019, le président a promis de porter le taux d'électrification de 9% à 30%, d'ici la fin de son mandat en 2023. Parmi les autres projets figurent : le lancement des travaux de construction du port en eaux profondes de Banana, du pont route-rail entre Kinshasa et Brazzaville, ou du parachèvement de la route nationale un (RN1) entre le Kongo-Central et le Haut-Katanga.

Pour que ces projets, indispensables au décollage de l'économie congolaise, deviennent réalité, Félix Tshisekedi devra en trouver les financements. Le microscopique budget national est bien trop faible pour assurer ces investissements. Pour remplir les caisses de l'État, le président congolais compte sur une meilleure traçabilité de la chaîne des recettes publiques, mais aussi sur les bailleurs de fonds internationaux et les entreprises minières, dont le nouveau code promulgué en mars 2018 par Joseph Kabila assure de meilleurs revenus au Trésor public. Mais pour cela, Félix Tshisekedi doit impérativement s'émanciper du système Kabila, qui continue de piloter en sous-main l'économie congolaise, et en

³⁷ Interview de Félix Tshisekedi à TV5 Monde et Le Monde le 21 septembre 2019.

profite également pour savonner la planche du nouveau président et faire échouer son programme politique, afin de revenir au pouvoir en 2023.

« Après un an de présidence Tshisekedi, la rupture annoncée avec l'ancien régime se fait toujours attendre et les changements restent homéopathiques. »

Pendant les huit mois de tractations pour former son gouvernement de coalition, Félix Tshisekedi a pu dépenser sans compter le budget de la présidence et lancer quelques maigres chantiers d'urgence. Mais depuis la nomination du Premier ministre Sylvestre Ilunga, le gouvernement semble apathique, sans véritable projet commun, ni financement. Pendant ce temps, les tensions s'aiguisent entre les alliés des plateformes Cap pour le changement (CACH) pro-Tshisekedi et Front commun pour le Congo (FCC) pro-Kabila.

« Un scénario se profile tout de même : celui du statu quo. Félix Tshisekedi et Joseph Kabila, les deux acteurs de cet État bicéphale sont dans l'obligation de cohabiter jusqu'aux élections de 2023. »

Mais cet immobilisme n'est pas sans risque. Une paralysie institutionnelle pourrait ramener la RDC à la crise préélectorale qui a secoué le pays entre 2015 et 2018, et raviver les tensions sociales. À l'approche des élections de 2023, les frictions politiques pourraient elles aussi redoubler. Les soutiens de Félix Tshisekedi ont déjà annoncé qu'ils souhaitaient le voir briguer un second mandat, alors que le FCC déclare vouloir se muer en parti politique pour revenir au pouvoir avec, ou sans Joseph Kabila. L'ancien président pourrait trouver le moyen de briguer un troisième mandat en modifiant la Constitution et en instituant

une présidentielle au scrutin indirect. Une modification d'autant plus simple à réaliser que le parlement, la Cour constitutionnelle et la Commission électorale (CENI) sont aux mains du FCC.

Dans les mois à venir, l'objectif pour Félix Tshisekedi est de reprendre la main et de se donner des marges de manœuvres plus grandes. Le président sait qu'il ne doit pas franchir la ligne rouge tracée avec Joseph Kabila et aller au bras de fer avec le FCC. Le rapport de force est encore beaucoup trop déséquilibré et Félix Tshisekedi n'a pas encore pu placer ses proches aux postes clés. Dans ce contexte, opérateurs économiques, investisseurs et bailleurs de fonds restent prudents. Les incertitudes sont toujours là, et pour les rassurer complètement, le nouveau président devra rapidement mener une lutte concrète contre la corruption, instituer une justice plus indépendante, investir fortement dans les infrastructures, et ramener une paix durable à l'Est du pays. Sans ces transformations fortes, la RDC pourrait voir ressurgir ses vieux démons à l'approche des élections de 2023, où rien nous dit qu'elles pourront être organisées de manière équitable, crédible et transparente.

L'importance stratégique de la Côte d'Ivoire pour l'Afrique

Ibrahima Diabaté

Ambassadeur LibresEnsemble de l'OIF



« **L'**histoire, je le crains, ne nous permet guère de prévoir ; mais associée à l'indépendance de l'esprit, elle peut nous aider à mieux voir ». Cette maxime de Paul Valéry est l'une des leçons pour la Côte d'Ivoire, pays aux 22 671 331 d'habitants (Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014) qui a décidé de prendre le train pour l'émergence après une décennie de crises sociale, militaire et politique ayant plongé le pays vers une croissance estimée à -4% au mois de juin 2011. Depuis, la Côte d'Ivoire a entamé un processus de redynamisation de son économie avec pour ambition de devenir un pays émergent à l'horizon 2020.

LA CÔTE D'IVOIRE DANS UNE DYNAMIQUE POSITIVE

Bien que demeurant en situation de post-conflit, elle a amorcé une phase de redressement progressif à travers une amélioration significative du mode de fonctionnement de l'État, le redéploiement de l'administration sur toute l'étendue du territoire et l'adoption de réformes macroéconomiques favorables à la relance de son économie.

« Avec plus de 40% du PIB de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Côte d'Ivoire demeure la plus grande économie de cet espace et la seconde puissance économique de l'Afrique de l'Ouest après le Nigéria. »

L'agriculture occupe les places les plus honorables dans la production de plusieurs spéculations tropicales vivrières et d'exportation. Le 05 décembre 2019, le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly s'honorait des résultats suivants : 1^{er} exportateur d'anacarde avec 47% de la production mondiale, 1^{er} producteur et

exportateur de cacao avec 40% de la production mondiale, 1^{er} producteur mondial de noix de cola, 1^{er} producteur africain d'hévéa, 2^{ème} producteur africain et 5^{ème} producteur mondial de palmier à huile, 3^{ème} producteur africain de coton, 3^{ème} producteur mondial de café. Cependant, force est de remarquer que la locomotive de l'UEMOA est entretenue par les investissements consentis dans les infrastructures et les secteurs productifs. Avec un investissement estimé à 30 000 milliards de FCFA, la Côte d'Ivoire s'est dotée, dès 2012, d'un nouveau code des investissements plus souple et plus garanti. Des garanties relatives à l'assistance de l'État aux entreprises en grande difficulté, l'accès aux zones industrielles aménagées, l'exonération totale de la TVA pendant la phase d'investissement, l'exonération des droits d'enregistrement sur tous les actes qui y étaient soumis jusqu'alors. Récemment, est venue s'ajouter à ces différentes initiatives, la suppression du capital de 1 000 000 FCFA qui, jusque-là était une contrainte pour la création d'une société à responsabilité limitée. Les rencontres internationales dont le Sommet Union Européenne et Union Africaine tenu en novembre 2017, les sessions de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie de 2015 et 2019, les 8^e Jeux de la Francophonie – juillet 2017 et le Forum Mo Ibrahim sur la Gouvernance en avril 2019 sonnent l'importance stratégique et économique du pays qui fait partie du TOP 10 des nations les plus compétitives en Afrique.

LA CONFIRMATION DE LA RENAISSANCE DU PAYS

La désignation de la Côte d'Ivoire comme pays le plus attractif d'Afrique subsaharienne pour des investissements, son éligibilité au Programme Compact du

Millennium Challenge Corporation (MCC) du fait des progrès accomplis en matière de politique macroéconomique, de bonne gouvernance et de transparence dans la gestion des finances publiques et l'adhésion de la « Terre d'Eburnie » à l'Open Gouvernement Partnership (OGP) viennent confirmer la renaissance du pays.

UNE VOIX QUI COMPTE

La voix du pays dans les négociations sur le dossier qui concerne la future monnaie commune à l'Afrique de l'Ouest n'est pas restée lettre morte. Abordée lors de plusieurs Sommets des États membres de l'UEMOA, c'est finalement à Abidjan lors d'une visite de travail du Président français Emmanuel Macron, que son hôte a présenté les grandes réformes visant à donner à la zone ouest africaine une monnaie commune. Loin des regards coloniaux comme le revendiquaient plusieurs structures, les négociations du groupe d'experts piloté par Abidjan ont réussi à faire adopter trois principales mesures. D'abord, le remplacement du nom de la monnaie Franc CFA par l'ECO, l'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte et le retrait de tous les représentants Français dans les organes de décision et de gestion de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) n'ont été possibles qu'avec l'implication particulière d'un comité mis en place par la Côte d'Ivoire. Cette innovation a conduit le Président de la Guinée Équatoriale à Abidjan pour une visite de travail le 28 décembre 2019.

UNE POSITION STRATÉGIQUE

Aussi, les nombreux cours d'eau qui arrosent le pays du Nord au Sud et de l'Est

à l'Ouest sont édifiés de barrages hydroélectriques. À ces ressources, s'ajoute la large façade maritime qu'offre l'Océan Atlantique - la Côte d'Ivoire dispose de 550 km de côtes maritimes. Ces barrages, qui offrent une large couverture en eau potable, facilitent le business ivoirien. En d'autres mots, la Côte d'Ivoire aide à illuminer d'autres pays de la sous-région dont le Ghana et le Burkina.

« En outre, le caractère cosmopolite du pays, confirmé par la présence de 25% de non nationaux issus majoritairement de l'Afrique de l'Ouest, lui confère un statut de plaque tournante. »

On peut citer sa proximité avec le Mali qui l'autorise à jouer un rôle de premier rang dans la lutte contre le terrorisme, ou même son hospitalité qui oblige le monde de la culture africaine à s'y rendre pour des spectacles ou promotion de valeurs. Ainsi, plusieurs artistes en herbe et de grande renommée ne manquent pas les occasions offertes par le Festival des Musiques Urbaines d'Anoumabo (FEMUA) et le Marché des Arts du Spectacle d'Abidjan (MASA) pour prendre leur envol ou pérenniser leur acquis. Les icônes du monde se suivent et se succèdent sur les plateaux du pays et retournent chez elles avec une bonne réserve « d'alloco et d'attiéké ».

LA RICHESSE DES DIASPORAS EN MILIEU RURAL

La communauté burkinabè, estimée à un peu plus de 2 millions d'habitants, constitue la communauté étrangère la plus importante du pays. Cette diaspora présente en milieu rural à 63,22% contre 36,78% dans les centres urbains est une source de production de richesse pour le Burkina Faso. Il en est de même pour les ressortissants du Ghana, du Mali et de plusieurs pays du Moyen-

Orient qui se font la part belle dans les secteurs de l'artisanat et du commerce. Ce n'est point le fruit du hasard si, quelques semaines après le lancement de l'opération « Effort de guerre » initiée par le Gouvernement malien, Monsieur Komé CISSE, malien résident en Côte d'Ivoire, a offert la somme de 100 millions de FCFA comme contribution. Après deux mois de collecte en 2013, 36 millions de FCFA ont été collectés auprès des maliens de Côte d'Ivoire, rapportant la contribution à 136 millions de FCFA.

UN RÔLE DE MÉDIATEUR

Politiquement parlant, le leadership d'Alassane Ouattara, Président de la République, a réjoui ses pairs dans le dénouement de plusieurs crises. Les solutions trouvées au Mali grâce à l'élection à la présidence de Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA et la médiation d'Abidjan dans les crises au Bénin, au Burkina Faso et au Togo en sont une bonne illustration.

« En outre, si le pays a accepté de servir de base arrière dans le cadre de l'opération Barkhane au Mali, c'est pour marquer son empreinte dans la lutte contre le terrorisme. »

IMPLICATION DANS LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC D'ENFANTS

L'influence ivoirienne en Afrique est aussi visible dans son implication dans la lutte contre le trafic des enfants. Engagée au premier rang, la *First Lady* ivoirienne a foulé le sol de plusieurs aéroports internationaux pour lutter contre cette tragédie. Cette harmonie prospère, rassurante et inclusive affiche un regard et une douceur de colombe qui lui a valu le poste de membre non permanent au sein du

Conseil de Sécurité des Nations Unies suite à une candidature soutenue par l'Afrique. Cette présidence d'un an a permis au pays de partager son expérience en matière de modèle économique revitalisé suite à une grave crise.

« Le miracle n'étant jamais loin du mirage, l'ambition d'inscrire la Côte d'Ivoire au rang des nations les plus performantes au monde nécessite que le pays maintienne le cap au niveau de sa stabilité politique. »

La maxime nous apprend qu'il ne faut pas dormir sur ses lauriers. La Côte d'Ivoire ne pourra continuer à impacter positivement le monde que si la stabilité politique est une réalité. En ce sens, 2020 reste une année décisive pour le pays autour de laquelle tous les partenaires, acteurs nationaux et internationaux doivent se mobiliser pour une élection sans violence.

Le Bénin, exemple de stabilité démocratique et institutionnelle en Afrique ?

René Eke

Doctorant en Droit public à la faculté de Droit et Sciences Politiques
de l'université d'Abomey-Calavi, Bénin



UNE STABILITÉ DÉMOCRATIQUE ET INSTITUTIONNELLE INCONTESTABLES

Le Bénin est le premier pays d'Afrique francophone à avoir mené intégralement un processus de renouveau politique et constitutionnel fondateur d'une culture démocratique. D'autres pays du continent ont essayé de le faire avec plus ou moins de succès. Depuis la Conférence des Forces Vives de la Nation, en février 1990, la spécificité du Bénin résulte incontestablement de la dynamique interne de sa société et de sa classe politique, ainsi que d'une histoire mouvementée dont les Béninois ont tiré de précieuses leçons.

À la fin des années 1980, avec l'effondrement du bloc soviétique, le Bénin entre dans sa troisième phase. Les pressions externes et internes conduisent le régime militaire à s'ouvrir au libéralisme économique en appliquant le Consensus de Washington, et à préparer la transition vers la démocratie.

Du 19 au 28 février 1990, sous la présidence de l'archevêque de Cotonou, M^{gr} de Souza, la Conférence des Forces Vives de la Nation réunit cinq-cents délégués qui mettent en place un Haut Conseil de la République. Celui-ci est chargé de préparer un gouvernement de transition dirigé par Nicéphore Soglo qui sera élu en février 1990 face au Président Kérékou, après un référendum du 11 décembre 1990 par 93% des Béninois légitimant la nouvelle constitution. Depuis lors, on observe une alternance au pouvoir, qui reste le fruit de l'organisation régulière d'élections crédibles. Après l'élection présidentielle organisée en 1996, qui a mené Nicéphore Soglo à la présidence, celles de 1996 et 2001 ont élu et confirmé le choix du peuple

de faire confiance au président Mathieu Kérékou, faisant acte d'oubli de la dictature de ce dernier plusieurs années avant la Conférence des Forces Vives de la Nation de 1990.

Les élections législatives suivent les présidentielles, dotant le Bénin d'organes de gestion légaux et légitimes dont la crédibilité est acceptée de tous, au niveau national mais aussi à l'international.

En 2006, contrairement à plusieurs de ses pairs africains, Kérékou se retire de la course à la présidentielle en respectant la limite d'âge et le nombre de mandats fixés par la constitution. Des élections régulières deviennent effectives, dans une logique d'alternance au pouvoir présidentiel. On observe également le renouvellement du mandat des députés.

« Il importe de souligner que depuis 1991, année d'organisation des premières élections - présidentielles et législatives - aucune échéance électorale n'a fait défaut. »

Ce qui confirme la régularité des élections à caractère constitutionnel en respect de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la bonne gouvernance. Le Bénin, pays désormais démocratique, a ratifié plusieurs conventions relatives à l'organisation des élections. C'est le cas du protocole de la CEDEAO sur l'organisation et la gestion des élections dans son espace.

En 2003, le Bénin opte pour la gestion décentralisée de la cité. Les premières élections communales, municipales et villageoises furent organisées pour doter les communes de conseils communaux et villageois. Non consacrée par la constitution du 11 décembre 1990 mais par une loi organique, l'organisation de ces

élections communales et villageoises a connu un piétinement avec le report de l'échéance 2013 pour 2015, prolongeant le mandat des élus de deux ans. La fin du mandat en cours étant pour 2020, le gouvernement du Président Talon, respectueux de la légalité et de l'alternance au pouvoir, a déjà convoqué le corps électoral pour l'organisation des élections communales au mois de mai 2020.

« Les notions de stabilité institutionnelle sont au cœur des préoccupations en Afrique de l'Ouest. En effet, la sous-région doit faire face à plusieurs défis. On entend par institutions « les organes, les structures permanentes dont la création, la composition, l'organisation sont prévus par le droit mais également les règles de comportement ». Cette définition implique la durée et la permanence des institutions : c'est la raison pour laquelle parler d'instabilité institutionnelle peut sembler paradoxal. Dans les faits, l'instabilité institutionnelle est la manifestation de divers facteurs, parmi lesquels peuvent être cités les changements violents du pouvoir politique ainsi que ceux réguliers qui ont lieu sans réellement respecter les formes légales. Cela se traduit par des coups d'État, des révisions constitutionnelles ou des accords politiques contraires à la constitution et sans consultation des populations³⁸.

La constitution du 11 décembre 1990, née du référendum décidé par la Conférence des Forces Vives de la Nation, est devenue le fétiche vénéré de tous les béninois qui lui accordent une attention dans ce qu'il convient d'appeler la gestion des affaires

publiques. Désormais, rien ne se dit ni se fait sans faire référence à la constitution devenue le guide de conduite des béninois.

Consacrant le principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs, la constitution béninoise du 11 décembre 1990 a ainsi permis un fonctionnement autonome des institutions censées cohabiter dans un élan de complémentarité : les pouvoirs judiciaire, législatif et exécutif doivent travailler sans immixtion aucune.

Elle comporte en elle les articles qui régissent la vie institutionnelle du Bénin tout en régissant le fonctionnement des organes institutionnels, à savoir la présidence de la République, l'Assemblée nationale, la Cour constitutionnelle, la Haute Autorité de l'audiovisuel et de la communication, le Conseil économique et Social, etc. La constitution décrit non seulement la composition mais aussi le fonctionnement de ces organes.

« Élément étonnant dans cette organisation institutionnelle du Bénin : la non constitutionnalisation de la Commission électorale nationale autonome chargée de l'organisation des élections. »

Cependant, son fonctionnement et ses résultats n'ont presque jamais fait l'objet d'une contestation emportant la stabilité politique du Bénin. Le renouvellement régulier des dirigeants des organes de gestions en est la preuve.

D'autres institutions à caractère budgétivore ont été créées, à l'instar du

³⁸ Rapport sur l'atelier de Monitoring de la stabilité institutionnelle et sécurité humaine, Goree Institute, du 6 au 8 juin 2016, Sénégal.

Médiateur de la République. Mais, sous la pression d'une société civile très organisée et structurée, ce genre d'institution dont l'utilité reste à prouver a été supprimé, bien que ce ne soit pas le cas pour le Médiateur de la République.

Tout en maintenant la charpente de l'ancienne constitution³⁹, la loi modificative de la constitution béninoise⁴⁰ n'a pas daigné modifier ce qui est si cher aux béninois dans leur grand ensemble (politiciens, membres de la société civile, etc.).

Née d'une volonté de constitutionnaliser la Cour des comptes (dans sa dynamique de lutte contre la corruption), la chefferie traditionnelle, la loi modificative de la constitution du Bénin a bien fait de saisir cette opportunité tant recherchée pour régler certaines insuffisances liées au fonctionnement de l'appareil étatique béninois. Il s'agit de l'uniformisation de l'organisation des différentes élections pour éviter au Bénin le spectre d'une organisation permanente d'élections⁴¹.

« Désormais et ceci à partir de 2026, toutes les élections se tiendront à une seule date. Les élections communales, municipales et villageoises sont ainsi constitutionnalisées, leur évitant tout report sine die. »

³⁹ La limitation du mandat présidentiel et l'âge relatif à la fonction présidentielle.

⁴⁰ Loi modificative 2019-40, portant révision de la constitution du Bénin, adoptée le jeudi 31 octobre 2019.

⁴¹ Le Bénin organise presque chaque année une élection soit présidentielle, législative ou communale.

⁴² Avec près de 12 Millions d'habitants, le Bénin comptait plus de 150 partis politiques à caractère

La nouvelle loi modificative et complète de la constitution béninoise, tout en mettant l'accent sur la lutte contre la corruption, vient organiser la vie politique du Bénin en donnant plus de pouvoir aux partis politiques qui ont la charge de l'animation de la vie politique et la gestion du pouvoir d'État⁴².

LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE ET INSTITUTIONNELLE À L'AUNE DU RÉGIME DIT DE LA RUPTURE

Au lendemain des élections présidentielles de 2016, qui ont porté le Président Patrice A.G. Talon au pouvoir, les choses semblent évoluer dans une direction peu ordinaire. Avec une volonté politique de réussir son mandat, et loin de toute complaisance sans pour autant empêcher le fonctionnement autonome des institutions, le chantre de la rupture a très tôt affiché sa volonté de réformer.

Après deux tentatives, vaines, de révision de la constitution, les manœuvres politiques d'un système très organisé ont profité de la naïveté d'une opposition inactive et nonchalante pour réussir à organiser des élections législatives en avril 2019 avec seulement deux partis⁴³. En mai 2019, on a assisté à une vague d'indignation qui s'est soldée par de malheureux événements ayant coûté la vie nombre d'individus. Il s'agit en

régional qui n'ont jamais réussi à prendre et gérer le pouvoir d'État. De 1990 en 2016, aucun président élu n'est issu d'une formation politique.

⁴³ Il s'agit de l'Union Progressiste, présidé par M. Bruno AMOUSSOU qui a déclaré « nous ne supportons pas le pouvoir en place, nous sommes le pouvoir en place » et du Bloc Républicain, dirigé par le Ministre d'État Abdoulaye TCHANE (puissant Ministre du Plan et du développement du gouvernement du Président Talon).

effet d'actes de contestation de la présente législature par des opposants ayant décidé de se faire entendre dans la rue avec des marches non autorisées.

Le Bénin, un pays réputé pour la préservation de sa paix interne et de sa démocratie, venait de vendre au monde entier une mauvaise image de ce qui lui est resté cher, perdant ainsi une part de sa crédibilité.

UNE STABILITÉ À RENFORCER

Les sources d'instabilité institutionnelle et démocratique sont multiples en Afrique de l'ouest. Il convient de distinguer des facteurs internes aux États, qui peuvent être d'ordre politico-juridique, comme l'hégémonie présidentielle, ou socio-économiques telle la gestion des ressources naturelles, et des facteurs externes comme la prolifération des armes légères et de petit calibre⁴⁴.

Bien que la forme ne soit pas touchée, le fond de cette stabilité semble l'être sous le régime de la rupture. Au lendemain de ce qu'il convient d'appeler les *événements malheureux*, le pouvoir de la rupture qui pense rompre avec les habitudes n'a pas voulu laisser le tissu social, la cohésion et la stabilité politique du Bénin continuer à recevoir les mauvais commentaires et récits

d'une presse internationale contribuant à ternir son image. Il a dès lors organisé un dialogue politique national. Ces assises ont connu la participation du principal parti d'opposition⁴⁵ qui a perdu les élections présidentielles de 2016 contre l'actuel Président.

Ces dialogues politiques inclusifs ont donné lieu à des recommandations prises en compte et dont l'exécution pour un retour à la paix a été saluée. Ces recommandations, qui ont trouvé satisfaction, ont dressé le lit au retour à la paix.

« Les dirigeants béninois semblent avoir pris la mesure des choses pour un affermissement des institutions étatiques qui continuent de donner l'aspect d'une fièvre à renforcer. »

⁴⁴ Rapport sur l'atelier de Monitoring de la stabilité institutionnelle et sécurité humaine, Goree Institute, du 6 au 8 juin 2016, Sénégal, *op.cit.*

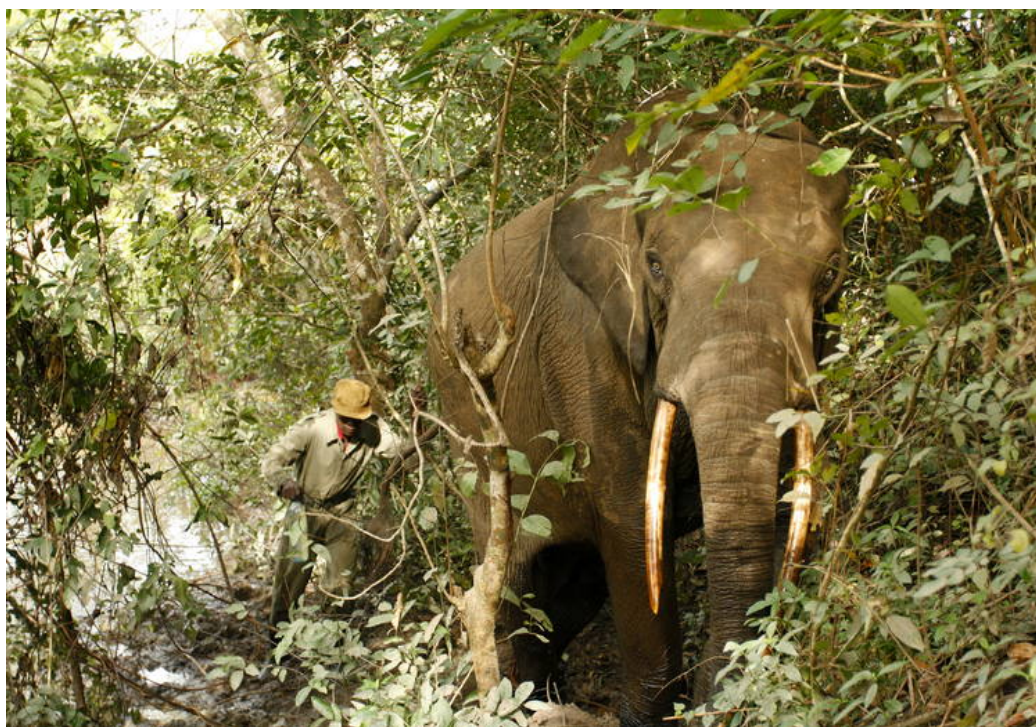
⁴⁵ Il s'agit des FCBE, dont le candidat malheureux Lionel ZINSOU a affronté au deuxième tour l'actuel

président de la République et ayant pour Président d'honneur le Président YAYI Boni, prédécesseur du Président Talon.

Quelle politique de conservation de la nature en Afrique ?

Nils Belliot

Analyste au sein de la Commission Sécurité & Défense des
Ambassadeurs de la Jeunesse



Parc national de la Garamba (République Démocratique du Congo) – Nuria Ortega – whc.unesco.org

A l'heure où l'héritage naturel de l'être humain est englouti sous les eaux, s'envole en fumée ou bien est rasé afin de satisfaire un expansionnisme toujours plus présent, comment préserver efficacement nos « acquis naturels » ? La question de la protection de la nature est souvent perçue par le prisme du « développement durable » et du maintien, pour les générations futures, de notre patrimoine commun d'aujourd'hui. Rarement la question s'est-elle posée de protéger la nature pour ce qu'elle est et non pour la façon dont nous la percevons. D'ailleurs, comment la percevons-nous ? La réalité européenne n'est sans doute pas la réalité asiatique, étant elle-même aux antipodes des considérations sud-américaines. Sans doute, la forme la plus aboutie juridiquement de protection de la nature concerne certainement les « Aires Protégées », des territoires délimités par des frontières où les activités humaines sont soit réduites, soit totalement interdites. Bien loin de répondre à un impératif catégorique, la conservation de la nature est en réalité le fruit d'une construction multiséculaire, répondant aux idéologies mais également aux attentes économiques, sociales ou bien spirituelles des groupes d'humains ayant porté le processus de conservation de la nature.

Ainsi, il devient essentiel de démontrer comment s'est construite la conservation de la nature, et comment elle s'est exprimée sur le continent africain. Il s'agit

principalement se concentrer sur le Parc National des Virunga en RDC (PNVi). Cependant, d'autres Parcs Nationaux africains peuvent servir d'appui.

LA CONSERVATION DE LA NATURE : STRUCTURATION HISTORIQUE ET IDÉOLOGIQUE D'UNE PRATIQUE

On considère généralement que l'apparition d'une « conscience » du besoin de conservation chez l'Homme occidental est apparue durant le XIX^{ème} siècle⁴⁶. Si la nature a par le passé été l'objet des attentions de l'être occidental, sa protection revêtait souvent un caractère spirituel ou coutumier, comme en atteste l'exemple des oliviers sacrés en Grèce Antique⁴⁷. C'est l'accélération de l'activité économique durant le XIX^{ème} siècle qui va, pour la première fois, aspirer les occidentaux vers la voie de la conservation. À cet égard, des événements comme « la Grande Puanteur » londonienne de 1858 ou l'appauvrissement des ressources en ivoire sur le continent africain vont amorcer un premier mouvement conservationniste que nous qualifierons « d'utilitariste »⁴⁸. La nature est certes une entité à protéger, mais cette protection s'inscrit dans un cadre de dynamisme économique qu'il ne faut pas freiner. La consécration de cette conception utilitariste de la nature se retrouve certainement dans la « Convention visant à la protection des oiseaux utiles à l'agriculture » adoptée en 1902 et

⁴⁶ Bonnin, M., (2008), Retour historique sur la conservation de la nature. Réserves de Biosphère, Notes techniques, 3-2008, pp. 32-35.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ « L'approche utilitariste considère le monde vivant non humain comme un ensemble de ressources, qu'il convient de gérer prudemment afin d'éviter une pénurie susceptible d'entraîner des

conséquences économiques et sociales néfastes pour les sociétés humaines » in : Loreau, M. (2016). Par-delà l'éthique et l'économie : l'homme au cœur de la biodiversité. Dans : Philip Roche éd., *Valeurs de la biodiversité et services écosystémiques: Perspectives interdisciplinaires* (pp. 79-88). Versailles, France : Editions Quæ.

catégorisant les oiseaux selon leur utilité, ou leur nuisance, aux activités agricoles⁴⁹. Ce n'est qu'à partir de la moitié du XXème siècle que la protection de la nature *per se* va faire son apparition dans les pensées occidentales avec l'influence du professeur Christopher Stone, l'un des premiers occidentaux ayant appelé de ses vœux l'octroi de droits fondamentaux à la nature elle-même. À titre d'exemple, l'adoption en 1971 de la convention Ramsar pour la protection des zones humides accueillant des oiseaux d'eau nous montre le passage d'une conservation utilitariste à une véritable préservation des milieux pour ce qu'il apporte à sa biosphère. Les plus belles consécration de ce mouvement se trouvent cependant certainement dans les Constitutions équatorienne et bolivienne de 2008 et 2009, sacrifiant la *Pacha Mama*. L'article 72 de la Constitution équatorienne instaure notamment « le droit de la nature à la restauration en cas d'atteinte à son intégrité »⁵⁰. Cette approche reste cependant minoritaire, y compris de nos jours.

Le plus vieux Parc National ayant vu le jour se trouve sur le continent américain et est aujourd'hui un parc mythique : le Parc National de Yellowstone, fondé en 1871 et s'étendant aujourd'hui majoritairement dans le Wyoming. Celui-ci va naître dans un contexte d'opposition idéologique entre les « conservationnistes » (représentés par Gifford Pinchot) et les

« préservationnistes » (dont les thèses sont inspirées des auteurs Henry D. Thoreau ou bien John Muir). Les premiers s'inscrivent dans la lignée d'une conservation utilitariste⁵¹ sanctifiée par cette citation de Gifford Pinchot : « [t]he first principle of conservation is development, the use of the natural resources now existing on this continent for the benefit of the people who live here now »⁵². La nature apparaît alors comme protégée à des fins de « plaisir et au bénéfice du peuple »⁵³. Les seconds, quant à eux, voient la nature comme un voyage intime de l'homme en son être profond, largement inspirés en cela par le livre de H.D. Thoreau *Walden ou la vie dans les bois*, paru en 1854. On constate chez eux une approche quasi-mystique de la relation de l'Homme à la nature qui est un emblème de la notion de *wilderness*. Cette notion est sans doute centrale pour comprendre le rapport des occidentaux à la nature africaine. Si dans un premier temps la *wilderness* « éveillait un sentiment de confusion ou d'effroi »⁵⁴, les préservationnistes de la fin du XIXème siècle en feront l'incarnation d'un Paradis rêvé, en appelant notamment à l'imaginaire biblique du Jardin d'Eden⁵⁵, mais également au mythe fondateur de la nation américaine, celui de la *Frontier*. La nature est alors représentée comme l'incarnation d'une nostalgie passée, la compréhension de cette approche est une clé importante pour expliquer l'arrimage idéologique qui prévaudra lors de la mise en place des

⁴⁹ Gouvernement suisse, « Convention pour la protection des oiseaux utiles à l'agriculture de 1902 », [En ligne] : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19020002/index.html#fn1>

⁵⁰ David, V. (2012). *La lente consécration de la nature, sujet de droit : Le monde est-il enfin Stone ?*, Revue juridique de l'environnement, volume 37(3), pp. 469-485.

⁵¹ À cet égard, il n'est pas étonnant de constater que la fondation du Parc National de Yellowstone était encouragée par la Northern Pacific, la première compagnie de chemin de fer du pays qui voyait dans

le développement du tourisme une opportunité d'implantation sur le territoire.

⁵² Gifford Pinchot, Conservation, in *Addresses and proceedings of the First national conservation congress*, August 26-28, Seattle (Washington : The executive committee of the National conservation congress, 1909), p. 72.

⁵³ Depraz, S. & Héritier, S. (2012). *La nature et les parcs naturels en Amérique du Nord*. L'Information géographique, vol. 76(4), pp. 6-28.

⁵⁴ Cronon, W. (2009). *Le problème de la wilderness, ou le retour vers une mauvaise nature*. Ecologie & politique, 38(1), pp. 173-199.

⁵⁵ *Ibid.*



premiers Parcs Nationaux africains⁵⁶. Aujourd'hui encore, la conservation de la nature en Afrique subsaharienne est encore conceptualisée suivant une approche quasi-mystique inspirée de la *wilderness*, l'enceinte des Parcs Nationaux est sanctuarisée et inviolable, y compris pour les populations qui vivaient (ou vivent encore illégalement) sur le territoire depuis des siècles.

« Un aspect fondamental éclairant les choix de conservation menés durant la première moitié du XXème siècle en Afrique est la colonisation. »

Comment évoquer la structuration du territoire sans s'arrêter sur le phénomène le plus important de l'Histoire du continent ? Ainsi, à la lecture des cartes, on constate rapidement une spécificité dans la conception des Parcs Nationaux de R.D.C. À son indépendance en 1960, le pays compte quatre Parcs Nationaux établis par les colons belges, trois de ceux-ci se trouvent alors accolés à la frontière de l'empire colonial : le Parc National de la Garamba à la frontière avec la Centrafrique (alors colonie française) et les Parcs Nationaux de la Kagera et du Virunga à la frontière avec l'Uganda (alors colonie britannique). Au-delà d'une approche

mystique de la nature, les Parcs Nationaux ont surtout permis aux puissances colonisatrices d'affirmer leur pouvoir dans des lieux historiquement contestés. Dans le cadre du Parc National des Virunga (PNVi), l'important était dans un premier temps de faire face aux marchands d'esclaves arabes, battus par les belges à la fin du XIXème siècle⁵⁷ en créant une forme de zone tampon particulièrement surveillée et contrôlée par l'État. Par la suite, la frontière avec l'empire britannique, quelques poches de résistance arabe qui perdureront et l'apparition de trafics variés (notamment d'ivoire, un matériau très prisé en Europe) vont pousser à la création de ces espaces de conservation dont la construction sera largement autoritaire, aussi bien par le biais des décrets royaux⁵⁸ que de la force militaire pure et dure⁵⁹. Une sensation d'injustice prévaut alors chez les populations locales, situation perdurant encore de nos jours et pouvant expliquer, du moins en partie, certaines pratiques de braconnage présentes sur le continent africain. On peut ajouter à cela la « criminalisation » des pratiques de chasses autochtones (comme l'interdiction des pièges) afin de légitimer les pratiques plus nobles des colons pour qui la chasse est un sport, et non un moyen de subsistance⁶⁰.

⁵⁶ L'instauration du mouvement conservateur en Afrique étant majoritairement le fait des colons inspirés par les thèses américaines et occidentales.

⁵⁷ Wack, H. Wellington, Chapter 15 : Belgian Campaigns against the Arabs in *op.cit.*, pp. 177-188, [en ligne] <http://www.zum.de/whkmla/documents/wack/wackchxv.html>.

⁵⁸ C'est un décret royal qui instituera le « plus vieux parc d'Afrique » en 1925, le Parc National Albert aujourd'hui renommé Parc National des Virunga. Par la suite, les nombreuses extensions de ce Parc passeront également par le biais de tels décrets.

⁵⁹ À cet égard, le Colonel belge Henri Hackers va jouer un rôle important dans l'application du décret de 1935 instituant une extension hors-norme du PNVi de 400 000ha. Voir Vikanza, P., *Aires protégées, espaces disputés et développement au nord-est de la R.D.Congo*, Louvain, Presses universitaires de Louvain, 2011, p. 130.

⁶⁰ Van Schuylenbergh, P. (2009). Entre délinquance et résistance au Congo belge : l'interprétation coloniale du braconnage. *Afrique & histoire*, vol. 7(1), pp. 25-48.

Enfin, avant de nous intéresser aux problématiques contemporaines de la conservation, arrêtons-nous rapidement sur les acteurs de celle-ci. Si l'État (colonial) a bien évidemment été l'acteur central dans l'instauration des Aires Protégées à travers l'Afrique, les *Soleil des Indépendances*⁶¹ ont apporté un changement de paradigme dans cette situation. Dans le cas des parcs nationaux congolais, encore une fois, malgré l'indépendance de la Nation congolaise, l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge (IPNCB) continuera d'administrer le territoire, bien que sous tutelle de l'État congolais, sous le nom d'Institut National pour la Conservation de la Nature puis, de nos jours, Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). Malheureusement, du fait d'un retrait des investissements étrangers durant les années 70, ainsi qu'une mauvaise gestion financière sous le régime de Mobutu (1965-1996), l'ICCN (alors nommé IZCN pour « zaïrois ») va périliter⁶². Cette situation de base, couplée aux deux Guerres du Congo entre 1996 et 2003, va laisser la voie ouverte à un nouvel acteur de la conservation, une fondation privée de droit britannique nommée *Virunga Foundation*. Cette situation n'est pas uniquement l'apanage du PNVi, on retrouve certains groupes pouvant être comparés à de véritables « conglomérats de la conservation » comme l'organisation *African Parks Network*, participant à l'administration de pas moins de seize Parcs

Nationaux africains dans dix pays différents. Cette situation nouvelle pose des questions éthiques, notamment lorsque l'on constate que cette association est financée en partie par des compagnies comme Walmart ou bien SHV Gas, deux compagnies dont les pratiques et les intérêts ne coïncident pas avec des impératifs de conservation de la nature⁶³. Tout ce mouvement s'inscrit dans un cadre dénommé aujourd'hui « conservation néolibérale ». Pour comprendre l'utilisation du mot néolibéral, arrêtons-nous sur la définition posée par Joe Igoe et Daniel Brockington : ils le considèrent comme étant une « restructuration du monde pour faciliter l'expansion du libéralisme de marché »⁶⁴. C'est à partir d'une dérégulation, incarnée par le retrait de l'État de la gestion du territoire, que devient possible une « re-régulation », permettant notamment la marchandisation d'objets étant jusqu'ici fermés à la monétisation, typiquement la nature, qui va alors devenir un objet de consommation, principalement par le biais du tourisme mais également de la « conservation intégrée », caractérisée par Estienne Rodary et Christian Castellanet comme visant à inscrire la protection de la nature dans une logique de développement économique du territoire⁶⁵. Ces auteurs introduisent également la notion de « Patrimonialisme » vue comme une « dimension de réappropriation sociale et symbolique de la nature »⁶⁶.

⁶¹ Pour reprendre l'expression consacrée par l'écrivain ivoirien Ahmadou Kourouma.

⁶² Languy M., De Merode E. (ed.) (2006) *Virunga : survie du premier parc d'Afrique*, Tielt/Belgique, Lannoo, 352 p.

⁶³ Igoe J. & Brockington D., (2007), *Neoliberal Conservation : a Brief Introduction*, Conservation & Society, 5, pp. 432-449.

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ Binot, A., « La conservation de la nature en Afrique centrale entre théorie et pratiques. Des espaces protégés à géométrie variable. », Thèse de Doctorat : Géographie : Paris : Panthéon Sorbonne, 2010, p. 56.

⁶⁶ *Ibid.*

FOCUS SUR DEUX ENJEUX MAJEURS DE LA CONSERVATION EN AFRIQUE

Quelles sont les réalités purement contemporaines de la conservation en Afrique subsaharienne ? À ce titre, il convient de s'attarder notamment sur deux enjeux majeurs de celle-ci : la militarisation conséquente ainsi que le rapport des conservateurs aux populations locales. Si ces deux notions ont déjà été abordées dans leur ancrage historique, il s'agit maintenant de démontrer que les conceptions coloniales de conservation ont perduré à travers les âges, malgré une évolution dans les pratiques.

« Ce qui caractérise particulièrement de nombreux parcs d'Afrique subsaharienne est un phénomène que l'on appelle la « militarisation verte » ou encore « green security » caractérisée par 'l'usage manifeste du maintien de l'ordre et de la militarisation de vastes territoires au nom de la sécurité'⁶⁷. »

Pour comprendre ce phénomène, notre cadrage historique va s'avérer primordial. En effet, nous l'avons expliqué, les Parcs Nationaux sont nés dans des situations particulières, aux frontières des empires coloniaux dans une optique de prise de contrôle d'un territoire contesté. Ainsi, dès les prémices de l'existence des Parcs

Nationaux, il a fallu armer les gardes (les *rangers*) et, depuis les années 20, ceux-ci n'ont, pour ainsi dire, jamais été désarmés. C'est par exemple le cas du Kruger National Park, parc iconique d'Afrique du Sud, à la frontière avec le Mozambique (ancienne colonie portugaise). Elizabeth Lunstrum constate ainsi « l'usage de techniques, acteurs, technologies et partenariats militaires et paramilitaires dans un but de conservation »⁶⁸. Elle considère ainsi la constitution des *rangers* du Kruger en une force paramilitaire, l'utilisation d'appareils de surveillance aériens (drones ou avions) ou d'armes de plus en plus sophistiquées (Kalashnikov, Lanceurs de roquettes...) comme étant le cœur de la *green militarization* du Kruger National Park. Dans des parcs avec moins de moyens, l'utilisation de patrouilles pédestres reste l'outil privilégié de la *green militarization*. C'est par exemple le cas du Parc National des Virunga. Ce qui est plus impressionnant est que cette militarisation soit totalement intégrée et justifiée par les conservateurs, mais également par les populations occidentales ; on parle d'ailleurs de « *militarization by consumption* »⁶⁹, c'est-à-dire que les *rangers* surarmés vont devenir des icônes de la conservation, aussi bien par le cinéma que par le biais des réseaux sociaux⁷⁰. Comme le soulignent Esther Marijnen et Judith Verweijen, cette

⁶⁷ Kelly, A.B., Ybarra, M., 2016. Introduction to themed issue: "Green security in protected areas". *Geoforum* 69, pp. 171-175.

⁶⁸ Lunstrum E., (2014) « Green Militarization: Anti-Poaching Efforts and the Spatial Contours of Kruger National Park », *Annals of the Association of American Geographers*, 104:4, pp. 816-83.

⁶⁹ Marijnen E. & Verweijen J. (2016). "Selling green militarization: The discursive (re)production of militarized conservation in the Virunga National

Park", *Democratic Republic of the Congo. Geoforum*, 75, pp. 274-285.

⁷⁰ Récemment, la participation de la ranger Angèle au Marathon de Londres 2018 a été suivie d'une campagne médiatique massive, entre le 20 mars et 25 avril, vingt publications Facebook ont été consacrées au Marathon de Londres, soit plus de la moitié des publications Facebook de la page du Virunga National Park sur la période, permettant ainsi de lever 125 000€, tout près des 150 000 espérées.

stratégie n'est pas nécessairement intentionnelle mais résulte plutôt d'une volonté d'exposer médiatiquement le Parc National, notamment afin d'assurer la stabilité financière de l'institution par des dons (de grandes fondations mais également des individus eux-mêmes) mais aussi par la marchandisation de produits présentant ainsi la militarisation comme désirable. On constate également que les médias traditionnels occidentaux ne présentent les Parcs Nationaux africains que selon le prisme de la militarisation, c'est bien évidemment le cas du Parc National des Virunga. Du fait de cette médiatisation « thématique », les consommateurs européens sont d'autant plus confortés dans leur sentiment de participer à une noble cause et renforcer un phénomène que nous pourrions nommer la « conservation par la consommation ». Ce phénomène relativement récent revêt plusieurs formes. Ainsi, la *militarization by consumption* évoquée précédemment entre, bien entendu, dans cette optique de conservation par la consommation. Récemment, on voit également naître des partenariats entre le PNVi et des lieux de consommation en Europe comme des bars⁷¹ ou bien des chocolateries⁷². Il serait cependant facile de constater (et critiquer) des pratiques sans pour autant chercher à les comprendre. Il est vrai que dans certaines situations, l'usage de la force militaire semble nécessaire. Ainsi, la région du Nord-Kivu (où se trouve

le PNVi) ne compte pas moins d'une centaine de groupes armés, dont les effectifs varient entre une centaine d'hommes jusqu'à plusieurs milliers. Les Parcs Nationaux présentant souvent une nature luxuriante (ou du moins suffisamment large pour s'y cacher), des ressources animales ou halieutiques permettant de se nourrir ainsi que du bois pour faire du charbon, ce sont les lieux de villégiature privilégiés des milices armées et bandits en tout genre. On a pu le constater encore récemment lorsqu'au Bénin, deux enseignants français ont été enlevés dans le Parc du W⁷³.

« Du fait de la menace islamiste dans la région et du positionnement du Parc du W, il est clair que le Bénin n'a d'autres choix que de militariser cette zone. »

Se trouvant à la frontière avec deux États n'étant plus capable d'assurer la sécurité de celle-ci, la militarisation de cette zone n'est plus un simple enjeu de conservation mais devient une véritable question existentielle pour le Bénin. Nous verrons par la suite que ce positionnement aux frontières va devenir un enjeu de coopération régionale sur le continent.

Auparavant, intéressons-nous en revanche au deuxième enjeu majeur des Parcs Nationaux africains, la relation entre les conservateurs et les populations locales. Celles-ci sont, finalement, les premières concernées par la conservation en elle-même. Des expulsions menées *manu*

⁷¹ « Vieux Lille. Gorilla Brothers, le nouveau bar stylé de la rue Saint-André ». *Actu.fr*, https://actu.fr/hauts-de-france/lille_59350/vieux-lille-gorilla-brothers-nouveau-bar-electro-style-la-rue-saint-andre_21591931.html.

⁷² Mariën M. & Huysentruyt B., « Dominique Persoone bouwt chocoladefabriek in Congo en ontwerpt speciaal Virunga-dessertje voor KooKeet », *Hln.be*, <https://www.hln.be/in-de->

[buurt/brugge/dominique-persoone-bouwt-chocoladefabriek-in-congo-en-ontwerpt-speciaal-virunga-dessertje-voor-kookeet-aa85defe/?referer=https%3A%2F%2Fwww.google.com%2F](https://www.hln.be/in-de-buur/brugge/dominique-persoone-bouwt-chocoladefabriek-in-congo-en-ontwerpt-speciaal-virunga-dessertje-voor-kookeet-aa85defe/?referer=https%3A%2F%2Fwww.google.com%2F).

⁷³ « Bénin, deux touristes français toujours introuvables ». *Le Figaro*, <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/benin-deux-touristes-francais-toujours-introuvables-20190508>

militari durant l'avènement du phénomène conservationniste en Afrique à partir des années 20 jusqu'à la « banditisation » de celles-ci ayant lieu aujourd'hui, leur positionnement apparaît comme particulièrement compliqué. Nous constatons également que la construction des Aires Protégées s'est systématiquement faite sur une appropriation sociale et culturelle de celle-ci, déjà évoquée précédemment, il nous faut désormais la préciser afin de faire avancer notre raisonnement. L'accaparement de la terre par les élites conservatrices occidentales s'est ainsi construit sur une perception biaisée de la nature inspirée notamment par le mythe de la *wilderness* américain. De ce fait, la construction de la nature s'est largement faite dans un premier temps en présentant les populations locales comme étant des « *rapacious natives* »⁷⁴, incapables d'œuvrer à la conservation du bien commun, car n'étant pas assez éduquées à celui-ci (en associant évidemment bien commun et intérêts occidentaux), ainsi, l'entreprise de délégitimation du savoir local est lancée. Par la suite, l'espace à protéger se définit alors selon le regard occidental, et bien souvent « en creux », en ce sens que nous allons observer avec plus de facilité les absences (développement économique, aménagement du territoire) selon les concepts approuvés et éprouvés par les élites occidentales. Ainsi, les populations locales sont bien souvent réifiées, leurs

attentes uniformisées et leur discours étouffé⁷⁵. Un exemple frappant vient du discours prononcé par le Duc de Brabant en 1937 lors de l'instauration de l'administration des parcs du Congo belge (organe connu aujourd'hui sous le nom d'ICCN). Celui-ci assimile toutes les populations locales à des « Pygmées »⁷⁶, si bien qu'il existe déjà alors une forte diversité culturelle dans les environs du Parc National Albert (ancien PNVi). Il convient de faire ici une première précision primordiale bien qu'évidente : il est impossible de définir exactement les « populations locales » du fait de leur diversité sociale, culturelle et géographique. On peut cependant définir ce qu'est le « local » ; il désigne ainsi, bien évidemment, une communauté géographique (particulièrement dans le cas de territoires ruraux émaillés de villages) qui se construit dans sa relation au global, et existant donc à plusieurs niveaux de lecture différents.

« On peut ainsi dire que le local représente la rencontre des intérêts, réseaux, connaissances entre des orientations politiques globales (étatiques le plus souvent) et des demandes, oppositions, stratégies leurs étant contraires et circonscrits à un territoire géographique donné⁷⁷. »

Ainsi, les conservateurs se sont posés la question de l'inclusion de ces communautés locales dans les pratiques de conservation.

⁷⁴ Kenneth Iain Macdonald. *Global hunting grounds: power, scale and ecology in the negotiation of conservation. cultural geographies*, SAGE Publications, 2005, 12 (3), pp. 259-291.

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge, (1937), Discours prononcé par le roi Albert à la séance d'installation de la commission

administrative du Parc National Albert, [En ligne] http://www.apncb.be/archives/publications/1937_complet.pdf/download/en/1/1937_complet.pdf?action=view, p. 8.

⁷⁷ Rodary, E. (2007). Mobiliser pour la nature, ou la construction et la disparition du local. *L'Espace géographique*, tome 36,(1), pp. 65-78.

Cependant, celle-ci est plus souvent passée par une cooptation des leaders politiques que par une ouverture et notamment l'écoute des doléances de certaines populations. On peut le concevoir dans le cas du Parc National des Virunga : administrer un territoire de 790 000ha et entouré de 4 millions d'âmes à moins d'un jour de marche empêche la bonne prise en compte de toutes les revendications de ces populations. Il faut aussi affirmer que la militarisation des Aires Protégées a durablement inscrit ces populations locales en opposition aux politiques de conservation, voire même aux conservateurs eux-mêmes. De véritables crimes de guerre ayant été commis par les *rangers* du Parc National des Virunga et ayant un impact sur leurs relations avec les populations locales⁷⁸, non seulement dans le temps court, mais également dans le temps long. Ainsi, lorsque plus récemment les *rangers* du PNVi ont commencé à organiser des patrouilles avec l'armée régulière congolaise, leur perception auprès de certaines populations s'est largement dégradée⁷⁹. Récemment, au Cameroun, en Centrafrique et en République du Congo, les tribus pygmées (les Baka) se sont élevées face aux agissements abusifs des conservateurs, agissant au nom du WWF. Dans un document d'une centaine de pages, l'ONG Survival International dresse un tableau bien terne de ce qu'ils nomment «

colonialisme vert » : destruction de campements autochtones, agressions infondées, menaces de mort, paranoïa vis-à-vis des populations locales ; le tout venant des rangers supposés protéger les différents parcs de la région⁸⁰. C'est ainsi que le WWF s'est retrouvé poursuivi par une plainte de l'ONG car c'était l'organisme en charge des milices conservationnistes dans la région. Bien souvent, cela pousse les populations locales dans les bras des milices armées ou des groupes de bandits qui opèrent à l'abri dans les Aires Protégées⁸¹. Pourtant, des initiatives de « Conservation Communautaire » ont vu le jour à de nombreuses reprises durant les années 90 et 2000. On constate cependant que ces initiatives se heurtent à la réalité d'attentes « communautaires » éclatées entre divers intérêts, avec une dichotomie certaine entre considérations économiques et coutumières. Ainsi, dans le cas de Madagascar, des projets de gestion des forêts du nord-ouest du pays ont vu une opposition entre des populations récemment immigrées, voyant la forêt comme une potentielle source de revenus ainsi qu'une source d'énergie grâce à l'utilisation de bois de chauffe, et des populations installées depuis longtemps dans la région mais expulsées par les diverses administrations, estimant avoir le droit à la terre de leurs ancêtres⁸². Cette opposition entre enjeux économiques et

⁷⁸ Hochleithner S. Beyond Contesting Limits: Land, Access, and Resistance at the Virunga National Park. *Conservat Soc* 2017;15:100-10.

⁷⁹ Marijnen E. & Verweijen J., (2016) "The counterinsurgency/conservation nexus: guerrilla livelihoods and the dynamics of conflict and violence in the Virunga National Park", *Democratic Republic of the Congo, The Journal of Peasant Studies*, 45:2, pp. 300-320.

⁸⁰ Survival International, (2017), How will we survive ?, 120 p. [en ligne] <https://assets.survivalinternational.org/documents/1683/how-will-we-survive.pdf>.

⁸¹ Enough Team (2016), Une organisation criminelle multimillionnaire détruit de vastes étendues du parc des Virunga pour son charbon de bois, Enough Project, Juin.

⁸² Frank Muttenter, « Community forest management on the agricultural frontier : charcoal

coutumiers se retrouve également dans le Parc National des Virunga où certaines populations investissent le Parc afin d'y pratiquer une activité d'élevage ou d'agriculture alors que d'autres s'intéressent majoritairement à l'aspect coutumier, notamment dans le cadre des rites funéraires des *mwami*, chefs traditionnels de l'est congolais⁸³. Enfin, les expulsions de populations se poursuivent encore aujourd'hui, notamment dans le cadre de la transnationalisation de la conservation, phénomène récent mais qui s'est rapidement imposé sur le continent africain.

UNE TENDANCE À LA TRANSNATIONALISATION, POUR MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES OCCIDENTALES DE CELLE-CI ?

L'apparition de la conservation transnationale semble suivre un cheminement logique. Seulement, les dynamiques historiques ayant mené les politiques de conservation ne tendaient pas vers un tel accomplissement. Comme susmentionné, les Parcs Nationaux ont été fondés aux frontières pour des raisons de compétition coloniale, de contrôle du territoire et des populations.

« Ainsi, on se trouve paradoxalement avec des Parcs Nationaux sur différents territoires étatiques supposés protéger un seul et même corridor naturel mais qui relève alors parfois de gouvernements différents, de modes de gestions différents ou encore de moyens différents. »

Bien évidemment, ce corridor naturel, lui, ne s'arrête pas naturellement aux frontières. Ainsi, lorsque celles-ci ne sont pas fondées sur une réalité naturelle objective (ou bien qu'il existe une incompréhension des dynamiques naturelles d'un territoire), il apparaît absurde de ne pas réunir tout ce corridor sous une seule et même bannière. Aujourd'hui, l'Unesco avance ainsi le concept de « Réserves de biosphère transfrontalières » consistant en « la reconnaissance officielle au niveau international et par une institution de l'ONU d'une volonté politique de coopérer dans la conservation et l'usage durable, au travers d'une gestion commune et partagée⁸⁴ ». Au-delà de la simple coopération transfrontalière, une notion a commencé à émerger durant les années 90, celle de « Parcs transfrontaliers pour la paix » (TPP) charriant une symbolique encore plus forte. Ceux-ci ont vu le jour en Europe durant les années 90, mais agissaient surtout à des fins de maintien de relations amicales, particulièrement entre les nations d'Europe de l'Est. Ce concept a toutefois trouvé un terrain d'expression particulièrement fertile en Afrique subsaharienne, où les conflits frontaliers étaient encore légion dans les années 90. Dans le cas du *Great Limpopo Transfrontier Park (GLTP)* entre l'Afrique du Sud, le Mozambique et le Zimbabwe, la collaboration entre les autorités sud-africaines et mozambicaines a ainsi permis de mieux contrôler les déplacements aux frontières (des animaux mais également d'éventuels braconniers) ainsi qu'une réintroduction de certaines espèces dans le

makers, immigrant associations and land claims in Ankarafantsika, North-West Madagascar », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 258 | 2012, pp. 249-272.

⁸³ Vikanza P., *op.cit.*

⁸⁴ UNESCO, Sciences Naturelles, [en ligne-archivé] <http://www.unesco.org/new/en/naturalsciences/envi>

[ronment/ecological-sciences/biosphere-reserves/regional-and-subregionalcollaboration/transboundary-biosphere-reserves-tbr/](http://www.unesco.org/new/en/naturalsciences/environment/ecological-sciences/biosphere-reserves/regional-and-subregionalcollaboration/transboundary-biosphere-reserves-tbr/).

Limpopo, Parc National mozambicain intégré au GLTP et ayant souffert de la guerre de libération du pays en 1975⁸⁵ puis de la lutte anti-apartheid dans les années 90. Dans cette veine des « parcs pour la paix », une association en particulier est apparue en 1997 en Afrique du Sud et dont l'un des fondateurs n'est autre que Nelson Mandela, la « Peace Parks Foundation ». Celle-ci cherche à œuvrer pour la coopération entre les nations afin de protéger l'avenir de la planète (et donc celui de l'être humain) et est notamment active dans diverses régions en Afrique subsaharienne mais principalement aux environs de l'Afrique du Sud. De ce fait, une aire de conservation regroupant pas moins de cinq États différents a pu voir le jour, le *Kavango-Zambezi* (KaZa)⁸⁶. L'idée est plus qu'intéressante, cependant certaines critiques se sont élevées. Dans le cas du *Great Limpopo Transfrontier Park*, on constate que « l'annexion » des parcs mozambicains et zimbabwéens offre surtout à l'Afrique du Sud une extension de son arrière-pays touristique, les touristes continuant de se rendre à Johannesburg pour visiter le *Kruger National Park* et bénéficiant d'une forme de « bonus » en passant dans le territoire mozambicain ou zimbabwéen⁸⁷. Bien évidemment, des formes de « conservation intégrée » sont mises en place, notamment avec une taxe sur le billet d'entrée dans le Parc visant à financer des programmes économiques pour les populations locales. Cependant, le gros de la manne financière vient grossir les caisses d'un État se portant déjà mieux que ses voisins. Naturellement, l'organisation

en collectivité transfrontalière permet de mieux diriger et superviser les investissements et les projets qui en découlent, il nous faut cependant questionner la finalité de la coopération transfrontalière. La question de la place que jouent les populations locales dans ces nouvelles « super-Aires Protégées » est ainsi l'une des problématiques qu'il faut adresser. Celles-ci ne sont que de simples « réceptacles » à investissements, et n'ont pas de réel pouvoir décisionnaire.

« Les décisions prises dans le cadre de l'Aire Transfrontalière le sont dans des bureaux, par des hommes politiques ou des conservateurs africains et occidentaux, baignés dans le moule de la 'global ecology'. »

Cette dernière est indissociable de la notion de « *commons* » développée notamment par l'économiste américaine Elinor Ostrom. Celle-ci interroge d'abord la notion même de commun, soit un élément partagé par un groupe d'individus. Ce commun va permettre à ces communautés de retirer des bénéfices personnels, mais également de partager les externalités négatives. C'est l'incarnation du dicton « ce qui appartient à tout le monde, n'appartient en réalité à personne ». Les individus ayant des tendances égoïstes, Elinor Ostrom compare ensuite la situation au « dilemme du prisonnier ». Si les individus décident de respecter la loi imposée pour la protection du « commun », ils en retirent un bénéfice de 10 unités, mais si l'un des individus décide d'outrepasser cette limite, il en retirerait un bénéfice supérieur à 10 en

⁸⁵ Nadia Belaidi, « Le Great Limpopo Transfrontier Park », *EchoGéo* [En ligne], 7 | 2008.

⁸⁶ Cette aire de conservation transfrontalière englobe le delta intérieur de l'Okavango et s'étend sur la

Zambie, l'Angola, la Namibie, le Botswana et le Zimbabwe.

⁸⁷ Sylvain Guyot, « Géopolitique des parcs (trans) frontaliers en Afrique Australe », *Les Cahiers d'Outre-mer*, 234 | 2006, pp. 215-232.

empiétant nécessairement sur les bénéfices des autres individus, voire leur faisant « perdre » une partie de leur « mise ». Cet exemple s'applique particulièrement bien à des élevages de troupeaux devant paître sur un même territoire. Si l'un des troupeaux est plus imposant, il retirera plus de bénéfices qu'un troupeau moins imposant. De telles pratiques vont pousser tout le monde à faire de même, et c'est ainsi que l'on arrive à la « tragédie des communs », qui est en fait une surexploitation des ressources naturelles. C'est face à cette « tragédie des communs » que le modèle de conservation des ressources naturelles global est né et s'est structuré au travers d'institutions internationales comme l'UICN ou l'Unesco, émergeant au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, lui permettant de trouver son chemin vers les structures nationales, avant d'émerger concrètement au travers de ses applications locales. La « *global ecology* » va donc consister en l'imposition d'un mode de pensée et d'une approche de la conservation intrinsèquement liés à une vision occidentale de la nature (dans le cadre africain, on en revient à la *wilderness*), les organisations internationales servant de vecteurs de propagation de celle-ci. De ce fait, dans le cadre de la mondialisation, la position des nations africaines est particulièrement intéressante. Nées « sur le tard », elles ont été influencées de longues années durant par des pratiques politiques, sociales et

culturelles venues d'un continent différent. Ainsi, ces « jeunes nations » ne prennent pas une part active à la constitution d'une « pensée-monde » mais plutôt leur intégration dans un « jeu d'échelles »⁸⁸ où la communauté mondiale est en réalité déjà structurée et hiérarchisée, permettant de définir des « bonnes conduites » économiques ou écologiques grâce à un système d'incitants et de contraintes économiques (subventions, prêts moyennant une perte de contrôle sur les objectifs politiques et économiques de la nation) dont raffolent les institutions économiques et écologiques occidentales. De ce fait, un mode de gestion universel doit servir à imposer une vision universelle de la conservation, selon des rites définis sur le temps long et au travers d'un passé conservacionniste pour le peu tumultueux des puissances occidentales. Cette approche globale se caractérise avant toute chose par la rentabilité économique, permettant de mener à bien des projets ambitieux de conservation. C'est de cette rentabilité économique que découle la construction idéologique que se font du Parc les conservateurs, particulièrement lorsque ceux-ci ont la charge de fonds internationaux qui leur sont prêtés, et qu'ils doivent rembourser d'une façon ou d'une autre⁸⁹.

En définitive, nous pouvons constater que la conservation en Afrique subsaharienne n'est pas le fruit d'une obligation morale et

⁸⁸ Planel, S., Bridonneau, M. (2015), « Glocal Ethiopia, échelle et repositionnement des pouvoirs », *Echo-Géo*, janvier-mars 2015, 31 – 2015.

⁸⁹ C'est en tout cas ce qui est largement ressorti durant l'un de mes entretiens avec un des administrateurs de la *Virunga Foundation*, celui-ci comprenant les grognos locales sur certaines questions d'accès à l'électricité, mais expliquant que

le service électrique mis en place et fourni par le Parc National des Virunga ne venait pas de nulle part, et qu'une forme de « retour sur investissement » à long-terme était nécessaire. Lorsque la Fondation emprunte de l'argent, notamment à des entités publiques, celles-ci veulent savoir ce qu'il en advient, et peuvent donc pousser pour une utilisation de celui-ci étant plus en adéquation avec leurs pratiques et représentations économiques.

universelle de défendre la nature, mais bien issue d'une construction idéologique sur le temps long. Bien évidemment, la conservation n'est pas restée « coloniale » à proprement parler. Si les territoires et les acteurs de la conservation n'ont que très peu changé, la conception de la nature a largement évolué au gré des évolutions des discours des conservateurs. Ainsi, l'imaginaire charrié par le processus conservationniste en Afrique subsaharienne, mais également par l'exportation de ce processus en occident au travers, entre autres, de la consommation montre à voir une approche colonialiste de la conservation de la nature. Cependant, il faut aussi prendre en compte que les zones présentées ici répondent à des problématiques précises, que l'on retrouve largement sur le continent : construction basée sur l'impérialisme colonialiste souvent suivie d'une situation financière compliquée après les indépendances, conflit civil durant la seconde moitié du XXème siècle et enfin des relations tendues avec les populations autochtones. Ces dernières sont particulièrement touchées par le phénomène de conservation, les expulsions menées durant la colonisation se traduisant aujourd'hui par un sentiment d'injustice, mais également par une absence de reconnaissance voire une « banditisation » de leurs pratiques⁹⁰.

« De ce fait, une situation d'opposition durable s'est mise en place entre les conservateurs et ces populations. »

Si les politiques de conservation intégrées mises en place ont pu avoir des impacts

bénéfiques sur la situation économique des régions frontalières aux Parcs Nationaux (redistribution des revenus du tourisme, financement de projets culturels et surtout agricoles grâce à l'utilisation du microcrédit), une opposition fondamentale demeure encore sur le rapport à la terre qu'ont ces deux acteurs. Construite sur le temps long, cette opposition se traduit aujourd'hui de différentes façons, du militantisme civil au militantisme armé (venant se greffer alors aux groupes armés opérant pour des raisons politiques et économiques sur le territoire). Ainsi, la question de la pacification des zones de conservation reste l'un des enjeux majeurs sur certains territoires. La coordination transnationale semble, à cet égard, devenir l'usage préféré des conservateurs, mais également des politiciens.

Comment se traduit cette approche transnationale ? Quelles en sont les résultats, les critiques ? C'est une question qu'il convient de poser alors que l'urgence écologique se fait de plus en plus pressante.

⁹⁰ Malheureusement non développée ici, il est important de noter qu'une forme de « conservation coutumière » préexistait l'arrivée des colons

occidentaux dans le Parc National des Virunga, basée notamment sur des traditions funéraires. Voir Vikanza P., *op.cit.*

L'Afrique face aux défis environnementaux

Mathieu Mérino

Fondation pour la recherche stratégique (FRS)



Photo prise au Ghana à la décharge municipale (Polytechnic) de Sunyani (2008) - © Mathieu Mérino

**UN CONTINENT
PARTICULIÈREMENT SENSIBLE
AUX DÉGRADATIONS
ENVIRONNEMENTALES**

Parmi les régions du monde considérées les plus exposées aux dégradations environnementales, l'Afrique apparaît de nos jours comme l'une des plus vulnérables. Cette vulnérabilité est à la fois fonction du système climatique complexe du continent⁹¹ et de l'interaction de ce système avec les défis socio-économiques qui le caractérisent actuellement. En effet, depuis les Indépendances, le continent africain connaît d'importantes transformations liées notamment à l'augmentation de sa population et de ses besoins⁹², exerçant des pressions croissantes tous azimuts dans des domaines tels que l'eau, les forêts, les terres et son corolaire le partage foncier, l'agriculture ou bien encore la biodiversité. Ces pressions sont amplifiées, depuis plus d'une vingtaine d'années, par un dérèglement climatique dont les manifestations y sont les plus incertaines. En provoquant une dégradation des ressources en eau douce, une baisse de la production agricole, une augmentation des phénomènes extrêmes ou bien encore des mouvements migratoires nouveaux, le changement climatique agit alors comme un catalyseur des défis d'un continent marqué,

depuis la fin de la guerre froide, par une proportion élevée de pauvreté au sein de la population et de crises politiques.

« S'il est rare que les problèmes environnementaux soient directement à l'origine d'une situation de crise, l'histoire récente nous prouve que l'environnement en constitue néanmoins un facteur aggravant. »

Par exemple, et bien que l'Afrique ne soit responsable que de 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre⁹³, le continent est, certainement plus qu'ailleurs, exposé aux menaces que le changement climatique fait peser sur la croissance économique et le développement durable ainsi que sur la réduction de la pauvreté et la sécurité humaine. Or les menaces liées aux dégradations environnementales sont diverses et tous les États n'ont pas la même capacité à y faire face. En outre, l'Afrique concentre actuellement un grand nombre de pays pauvres ; neuf des dix pays les plus pauvres au monde se situent en Afrique subsaharienne⁹⁴. Aussi, l'ampleur et la rapidité des changements climatiques y remettent en cause la capacité des États à s'adapter à de tels chocs, multipliant ainsi les zones de fragilités et de tensions⁹⁵.

En Afrique, comme sur les autres continents, les réponses apportées aux défis

⁹¹ Il coexiste en Afrique plusieurs régimes climatiques et différentes zones écologiques, révélant des écosystèmes extrêmement variés allant du désert du Sahara aux forêts tropicales humides de l'Afrique centrale en passant par les plateaux rutilants le long de la vallée du Rift.

⁹² Selon l'Organisation des Nations unies (ONU), l'Afrique comptait, en 2018, 1,25 milliards d'habitants répartis en 54 États. Caractérisé par une croissance démographique parmi les plus importantes du monde, le continent africain pourrait multiplier sa population par deux d'ici 2050 avec 2,5 milliards d'habitants (soit 25% de la population mondiale contre 15% aujourd'hui).

⁹³ Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), 2015.



⁹⁴ ONU, 2018. Le produit intérieur brut par habitant en Afrique est, en moyenne, entre huit et dix fois inférieur à celui des pays Occidentaux. Notons que la pauvreté y est alors souvent liée à un contexte de guerre ou bien de conflit.

⁹⁵ Du fait des faiblesses et même des défaillances des systèmes d'encadrement, en particulier de l'absence ou de l'inefficacité des politiques de prévention et de protection, la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, glissements de terrain, cyclones, etc.) a des incidences de plus en plus dramatiques sur le continent africain (déplacements de populations, épidémies, famines, etc.), particulièrement au Sahel, en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique.

environnementaux sont souvent équivoques. De manière générale, les pays en développement peuvent être réticents à s'engager sur le terrain des questions environnementales car il conduit, selon eux, à occulter les principales réponses à apporter à leurs problèmes de développement⁹⁶.

« Si les États africains admettent tous l'importance des dégradations environnementales, et la nécessité de respecter des équilibres écologiques dans leurs agendas de développement, ils soulignent néanmoins que les pays développés en sont largement responsables. »

Ils rappellent, par ailleurs, l'urgence d'aider les pays les plus pauvres, qui sont également les zones identifiées comme les plus vulnérables, à s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique. En effet, ces derniers sont, pour la plupart, déjà touchés par la dégradation environnementale et des tensions sur les ressources ; par ailleurs, ils n'auront pas les moyens de s'adapter au changement climatique, risquant alors d'être davantage déstabilisés. Dans ce contexte, la question environnementale en Afrique devient indissociable de la problématique du développement et l'enjeu est ici de savoir comment atténuer les menaces posées par la modification du climat sans compromettre l'objectif de forte croissance indispensable

pour réduire durablement la pauvreté et les inégalités frappant le continent⁹⁷.

LES PRINCIPAUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX DE L'AFRIQUE

Si l'Afrique est caractérisée par une multiplicité de dégradations environnementales, le fort exode rural qui marque le continent, l'absence de régulations des activités économiques et industrielles ou bien encore le caractère faiblement interventionniste des politiques publiques permettent de dégager ici une première typologie (et une géographie) des risques liés à l'environnement.

1° Un degré élevé d'incertitudes climatiques

« Sans entrer dans le débat quant à la fiabilité des différents scénarios climatiques prévus pour l'Afrique, force est de constater que le continent est très affecté par le réchauffement global en cours⁹⁸. »

Selon le Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC), la température moyenne annuelle devrait, dans les trente prochaines années, partout augmenter de 2 à 3°C, notamment dans les régions arides avec localement des pics entre +4 et +6°C⁹⁹. Ces variations devraient affecter le rythme des saisons et donc l'intensité des

⁹⁶ Se reporter aux différentes prises de parole des représentants des pays africains à l'occasion des réunions portant sur l'environnement au Conseil de sécurité des Nations unies depuis 2007.

⁹⁷ De nombreux économistes estiment qu'un taux de croissance minimum de 6 à 8% par an, sur plusieurs années, est nécessaire pour réduire de façon durable la pauvreté.

⁹⁸ Les températures moyennes annuelles en Afrique ont été en augmentation constante pendant le vingtième siècle, et le continent a vu sa température moyenne augmenter d'environ 0,5°C.

⁹⁹ Soit environ 1,5 fois la moyenne mondiale. Se reporter aux différents rapports du GIEC depuis 2014.

précipitations. Une forte diminution des pluies est ainsi considérée comme très probable en Afrique du Nord et en Afrique australe, aggravant les phénomènes de sécheresses. À l'inverse, elles devraient croître sur les hautes terres d'Afrique de l'Est et de la Corne, avec une multiplication des inondations. À l'image des autres régions de la planète, les experts du GIEC prédisent également que les changements climatiques entraîneront davantage d'événements climatiques extrêmes, tels que des sécheresses, inondations, cyclones, tempêtes de sable, et feux de forêt et que ceux-ci deviendront de plus en plus dévastateurs.

« L'augmentation prévue de la fréquence et de la gravité de ces phénomènes risque d'engendrer des déplacements conséquents de population des zones vulnérables vers des endroits plus ou moins exposés, sans compter le poids économique supplémentaire auquel devront faire face les États touchés. »

2° Un accès à l'eau de plus en plus difficile

L'approvisionnement en eau est au cœur des perspectives de développement du continent africain. Si l'Afrique dispose aujourd'hui de 9% des ressources mondiales en eau douce renouvelable pour 15% de la population, ses besoins en eau potable devraient tripler d'ici 10 ans, du fait

notamment de l'essor démographique, de l'urbanisation, de l'agriculture et du développement des activités, alors que dans le même temps les changements climatiques risquent d'aggraver les pénuries¹⁰⁰. Or ce constat est d'autant plus inquiétant au regard de la situation actuelle. En effet, les ressources en eau subissent déjà de fortes pressions.

« Seule une personne africaine sur deux bénéficie aujourd'hui d'un accès durable à l'eau potable et les projections à cinq ans prévoient que près de la moitié des 54 pays qui composent le continent connaîtront un état de stress hydrique ou bien de pénurie¹⁰¹. »

3° Une désertification en pleine expansion¹⁰²

L'Afrique est particulièrement affectée par la désertification. En effet, le continent représente 37% des terres en voie de désertification dans le monde¹⁰³ ; un peu plus d'un tiers de sa superficie est menacé par la désertification et 10% des terres y sont déjà considérées comme fortement dégradées¹⁰⁴. La désertification touche ainsi de vastes régions, principalement des zones semi-arides situées sur les pourtours des grands déserts (Afrique du Nord, bande sahélienne, Corne de l'Afrique et Afrique australe). Ce sont plusieurs millions de personnes qui sont directement affectées par ce problème alors que l'économie du

¹⁰⁰ La hausse des températures et l'avancée des déserts, notamment dans la zone du Sahel et en Afrique australe, aggraveront très probablement ces pénuries.

¹⁰¹ Notamment tous les pays en Afrique du Nord et de la Corne et dans une moindre mesure certains pays en Afrique australe.

¹⁰² Pour plus de détails sur cette question de la désertification, se reporter à la Convention des

Nations unies pour la lutte contre la désertification, adoptée le 17 juin 1994 à Paris.

¹⁰³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2017.

¹⁰⁴ La désertification menace 13 millions de km² sur les 30 millions que compte le continent (CCNUCC, 2009). Par ailleurs, ce phénomène s'accélère. La FAO estime que, d'ici 2030, l'Afrique perdra les deux tiers de ses terres.

continent repose principalement sur l'exploitation des terres pour assurer les moyens de subsistance de ses populations.

4° Une déforestation extrêmement menaçante

Avec plus de 240 millions d'hectares de couvert forestier¹⁰⁵, l'Afrique abrite dans sa partie centrale la deuxième plus grande forêt tropicale au monde, après l'Amazonie.

Or, et malgré l'existence d'importants mécanismes de protection à l'échelle régionale et mondiale, la déforestation continue de progresser en Afrique.

La FAO a estimé que 14,2 millions d'hectares ont disparu sur le continent entre 2010 et 2015 et parmi les dix pays ayant connu la plus forte baisse de superficie forestière entre 1990 et 2015 figurent la République démocratique du Congo, la Tanzanie et le Zimbabwe¹⁰⁶. Si le taux annuel de déboisement est assez contrasté à travers le continent, avec une Afrique occidentale particulièrement touchée¹⁰⁷, les facteurs explicatifs de la déforestation/dégradation des forêts sont avant tout d'origine anthropique. Parmi les principaux facteurs on note : i) la consommation du bois de combustible (cuisine, chauffage, etc.)¹⁰⁸ ; ii) le défrichement préalable à l'extension des surfaces cultivées ; iii) l'exploitation des grumes ; iv) les feux de brousse liés à l'agriculture, la chasse ou bien le

pastoralisme. Enfin, et au-delà de ces enjeux locaux (dégradation des sols, réduction des ressources végétales et fauniques, etc.), les forêts africaines renferment une dimension plus globale. Étendues sur près de deux millions de kilomètres carrés¹⁰⁹, le rôle des forêts tropicales du bassin du Congo est majeur dans le stockage du dioxyde carbone (près de 46 milliards de tonnes) et dans la libération d'oxygène à l'échelle continentale et mondiale. En outre, la région abrite plusieurs milliers d'espèces végétales et animales sensibles à l'exploitation démesurée des forêts.

5° Un équilibre entre agriculture, sécurité alimentaire et protection de l'environnement difficilement atteignable

Produire suffisamment pour nourrir sa population en forte croissance, alors que le climat ne cesse de se réchauffer avec le changement climatique, tout en préservant l'environnement, c'est certainement le défi le plus difficile que les décideurs devront affronter dans les prochaines années. Si jusqu'à présent, les agriculteurs africains ont répondu à l'augmentation de la demande alimentaire par l'extension des superficies cultivées, la diffusion de nouvelles semences et le maraîchage, ce modèle a largement prouvé ces insuffisances depuis plus de quarante ans.

plus que la moitié de sa surface initiale alors que la déforestation dépasse les 2% par an en Afrique occidentale, la forêt ayant ainsi perdu 85% de sa superficie initiale.

¹⁰⁸ Par exemple, plus de 90% des extractions sont destinées au bois de feu en Éthiopie ou bien en République démocratique du Congo.

¹⁰⁹ Plus de trois fois la superficie de la France.

¹⁰⁵ Un peu plus de 20% des forêts de la planète.

¹⁰⁶ Chacun de ces pays a enregistré une perte située entre 300 000 et 400 000 hectares de forêts chaque année.

¹⁰⁷ Si les statistiques diffèrent selon les organisations internationales, les tendances restent les mêmes. A priori le déboisement s'établirait entre 0,4 et 0,6% par an en Afrique centrale et la forêt ne recouvrirait

De nos jours, un africain sur quatre souffre de la faim¹¹⁰. La forte pression sur les ressources (terres, eau) se trouve accentuée par les dégradations environnementales et les changements climatiques. De plus, les projections des experts sont alarmantes ; le continent risque de connaître d'ici à 2050 une baisse de 20 % de ses rendements agricoles (en raison de la dégradation des sols et de la désertification) et, dans le même temps, sa population devrait doubler.

EN GUISE DE CONCLUSION

Les défis environnementaux auxquels l'Afrique doit faire face sont nombreux et complexes. En portant atteinte à la stabilité des États, il est désormais admis que les dégradations environnementales ainsi que le dérèglement climatique auront, dans les prochaines années, d'importantes conséquences sur la sécurité des populations et des États. Par ailleurs, et face à l'ampleur des bouleversements géopolitiques attendus (tensions autour de

la raréfaction des ressources naturelles, modifications territoriales, affaiblissement des États fragiles, multiplication des événements climatiques extrêmes et augmentation des mouvements migratoires), les équilibres régionaux et internationaux devraient s'en trouver fragilisés. Toutefois, si l'Afrique est longtemps restée dans une « position périphérique » dans la mondialisation environnementale¹¹¹, la 21^{ème} Conférence des Parties sur les changements climatiques (*CdP21* ou COP21), en 2015 à Paris, a permis que les spécificités du continent, notamment sa vulnérabilité au changement climatique, soient enfin pleinement prises en compte¹¹². La nécessité que les États occidentaux, principaux émetteurs de gaz à effet de serre, agissent concrètement pour réduire leur empreinte carbone mais également la mise en place d'un mécanisme de soutien financier aux États africains, qui pâtissent les premiers de ce dérèglement climatique, sont désormais incontournables pour l'avenir du continent.

¹¹⁰ Sur les 821 millions de personnes touchées par l'insécurité alimentaire dans le monde, près de 260 millions vivent en Afrique (FAO, 2018). L'insécurité du risque alimentaire reste néanmoins variable. À l'échelle du continent, les zones centrale et orientale sont particulièrement touchées, malgré des potentialités agricoles élevées, alors que l'Afrique de l'Ouest apparaît davantage préservée.

¹¹¹ Se reporter au chapitre « L'environnement sous pression », Magrin G., Dubresson A. & Ninot O., *Atlas de l'Afrique, un continent émergent ?*, Autrement, Paris, 2018, pp. 27-41.

¹¹² Entre autres, une mention unique dans le texte final a mis en avant « la nécessité de promouvoir

l'accès universel à l'énergie durable dans les pays en développement, en particulier en Afrique, en renforçant le déploiement d'énergies renouvelables ». Également, plusieurs engagements financiers en faveur de l'Afrique (issus des pays développés ou bien d'organisations internationales) ont été actés à l'image des 10 milliards de dollars américains (USD) d'ici 2020 en faveur des énergies vertes ou bien les 2,2 milliards USD supplémentaires pour lutter contre la déforestation en Afrique ainsi que remettre en état d'ici 2030 l'équivalent de 100 millions d'hectares de forêts et de terres agricoles devenues improductives en Afrique.

**Circulation et aliénation du
« droit à la ville »
*Le monde invisible des résistances
quotidiennes***

Dr. Stéphanie Perazzone
Chercheuse post-doctorante, Université d'Anvers



« Nous défendons le droit de naître en Argentine et en France. »

- *Paris, janvier.*¹¹³

« Tu peux protester, mais là, ils [les gilets jaunes] cassent tout [à Paris]. C'est normal que les flics répondent. »

- *Genève, mars.*¹¹⁴

« En Europe, l'espace public appartient à tous. Ici l'espace public n'appartient à personne. »

- *Dakar, avril.*¹¹⁵

« Les pluies ont été terribles. Les égouts débordent, les gens meurent. »

- *Kinshasa, décembre.*¹¹⁶

A*priori*, ces quatre bouts de conversation entendus au hasard entre Paris et Kinshasa, n'ont rien en commun. À y regarder de plus près, ils partagent pourtant trois choses dont les contenus s'entrecroisent : un contexte citadin, l'affrontement idéal dans un monde en proie à de multiples crises, et la circulation systémique du sens politique. À Paris, la 13^{ème} édition de « la marche pour la vie » a rassemblé plusieurs milliers de manifestants, dont l'objectif stipulé fût de combattre « l'oppression des femmes », de défendre des « droits de l'homme qui commencent dès la conception », exprimer sa solidarité avec le mouvement anti-IVG argentin, et demander la participation au

Grand débat national¹¹⁷ organisé par le gouvernement en pleine « crise des Gilets Jaunes ». Mouvement social contestataire hétéroclite et sans leadership établi, le phénomène des Gilets Jaunes commença d'abord sur les ronds-points français avant de se galvaniser dans les grandes avenues de la capitale, devenues les emblèmes amers des excès du capitalisme mondial, des politiques d'austérité, et de la dérégulation progressive des marchés. La répression policière qui s'ensuivit offrit un aperçu du potentiel autoritaire d'un État pourtant démocratique¹¹⁸ mais devenu pour beaucoup, le symbole d'un modèle libéral de société en perte de vitesse et aujourd'hui de plus en plus contesté dans le monde entier¹¹⁹. Entre mondialisation accrue des échanges et tendance au localisme, l'espace public de la ville devient le réceptacle privilégié des divergences politiques opposant les revendications sociales de citoyens craignant déclassement et paupérisation (la politique de la rue) et l'*establishment* que représentent les enjeux de la gouvernamentalité étatique¹²⁰ et des classes dirigeantes qui le soutiennent (les politiques de lisibilité¹²¹ et de la mise en œuvre de dispositifs disciplinaires). Bien que disparates, les nombreuses voix de cette « politique par le bas »¹²² se sont fait entendre aux quatre coins du monde¹²³. Alors que « le plus souvent, c'est une mesure antisociale qui met le feu aux poudres »¹²⁴, les rues de Santiago,

¹¹³ Manifestation « La marche pour la vie », texte de pancarte.

¹¹⁴ Conversation entre deux jeunes gens de nationalité française, entendue dans le tram.

¹¹⁵ Visite de terrain pédagogique, cours de Master, Université de Genève.

¹¹⁶ Travail de terrain, entretien avec un Chef de Rue.

¹¹⁷ <https://granddebat.fr>

¹¹⁸ Kempf, R. « Le retour des lois scélérates », *Le Monde Diplomatique*, janvier 2020.

¹¹⁹ Voir Bertrand Badie, invité au podcast « Le monde en 2020 » de Radio France Internationale, «Géopolitique, le Débat», 3 janvier 2020.

¹²⁰ Foucault, M. (2007). *Security, territory, population: lectures at the Collège de France, 1977-*

78, Paris: Gallimard, Seuil; Foucault, M. (1975). *Surveiller et Punir*, Paris: Gallimard.

¹²¹ Scott, J. C. (1998). *Seeing like a state: How certain schemes to improve the human condition have failed*, Yale University Press.

¹²² Bayart, J. F. (2008). *Le politique par le bas en Afrique noire*, Paris : Karthala Éditions.

¹²³ Même si le paysage contestataire mondial évolue et aura été particulièrement médiatisé en 2019-2020, il est important de noter qu'il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau.

¹²⁴ Sanders, N. « 2019, année de toutes les colères », *Radio France Internationale*, 14 décembre 2019, <http://www.rfi.fr/afrique/20191213-2019-coleres->



Beyrouth, Paris, Alger, Bamako, Kinshasa, Conakry, Khartoum ou Cotonou se remplissent de visages et de pancartes s'attaquant de plein front à des problématique plus larges qui trouvent leur source dans des politiques de redistributions toujours plus ténues, les inégalités multiformes (sociales, spatiales, politiques et économiques), la présence militaire occidentale, ou les velléités dictatoriales de dirigeants corrompus et illégitimes. Les villes « secondaires », comme Toulouse (France), Béni (République Démocratique du Congo) ou Bouaké (Côte d'Ivoire) ne sont pas en reste. Là encore, loin des caméras et des médias occidentaux, étudiants, travailleurs, et militants pro-démocratie descendent dans la rue pour réclamer le respect de leurs droits, juguler le sentiment de perte du lien social, et refaçonner l'avenir.

Les frictions et les résistances qui s'immiscent dans la vie politique de chacun de ces pays sont ainsi particulièrement manifestes dans les agglomérations (principales comme secondaires) africaines. Des embouteillages monstres de Lagos aux marchés bien rangés de Kigali, les villes africaines se transforment sous le regard critique de la presse locale et de leurs résidents, tantôt fiers et optimistes, tantôt malmenés et désabusés par une classe politique qui s'émeut bien peu des conditions de vie difficiles de leurs concitoyens. Alors que, par exemple,

d'immenses projets immobiliers et d'aménagement urbain voient le jour à Dakar¹²⁵, les rues sablonneuses de ses quartiers populaires sont encombrées de magasins, de kiosks, de restaurants, de maisons et de bars où s'entremêlent presque autant d'activités économiques que de nationalités différentes. Privés de voies de passage, les piétons se voient obligés de déambuler sur la chaussée entre camions, car-rapides, taxis et véhicules privés. Les accidents sont fréquents, les plaintes récurrentes.

« Comme à Kinshasa, l'économie informelle a depuis longtemps pris le pas sur le salariat traditionnel et, entre opportunités restreintes et précarité, les résidents modestes ou marginalisés n'ont d'autres choix que d'investir cet espace public qui, 'n'appartenant à personne' se trouve ainsi 'à prendre'. »

Contre cette privatisation de la rue par la rue, les autorités publiques s'attèlent à mettre en œuvre des programmes de démolition¹²⁶ et de « déguerpissement »¹²⁷ particulièrement brutaux n'offrant ni compensations, ni alternatives, alors même que les municipalités vendent leurs terres aux plus offrants, sous-traitent services et infrastructures de bases à des acteurs privés, délaissent les mécanismes de protection sociale, et investissent peu dans la construction et l'entretien des parcs, des marchés, des écoles, des égouts, des

manifestations-gilets-jaunes-liban-irak-iran-soudan-equateur-chili.

¹²⁵ Diongue, M. (2010). Périurbanisation différentielle : mutations et reorganisation de l'espace à l'est de la région dakaroise (Diamniadio, Sangalkam et Yene), Sénégal. *Carnets de géographes*.

¹²⁶ Perazzone, S. (2019). "Shouldn't You Be Teaching Me?" State Mimicry in the Congo, *International Political Sociology*, 13(2), p p.161-180.

¹²⁷ Blot, J., & Spire, A. (2014). Déguerpissements et conflits autour des légitimités citadines dans les villes du Sud. *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 22:1.

trottoirs, ou de l'éclairage public. À Kinshasa, inondations et glissements de terrain ont provoqué plusieurs dizaines de morts et de blessés¹²⁸ durant la saison des pluies, la criminalité, représentée par le « phénomène kuluna »¹²⁹, une violence urbaine complexe, aux multiples facettes, tandis que la récente politique d'assainissement de la ville, *Kin bopeto*¹³⁰ n'aura produit aucun résultat tangent : un rappel douloureux pour les Congolais des quartiers pauvres qu'ils vivent dans ce que certains appellent la « république des slogans »¹³¹. Sous injonction de leur hiérarchie politique, dans les communes de Kinshasa, les petits bureaucrates de la rue¹³² comme les chefs de quartier, les agents des services urbains ou de la police municipale usent le plus souvent de moyens de répression et abusent de leur autorité à l'encontre de citoyens qu'ils tiennent pour responsables des immondices charriées par les averses violentes, des constructions anarchiques, de la criminalité, et des « marchés pirates » tenus par des vendeuses de manioc, d'arachides et autres produits de première nécessité. La gestion des espaces publics urbains par la force, la sanction et la répression se fondent dans les ambitions politiques de décideurs gouvernementaux très nettement plus intéressés par l'accumulation des investissements extérieurs et l'érection d'édifices ainsi que de quartiers urbains à l'esthétique

spectaculaire et moderniste¹³³ que par la création d'espaces participatifs répondant aux normes sécuritaires et sanitaires nationales et ouverts aux petites classes moyennes et aux plus pauvres¹³⁴. À l'aube d'une nouvelle décennie, les défis sont immenses. Or, selon l'Organisation des Nations Unies, les villes ont accueilli plus de 55% de la population mondiale en 2018, un chiffre qui atteindra 60% en 2030.¹³⁵ À cette date, la planète comptera 43 mégapoles de plus de 10 millions d'habitants, dont deux au moins seront sur le continent africain, et aucune en Europe¹³⁶.

2030

Les problématiques environnementales, politiques et économiques qui se posent aujourd'hui à Paris, Genève, Dakar ou Kinshasa, ne pourront être adressées ni par la mondialisation d'une idéologie [néo]libérale en perte de vitesse et fondée sur la gestion des inégalités par la méritocratie, ni par le retranchement identitaire et l'isolationnisme prônés par les idéologies populistes et conservatrices au Nord comme au Sud. Dans ces conditions, une vision dualiste (libéraux c. conservateurs) et étriquée (l'entre-soi comme solution) du monde ne viendra qu'exacerber un ressentiment populaire global vis-à-vis d'un système économique

¹²⁸ <https://www.france24.com/fr/20191127-rd-congo-pluies-diluviennes-kinshasa-dizaines-morts>

¹²⁹ Raoul Kienge-Kienge Intudi & Sara Liwerant (2017). *Violence urbaine et réaction policière à Kinshasa (RD Congo). Sens et non-sens*, Paris : Academia

¹³⁰ Kinshasa propre en lingala.

¹³¹ <https://blogs.mediapart.fr/freddy-mulongoblog/blog/231019/la-republique-des-slogans-kin-bopeto-5-chantiers-objectif-80-3>

¹³² Lipsky, M. (2010[1980]). *Street-level bureaucracy: dilemmas of the individual in public service*. New York: Russell Sage Foundation.

¹³³ M. Hilgers, « À Qui appartient la ville ? Urbanisme néolibéral et propriété dans trois petits

centres urbains du Ghana et du Burkina Faso », *Politique africaine*, vol. 4, 2013, pp. 95-113, p.96.

¹³³ C. Mager et L. Matthey, « Tales of the City. Storytelling as a Contemporary Tool of Urban Planning and Design », *Articulo-Journal of Urban Research*, special issue 7, 2015, p. 1.

¹³⁴ C. Mager et L. Matthey, « Tales of the City. Storytelling as a Contemporary Tool of Urban Planning and Design », *Articulo-Journal of Urban Research*, special issue 7, 2015, p. 1.

¹³⁵ United Nations, *World Urbanization Prospects 2018*, Final Report, Department of Economic and Social Affairs, Population Dynamics, 2018.

¹³⁶ *Idem*.



d'exclusion soutenu par des États de plus en plus tentés par un discours nationaliste agressif.

« Dans un futur proche, l'accroissement rapide du nombre d'agglomérations peut-être envisagé dans les pays « du sud », et en Afrique subsaharienne en particulier, comme un développement aux externalités négatives et aux conséquences potentiellement désastreuses : criminalité et délinquance, vastes bidonvilles, migrations incontrôlées, pollution, pauvreté...¹³⁷ les villes africaines, sales et désorganisées dans ce discours afro pessimiste, pourraient menacer la sécurité et la stabilité des États, devenir le terreau de la violence banalisée, et contribuer à la destruction de la planète. »

On peut imaginer, qu'en 2030, cette vision catastrophiste de l'urbain pourrait en effet se réaliser dans un monde à la fois morcelé et enfermé dans les injustices fiscales, spatiales et sociales, écartelé entre une population marginalisée en quête de dignité et d'appartenance à une communauté véritablement inter/nationale¹³⁸ et une minorité plus aisée, terrifiée par le changement et la perte de ses privilèges menacés autant par le droit à l'avortement et le « mariage pour tous » que par la remise en cause « par le bas » du capitalisme mondial. Parallèlement aux tendances à l'afro pessimisme, l'afro optimisme se

développe¹³⁹ lui aussi parmi les experts de l'enseignement, la recherche, les politiques internationales au développement et les médias, faisant place à l'idée qu'en réalité, en chaque Africain se cacherait un entrepreneur qui s'ignore, en dépit du fait que nombre d'entre eux ne sont entrepreneurs que de force, aux vues de l'instabilité financière et matérielle qui étouffe leur quotidien¹⁴⁰. Quel que soit le bien-fondé moral ou empirique dont se réclame chacune de ces visions de l'Afrique et de ses populations, il n'en reste pas moins qu'elles ne sont finalement que les deux revers de la même médaille : bien qu'opposés en apparence, ces deux discours participent tous deux à l'essentialisation et donc à la réification de sociétés aux histoires et aux modes de vie variés que nous continuons ainsi de penser comme fondamentalement « Autre ». Réduire les espaces politiques et géographiques africains à une mystification dramatique ou à l'utopie colonialiste du « bon sauvage », ou à l'heure néolibérale, du « bon pauvre »¹⁴¹, reproduit l'image d'un continent déconnecté, sans relief et sans histoire.

Or, en dépit des nombreux défis auxquels elles devront faire face, les villes africaines, petites et grandes, offrent l'espoir d'une alternative qui ne chercherait ni à effacer ni à « fétichiser » leurs spécificités socio-historiques. Les pauvres ne sont pas qu'un

¹³⁷ Davis, M. (2006). Planet of slums. *New Perspectives Quarterly*, 23(2), pp. 6-11.

¹³⁸ Ferguson, J. G. (2002). Of Mimicry and Membership: Africans and the "New World Society". *Cultural Anthropology*, 17(4), pp. 551-569.

¹³⁹ Gordon, D. F., & Wolpe, H. (1998). The other Africa: An end to Afro-pessimism. *World Policy Journal*, 15(1), pp. 49-59.

¹⁴⁰ Choplin, A., & Pliez, O. (2018). *La mondialisation des pauvres-Loin de Wall Street et de Davos*. Le Seuil.

¹⁴¹ Colombi, D. « Comment peut-on être pauvre ? », AOC, 13 janvier 2020, https://aoc.media/analyse/2020/01/12/comment-peut-on-etre-pauvre/?fbclid=IwAR0f77UaTcg9gJsWccQdpHiOrJHY-oR-RQeNxMQ_vfe6-4XZaLUirUWpV4M

marché à conquérir, les bidonvilles des espaces à éviter, ou mieux, à visiter, la diaspora à rapatrier, les acteurs politiques à convertir à la bonne gouvernance, et la jeunesse à former à l'entrepreneuriat. Les populations urbaines d'Afrique subsaharienne se mobilisent au quotidien, souvent dans l'indifférence des médias et sous surveillance de leur gouvernement, pour pétitionner les autorités locales, sensibiliser les jeunes à connaître leurs droits, nettoyer et assainir leurs quartiers, créer des entreprises d'économie partagée, demander la gratuité de l'enseignement, entretenir le lien avec les zones rurales et péri-urbaines, aménager des espaces de création artistique, ou dénoncer la corruption et les violences policières. Les « fablab »¹⁴² spécialisés dans l'innovation numérique, les festivals de musique¹⁴³ et de danse¹⁴⁴ ou les biennales d'art contemporain¹⁴⁵ se multiplient dans les agglomérations du Sénégal et de la RD Congo, et proposent, en lien avec des acteurs du monde entier, de repenser l'avenir du digital, produire des espaces et des biens communs, créer des solutions innovantes dans des secteurs aussi variés que l'habitat, l'éducation, la formation professionnelle, la médecine ou l'environnement. Ces activités suscitent une prise de conscience collective sur les risques de transmission du VIH, les inégalités spatiales, ou encore la face cachée des mouvements migratoires par le

truchement d'entreprises (non)lucratives, de spectacles gratuits ou bien d'œuvres d'art interactives.

« Les villes du continent africain, dotées d'une jeunesse davantage préoccupée par ses possibles futurs que par le statu quo actuel, occupent ainsi un rôle primordial dans la production de solutions innovantes à la crise multiforme à laquelle l'humanité se trouve confrontée. »

Qu'il s'agisse de révoltes populaires ou de pratiques plus prosaïques, les citoyens, bien souvent victimes d'exclusion dans des centres urbains de plus en plus embourgeoisés et/ou fragmentés¹⁴⁶, ne cessent de réclamer des comptes aux classes dirigeantes locales comme internationales, et, plus que jamais, continuent de faire valoir un « droit à la ville »¹⁴⁷ qu'ils savent être inaliénable. Les mobilisations citoyennes et les activités banales de communautés qui s'investissent dans leurs villes et dans leurs quartiers représentent des opportunités de changement portées par une résistance individuelle et populaire à l'arbitraire économique, la précarité matérielle, l'exclusion spatiale, et les inégalités sociales. Pour ceux qui souhaitent réfléchir à un projet de société planétaire qui se veut plus juste, plus durable et fondé davantage sur la notion de biens communs que sur la dichotomie public/privé qui enferme le débat politique depuis des

¹⁴² <https://www.fablabs.io/> . Pour le Sénégal voir par exemple <http://fablab.ker-thiossane.org/index.php?title=Accueil>; pour le

Congo, voir <https://www.lisungifablab.org/>

¹⁴³ <https://amanifestival.com/fr/>

¹⁴⁴ <http://www.institutfrancais-kinshasa.org/index.php?fre/Agenda-culturel/Sidanse-4e-edition>

¹⁴⁵

<https://www.radiookapi.net/2019/11/22/actualite/culture/kinshasa-cloture-de-la-biennale-young-congo>

¹⁴⁶ McFarlane, C. (2018). Fragment urbanism: Politics at the margins of the city. *Environment & Planning D: Society and Space*, 36(6), pp. 1007-1025.

¹⁴⁷ Lefebvre, H. (1968). *Le droit à la ville*, Paris: Anthropos.

siècles¹⁴⁸, il ne s'agira pas de détourner les yeux du reste du monde ni de se raccrocher à la promesse naïve que la mondialisation reste la « seule solution à la pauvreté ».¹⁴⁹ La tâche difficile qu'est l'analyse des ambiguïtés et des contradictions qui sous-tendent un (dés)ordre mondial en constante mutation requiert que nous remarquions les interfaces au travers desquelles est agencé le monde urbain, l'expression des conflits idéels et la diffusion internationale du sens politique. Observer ce monde invisible des résistances quotidiennes, c'est aussi sortir de ces débats normatifs qui pensent la société internationale en termes absolus afin de se concentrer plutôt sur une politique transnationale du *lien*. Or pour ce faire, c'est bien sur le continent africain qu'il faudrait se rendre en premier.

¹⁴⁸ Kumar, K. (1997). *Public and private in thought and practice: perspectives on a grand dichotomy*. University of Chicago Press.

¹⁴⁹ Choplin, A. et Pliez, O. La mondialisation des pauvres.

L'Afrique, ce cœur battant de la francophonie économique

Benjamin Boutin

Président de Francophonie sans frontières, consultant-expert en relations internationales



La capacité à nouer des affaires en plusieurs langues est assurément un atout. La francophonie, communauté de langue et de destin qui rassemble aujourd'hui 315 millions de locuteurs, représente un espace de coopération pluriel susceptible de contribuer au développement économique, durable et solidaire du continent africain.

La francophonie est née d'un désir ressenti hors de France, se plaisait à rappeler Boutros Boutros-Ghali. Elle est une idée africaine et québécoise, bien que le terme « francophonie » ait été inventé par un géographe français du nom d'Onésime Reclus à la fin du XIXe siècle.

Selon Jean-Claude de l'Estrac, « [l]a Francophonie est née d'une volonté commune d'affronter les injustices de l'économie mondialisée par une solidarité intercontinentale et multiculturelle, cimentée par le partage d'une langue française, porteuse de valeurs universelles au carrefour de plusieurs traditions et de visions politiques. »

Facette d'une francophonie globale et multisectorielle, la francophonie économique est une réalité *de facto* dans la mesure où le français est la troisième langue des affaires et facilite de nombreuses transactions. L'espace économique francophone se caractérise par son haut potentiel de développement. Il représente environ 20% des échanges mondiaux de marchandises. Le français est aujourd'hui la deuxième langue la plus apprise sur la planète par 116 à 125 millions de personnes et l'une des seules enseignées dans tous les pays.

« De ce fait, la francophonie constitue un levier pour le développement de son principal foyer démographique, l'Afrique. »

Néanmoins, pour valoriser cet atout, il convient de mettre en œuvre une stratégie, de promouvoir un modèle de développement adapté et de cibler en priorité la jeunesse.

UNE STRATÉGIE À METTRE EN ŒUVRE

D'après la stratégie économique pour la francophonie, adoptée au sommet de Dakar en 2014, la francophonie économique doit être au service d'un développement humain durable et devenir un espace d'échanges, de coopération et de solidarité privilégié. Pour cela, il convient de développer les capacités des pays-membres dans les domaines de l'analyse économique, de l'environnement et de préparation aux négociations internationales, de consolider le français des affaires, renforcer les capacités entrepreneuriales des jeunes et des femmes, favoriser l'intégration régionale et les partenariats, faciliter la mobilité des acteurs économiques, la connectivité et la circulation des innovations et consolider les réseaux institutionnels et professionnels de la francophonie.

En principe, tous les acteurs de la francophonie sont concernés par la mise en œuvre de cette stratégie de 2014, que ce soient les opérateurs du Sommet de la Francophonie, les ressources internes de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de ses États et gouvernements membres et observateurs, aussi bien que des ressources externes comme les bailleurs de fonds internationaux. Mais le risque que tous les acteurs de la francophonie soient responsables d'une stratégie est que nul ne prenne en main les rênes de sa mise en œuvre.

« Une instance de pilotage est requise, qui pourrait prendre la forme d'une agence de la francophonie économique. »

Si les Francophones disposaient effectivement d'instruments efficaces pour la mise en œuvre de leur stratégie économique, la francophonie, selon une vision encore plus ambitieuse, pourrait devenir une économie-monde dotée d'un réseau de métropoles économiques, de pôles de compétitivité, de liaisons numériques et de transport optimisées, de fonds d'investissement et de marchés sectoriels organisés (art, carbone, immobilier...), de dispositifs de mobilité et d'un grand forum économique comme celui de Davos. Certaines de ces composantes sont en place, mais d'autres font défaut.

UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DIFFÉRENT À PROMOUVOIR

De surcroît, la francophonie n'a pas vocation à propager des modèles de développement financiaristes, court-termistes et inéquitables mais plutôt à faire émerger des initiatives de création d'emplois dans l'économie sociale et solidaire, dans l'économie verte, dans la culture et du numérique. De nombreux pays de l'espace francophone, notamment en Afrique, connaissent un développement économique rapide, avec les risques que cela comporte pour l'environnement, la préservation des solidarités traditionnelles et la cohésion sociale. Pour que cette croissance profite au plus grand nombre dans le respect des écosystèmes, la francophonie doit promouvoir encore plus activement un modèle de croissance économique inclusif et durable, ouvert sur le monde, favorisant la création d'emplois décents et stables dans les secteurs d'avenir.

Les Africains francophones disposent de nombreux atouts pour avancer sur la voie de

leur émancipation économique. Des investissements importants en matière d'éducation, de santé, d'infrastructures sont possibles grâce à la mobilisation et à la mutualisation de l'épargne, à la transformation des matières premières en produits manufacturés réutilisables (dans un esprit d'économie circulaire), grâce à de nouveaux modes de transaction et à la régularisation équitable du secteur informel. La francophonie a un rôle à jouer dans ce schéma d'avenir, par le biais de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (l'IFDD, dont les moyens devraient croître), capable d'apporter son expertise notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'eau et des villes durables.

« Le dynamisme des acteurs privés, coopératifs, mutualistes et associatifs est également indispensable. »

Citons par exemple l'action du Centre des Jeunes dirigeants qui est à l'initiative de la Caravane Saga Africa, « symbole de la coopération francophone et des différents efforts menés par des entrepreneurs de trois pays francophones (Sénégal, Mauritanie et Maroc) pour [...] promouvoir l'entrepreneuriat et la mobilité des entrepreneurs ».

Citons également l'initiative Horizon 2030 de Francophonie sans frontières, qui constitue l'une des réponses de la société civile francophone aux défis éducatifs, environnementaux et d'accès à l'emploi. Lors de sa première édition à Korhogo, ville rurale et universitaire au Nord de la Côte d'Ivoire, un demi-millier d'étudiants ont été éveillés aux meilleures pratiques d'entrepreneuriat social, collectif et durable. Plusieurs projets entrepreneuriaux ont été affinés et soutenus, tandis qu'une équipe de mentors a été mise en place pour l'accompagnement de ces projets.

AIDER PRIORITAIREMENT LA JEUNESSE À S'ÉPANOUIR

Alors que 60% de la population africaine est âgée de moins de 30 ans, l'éducation et l'emploi des jeunes sont les priorités absolues. Les organismes de formation (universités, écoles...) et le monde du travail doivent être mieux connectés afin d'assurer des emplois de qualité aux jeunes.

« La réponse passe notamment par le développement d'une culture entrepreneuriale sociale et collective chez les étudiants, appelés à devenir, chacune et chacun, des acteurs de leurs communautés locales, de leurs pays et de la francophonie. »

Horizon 2030 posera ses valises à Montréal en octobre 2020 et y organisera la deuxième édition d'Horizon 2030 au sein d'une grande université francophone. Un tel événement aura pour vocation de réunir en un seul lieu des acteurs du monde coopératif, de l'engagement jeunesse et du développement durable afin d'échanger autour des enjeux opérationnels et stratégiques liés au développement local. Il renforcera les liens Québec-Afrique-France en matière de coopération, avant le retour d'Horizon 2030 en Afrique francophone en 2021.

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) est également à l'offensive avec son programme Safir, cofinancé par l'Union européenne, destiné à soutenir la jeunesse des pays de la rive Sud de la Méditerranée à travers l'entrepreneuriat social innovant en Algérie, au Maroc, en Tunisie, en Égypte, en Palestine, au Liban et en Jordanie. La francophonie a besoin d'initiatives de ce genre pour réaliser la promesse d'un co-développement équitable et harmonieux entre les pays de l'espace francophone. L'accent doit être mis sur l'échange de bonnes pratiques, la coopération, la

formation, le renforcement des compétences et l'image de marque des produits, des biens et des services estampillés Fabriqués en Francophonie, afin de favoriser plus d'interactions et d'opportunités économiques, comme le suggérait Jacques Attali dans son rapport intitulé *La francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable*.

« En somme, ce cœur battant de la francophonie économique qu'est l'Afrique cristallise les espoirs. Pour autant, il fait face à un certain nombre de défis politiques, sociaux, économiques, environnementaux et sanitaires. »

Le développement du continent est lié à de nombreux facteurs comme la stabilité politique et juridique, la qualité des infrastructures et la préservation d'un cadre de vie sain, l'éducation et la formation. C'est pour ces raisons que la langue française, dans le cadre plus large du plurilinguisme, reste un outil pertinent pour coopérer et réussir en affaires.

Comme l'explique si justement Jean-Claude de l'Estrac, que nous citons en introduction, « [c]e n'est pas la démographie qui assurera la place future de la langue française dans le monde, mais sa pertinence et son utilité concrète. [...] Il ne fait aucun doute que le français peut faire avancer les coopérations scientifiques, mettre à profit les réservoirs de connaissances et de savoir-faire des organismes de recherche, et impulser de prometteuses dynamiques Sud-Sud. La langue française, tout autant que l'esprit francophone et la conscience d'appartenir à un vaste réseau d'échanges et de dialogues, sont un vecteur commun de développement ». À nous, Francophones, de saisir cette chance !

Du Franc CFA à l'ÉCO

Mamane Agi

Syndication & Co-Financing, Banque Africaine de Développement



Le président français Emmanuel Macron, en visite en Côte d'Ivoire, s'entretient avec le président ivoirien Alassane Ouattara, le 20 décembre 2019 / AFP / Ludovic MARIN

Le samedi 21 décembre 2019, le Président de la République Ivoirienne et le Président de la République française réunis à Abidjan à l'occasion de la visite de ce dernier ont, ensemble, annoncé la fin prochaine du Franc CFA et son remplacement par l'ÉCO. Ce changement est présenté comme historique par les deux présidents.

« Le Franc CFA (FCFA) est désavoué par une part grandissante des opinions du continent Africain, qui voyaient en lui un mécanisme néocolonial d'exploitation. »

Le coût politique de cette monnaie devenait trop lourd pour le chef de l'État français qui, depuis son arrivée à l'Élysée, affiche la volonté de construire une nouvelle relation postcoloniale avec les pays africains.

QUELS SONT LES CHANGEMENTS EN QUESTION ?

Le premier aspect et le plus visible des changements annoncés est évidemment le changement du nom de la monnaie. Ce processus implique au minimum la fabrication de nouveaux billets. Il est à noter que la disparition du Franc CFA d'Afrique de l'Ouest n'implique pas celle du Franc CFA d'Afrique centrale, émis par la Banque centrale des États d'Afrique centrale (BEAC). La différence de dénomination scellera la distinction de deux zones d'émission, souvent à tort confondues sous l'expression trompeuse de « zone CFA ».

En deuxième lieu, la France ne sera plus présente dans le Conseil d'administration de la Banque centrale de l'Afrique de l'ouest (BCEAO), où elle siégeait statutairement - de façon certes très minoritaire - en exerçant un rôle de conseil et de surveillance. Également, elle ne siègera plus, ce qui ne semble pas avoir été

acquis d'emblée, dans le Comité de politique monétaire. Cette mesure est plus que symbolique : elle marque l'indépendance de la BCEAO par rapport à la France.

Un troisième aspect notoire de la réforme est l'arrêt de la centralisation de 50% des réserves de changes au Trésor Français et la fermeture du compte d'opérations. Cette obligation de dépôts était vue par certains, à savoir les plus critiques du système, comme une ponction exercée par le Trésor français sur les richesses africaines, ce qui alimentait un sentiment d'injustice. À vrai dire, les avoirs déposés en compte d'opérations étaient rémunérés à un taux relativement avantageux et bénéficiaient d'une garantie de change. D'après la note publiée par la Fondation pour les études et recherches sur le développement international de l'université de Clermont-Ferrand, cet abandon est un gain pour le Trésor français, du fait qu'aujourd'hui la France emprunte sur les marchés financiers à des taux négatifs, mais l'économiste Togolais Kako Nubukpo souligne plutôt le poids politique et non économique que ce mécanisme donne à la France.

DES PILIERS CONSERVÉS

« Au-delà des changements annoncés, la future monnaie, à savoir l'ÉCO, gardera deux piliers majeurs du Franc CFA. »

Comme annoncé par le Président ivoirien Alassane Ouattara, les chefs d'État de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont décidé de maintenir la parité fixe de leur monnaie avec l'Euro et convenu du maintien de la garantie de convertibilité. Cette information a été confirmée par un communiqué de la Banque centrale de l'Afrique de l'ouest (BCEAO).

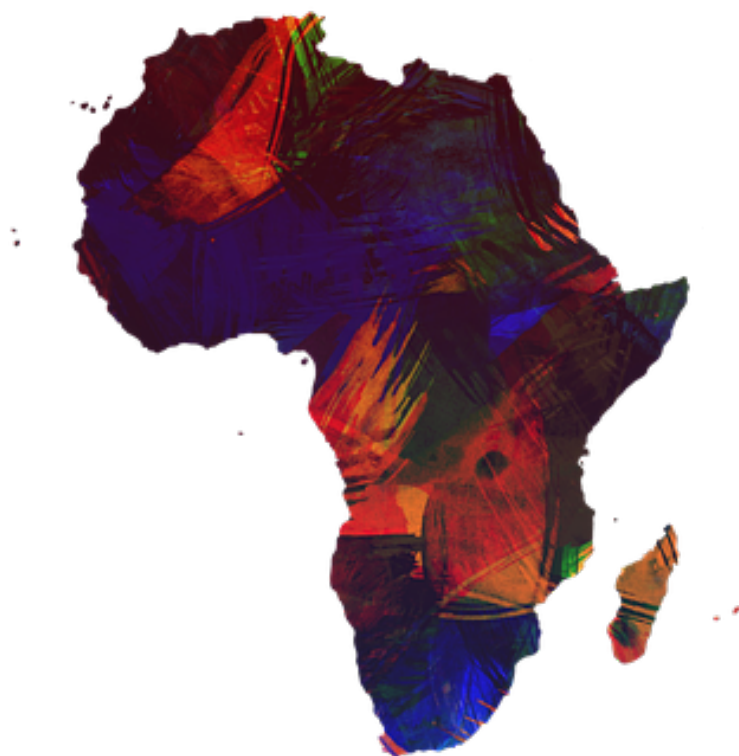
Ce choix de maintenir (au moins provisoirement) un taux de change fixe par rapport à l'Euro, adossé à une garantie de la France, est justifié par le président Ivoirien Alassane Ouattara par la volonté de ne pas casser un système de change qui, en particulier au cours de la dernière décennie, a assuré aux pays de l'UEMOA à la fois une stabilité monétaire et un taux d'inflation autour de 2% tandis que les pays anglophones voisins sont autour de 11%.

Ces annonces ont provoqué plusieurs réactions. Pour Kristalina Georgieva, directrice du FMI, ces changements « constituent une étape essentielle dans la modernisation d'accords de longue date entre l'Union économique et monétaire ouest-africaine et la France ». À l'inverse, certains économistes africains contestent cette décision, tel Demba Moussa Dembelé qui y voit une façon de « torpiller le projet de la CEDEAO ou de le retarder le plus possible. Ils coupent l'herbe sous le pied des critiques en éliminant les symboles qui fâchent sans toucher au fond du problème. Ce que demandent les peuples africains, c'est la fin du Franc CFA et non sa réforme ».

Les industries culturelles et créatives (ICC) en Afrique : vers une réappropriation de son destin économique et de son histoire ?

Aurore Brou

Consultante internationale business & lobbying



Demandez à l'imaginaire collectif une image positive de l'Afrique, et il vous mentionnera spontanément des chants, danses rythmées, contes animés, étoffes richement teintées et tissées, bijoux et autres accessoires impressionnants, safaris, architecture de terre battue, etc.

Ainsi, comment ce continent de culture peut-il occuper la dernière place dans la chaîne de valeur de l'industrie culturelle et créative mondiale ? Le marché mondial des « industries culturelles & créatives » (ICC) étant estimé à plus de 500 milliards de dollars en 2018 avec une prévision de croissance constante sur les vingt prochaines années ; l'Afrique ne bénéficiant que de 49 milliards de ces revenus.

Ceci étant, qu'est-ce que les industries culturelles et créatives ? Ce sont les secteurs de l'édition, la télévision, la Radio, la musique, les arts de la scène, le cinéma, le design, l'artisanat, les arts visuels, l'architecture, le tourisme culturel ainsi que la production de contenus créatifs pour l'industrie digitale.

LA MUSIQUE

En Afrique subsaharienne, la musique était à l'origine considérée comme divine. Ainsi, elle devait accompagner chaque instant de vie, des plus joyeux (naissances ou mariages) aux plus tristes (funérailles, sécheresse/inondation), mais également les activités quotidiennes (le travail dans les champs ou encore la lessive) afin d'être bonifiées par la force divine. De plus, la musique africaine a été à l'origine de nombreux courants de musique mondiaux les plus importants et les plus connus : le Blues, le Jazz, le Rock'n Roll, la soul, le Hip Hop, la Salsa et autres danses latines ainsi que le reggae.

« Cependant, l'Afrique à ce jour ne s'approprie que 2% des revenus mondiaux du marché de la musique sur un marché de plus d'un milliard de dollars de revenus. »

En 2018, le secteur mondial de la musique a enregistré un rebond de près de 10%, jamais vu depuis 20 ans, et généré un chiffre d'affaires de 19,1 milliards de dollars grâce au streaming. Ce dernier représente désormais près de la moitié des revenus mondiaux face à une baisse de l'achat physique et du téléchargement légal.

En Afrique anglophone, Universal Music a ainsi lancé une plateforme de streaming *Boomplay* avec déjà 48 millions d'utilisateurs en Afrique subsaharienne. Le label mondial n°1 affirme que dans 10 ans, le marché africain de la Musique sera plus grand que celui du marché européen. Le streaming a aussi permis un éclatement des frontières et la découverte d'artistes de tous les coins du monde, attirant ainsi les trois majors les plus puissantes de l'industrie musicale (Universal, Warner, Sony) en Afrique.

Ainsi, l'afrobeats et l'afrofusion, à l'aide du streaming, ont propulsé les musiques africaines sur le marché mondial, faisant un chiffre d'affaires de plus de 70 millions de dollars. Des artistes du continent ont signé pour la première fois de l'histoire de la musique africaine des contrats exorbitants avec les principaux labels musicaux : Tiwa Savage avec Universal Music, Davido avec Sony pour un contrat d'environ un million de dollars, Burna Boy avec Warner qui a en 2019 explosé des records de ventes, fait une tournée mondiale « *sold out* » et glané divers prix mondiaux.

De l'Inde au Kazakhstan, des États-Unis à l'Australie en passant par l'Europe et les

Caraïbes, le monde s'arrache l'afrobeats et l'afrofusion dont le cœur se trouve au Nigéria. Cela a été possible grâce à des producteurs africains qui ont non seulement mis leur réseau à la disposition de leurs artistes, mais également par la mise en route d'une équipe particulièrement solide et professionnelle autour de chaque artiste. Sans omettre la formation à la connaissance de l'industrie musicale, « The Music business », qui a été la base de ces succès.

Quant à la diaspora africaine, notamment anglophone, elle souhaite consommer africain et de qualité. Ce que les artistes d'afrobeats ont su leur servir. Les artistes d'autres pays africains doivent de ce fait créer une *fan base* massive, apprendre et comprendre les rouages de l'industrie musicale, produire un contenu de qualité et communiquer de façon stratégique non seulement localement mais internationalement, le tout grâce à la maîtrise des questions de droits d'auteurs. Entre autres, les pouvoirs publics doivent impérativement mettre en place une législation précise et régulatrice. Les artistes doivent également constituer des équipes solides et professionnelles autour d'eux. Les majors étant désormais présentes en Afrique, prêtes à investir dans des talents présentant toutes ces qualités.

L'ÉDITION

« L'industrie de l'édition, constituée des auteurs, des éditeurs, des imprimeurs, des diffuseurs, des distributeurs et des acheteurs, a été depuis le XVIII^e siècle le moyen principal d'information et de communication en Europe. Ce qui était l'absolu contraire en Afrique subsaharienne, une civilisation de tradition orale. »

La parole était transmission et gage de contrat. Cependant, avec la colonisation au XIX^e siècle, les chefferies traditionnelles détentrices de cette oralité ont été dépossédées de tout pouvoir au profit des administrateurs autochtones qui savaient lire et écrire. Certes, les autorités coloniales imposaient l'écriture, mais s'attelaient tout de même à limiter la création de structures de productions locales (imprimeries, maisons d'édition) afin de plutôt promouvoir l'édition des métropoles.

Ainsi, dans la quête de partage efficace de leurs aspirations d'indépendance au plus grand nombre d'entre eux, mais également au reste du monde, les jeunes africains des colonies se tournent vers l'édition, vers le livre et la presse. C'est pourquoi des étudiants africains en France créèrent en 1947 la *revue nègre*, puis en 1949 à Paris *Les éditions présence africaines* par Alioune Diop. Les auteurs africains et afro-descendants commencèrent à exprimer leur quotidien et leur volonté d'indépendance à travers leurs livres et écrits : le mouvement de la « négritude » est alors formé (Léopold Sedar Senghor, Mongo Béti, Léon Gontran Damas, etc). Ce mouvement va également influencer celui de « *Black nationalism* » en Afrique anglophone, qui avait quant à elle, au contraire, une industrie d'édition déjà naissante encouragée par l'autorité coloniale. Ainsi, l'univers fantastique africain à travers ses contes et légendes a pu être retranscrit puis diffusé, à l'instar du célèbre livre « La Belle Histoire de Leuk-le-Lièvre ».

Une fois les indépendances acquises, les pays d'Afrique subsaharienne ont essayé de développer des maisons d'édition nationales (éditions clé au Cameroun, les éditions NEI en Côte d'Ivoire NEAS au Sénégal, éditions au Nigéria, édition au Kenya). En Afrique Francophone, les livres

étaient en langue française pour la plupart alors qu'en Afrique anglophone, l'édition était certes en anglais mais aussi dans des langues africaines : Le Yoruba au Nigéria, Le Swahili au Kenya.

C'est seulement au cours des années 1990-2000 que les maisons d'édition privées ont vu le jour comme les éditions Gandal en Guinée, Eburnie en Côte d'Ivoire ou encore Cassava Republic au Nigéria.

À ce jour, le contenu édité est d'abord à but éducatif à travers les manuels scolaires qui constituent 60% des ventes, suivis des romans généraux et lectures de jeunesse. Par ailleurs, les jeunes subsahariens ont de plus en plus soif d'apprendre. Ils veulent du contenu fait par eux et pour eux, du contenu qui exprime leur réalité et leurs aspirations. Ils recherchent des tribunes où s'exprimer librement. Chaque année, des initiatives privées de publications de livres en maison d'édition, en circuit indépendant ou en E-book voient le jour. Sur le marché mondial, les ventes de livres, qui avaient chuté au début des années 2000, ont repris de plus belle depuis 2010. Par ailleurs, l'expansion d'internet a apporté une deuxième alternative à l'édition, celle de mettre directement en lien les auteurs et les lecteurs *via* leur propre plateforme internet ou *via* des plateformes mondiales de vente telles qu'Amazon. De plus, la mondialisation et les réseaux sociaux ont créé un besoin de savoir ce qui se passe chez l'autre. L'Afrique reste toujours méconnue mais suscite de plus en plus d'intérêt.

Il y a donc non seulement un besoin venant de la jeunesse africaine actuelle mais aussi un intérêt des autres continents vis-à-vis de la littérature africaine. Malheureusement, il existe très peu d'initiatives des pouvoirs publics africains afin de revigorer le secteur de l'édition. Il existe quelques initiatives

privées, pour la plupart peu durables. En effet, les quelques initiatives solides de valorisation des auteurs africains viennent des pays occidentaux.

« Les solutions résident dans la baisse du coût du livre, dans une politique adéquate de promotion de la lecture mais aussi dans une formation aux métiers de l'édition. L'avènement des livres numériques et audio est une nouvelle opportunité en train d'être saisie par les Africains, comme en témoigne la plateforme e-Kibatu au Kenya, la librairie Numérique Africaine au Sénégal, Okadabooks au Nigéria. »

Un autre enjeu majeur est la connaissance des droits d'auteurs et une législation forte sur ce sujet. Les publications dans les langues africaines locales permettraient également de toucher un plus large public et de changer la vision élitiste que la population pourrait avoir du livre.

LA TÉLÉVISION ET LA RADIO

La télévision apparaît en Afrique subsaharienne après les indépendances si bien que la Radio était jusqu'alors le média le plus en vogue depuis plusieurs décennies ; les postes de radios étant financièrement plus accessibles, la radio devient l'outil média le plus utilisé en Afrique. Le secteur s'est vite libéralisé pour créer une pléthore de radios privées (radios de régions, quartiers, et autres).

Cependant, la télévision apparaissait comme un outil certes coûteux mais nécessaire pour l'autodétermination des cultures, pour son rôle éducatif mais aussi politique. Par conséquent, les chefs d'État africains vont lancer de vastes chantiers de création de télévisions nationales. En Afrique subsaharienne, la plupart des États se tourne vers leurs anciennes puissances coloniales

pour leur aide technique à l'exception de la Centrafrique qui sollicitera Israël, le Bénin l'Union soviétique et la Lybie. Enfin, la Guinée et le Mali seront également aidés par l'expertise de la Lybie, du Ghana et du Canada.

C'est en Afrique Anglophone que l'industrie de la télévision deviendra la plus massive du continent notamment en Afrique du Sud, au Nigéria et au Kenya. Dans les années 1990, la télévision va connaître un essor pour atteindre un nouveau tournant dans son évolution car le secteur de la télévision, autrefois nationalisé, se libéralise. On assiste à l'arrivée des grands groupes de télévisions étrangères (TV5, CNN, BBC). Du côté francophone, le bouquet de Canal + fait son apparition et du côté anglophone, on citera Multichoice.

Les années 2000 voient non seulement de grands groupes audiovisuels africains se mettre en place mais aussi une diffusion des télévisions publiques au-delà des frontières, par satellite allant même au-delà du continent. On assiste aussi à l'arrivée d'entrepreneurs de l'audiovisuel qui mettent sur pied des télévisions privées, proposant ainsi des programmes par et pour les africains.

« Malheureusement, en Afrique francophone ce sont des contenus sud-américains qui sont privilégiés, avec les telenovelas, les films fantastiques indiens et les vieilles productions occidentales. Une demande pressante de leur audimat pour des programmes authentiquement africains se fait de plus en plus sentir. »

Du côté de l'Afrique Anglophone, les programmes ont été mis en place pour favoriser la production locale comme en témoigne la toute-puissante Nollywood au

Nigéria. Grâce à l'expansion de ses productions dans la sous-région d'abord puis dans le reste de l'Afrique.

Les chaînes étrangères non africaines ont adapté, partout en Afrique, leur contenu aux besoins du continent.

LE CINÉMA

La production cinématographique d'Afrique subsaharienne a commencé au moment de la décolonisation. « *Paris sur Seine* » est le premier court-métrage tourné par des réalisateurs africains, dont l'historien sénégallo-béninois du cinéma Africain Paulin Soumanou Vieyra. Ce film tourné en 1955 à Paris, marque le début du cinéma africain. C'est seulement en 1966 que le premier long métrage africain « *La Noire de...* » d'Ousmane Sembène verra le jour. Ce dernier sera le pionnier du cinéma Africain.

De nombreuses productions se feront dans les années 1970 à 1980 mais sans réellement apporter un succès financier à leurs réalisateurs/producteurs, bien que plusieurs prix aient été glanés. En 1969 se crée le FESPACO (Le Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou) qui se déroule tous les deux ans dans la capitale du Burkina Faso. Cet événement a pour but de favoriser, d'une part, la diffusion de toutes les œuvres du cinéma africain et, d'autre part, permettre les contacts et les échanges entre professionnels du cinéma et de l'audiovisuel. Il permet également de contribuer à l'essor, au développement et à la sauvegarde du cinéma africain. Ce festival est financé par l'Union européenne, l'UNESCO, l'UNICEF et la Chine, entre autres. Ainsi, à quel niveau se trouve donc l'implication des États africains ?

C'est en 1983, soit quatorze ans plus tard, que le Marché international du cinéma et de la télévision africain (MICA) voit le jour. Il a pour but de rassembler en un même endroit les producteurs, distributeurs, diffuseurs et porteurs de projets du cinéma africain. Cette vitrine permet aux professionnels du cinéma et de l'audiovisuel du continent, d'avoir un espace pour la promotion de leurs œuvres, un marché autonome et propre au film africain.

Ces dernières années, avec l'émergence de la vidéo numérique (qui permet des tournages plus légers et économiques), on assiste dans un certain nombre de pays à l'émergence de cinéastes vivant et travaillant dans leur pays d'origine. D'autres initiatives ont vu le jour, à plus petite échelle, comme le festival du cinéma d'Afrique centrale *Écrans noirs* (Yaoundé, Cameroun depuis 1997) ou celui ouest-africain du court métrage *Clap-Ivoire* (Côte d'Ivoire depuis 2004).

Malheureusement, le réseau de salles de cinéma est faiblement développé et le marché si peu structuré que les investissements nécessaires peuvent difficilement être effectués. Les quelques salles de cinéma équipées en numérique se trouvent en Côte d'Ivoire, au Ghana, Nigéria, en Tanzanie, au Tchad, Kenya et en Zambie.

Au Burkina Faso par exemple, il y a une maîtrise de la production pour le marché local. Cependant, l'étape de post production reste coûteuse. Pour leur diffusion à grande échelle, les œuvres cinématographiques sont dépendantes des organismes d'aide européens et des télévisions locales françaises. Le piratage reste une autre gigantesque massue qui empêche le marché local du cinéma africain de décoller.

« C'est seulement au Nigéria qu'une maîtrise du business du cinéma adaptée au marché africain est observée : une cinquantaine de films par semaine est produite. »

Une des forces de Nollywood est la rapidité des circuits qui permettent de produire un film, avec un budget très faible (en moyenne entre 25 000 \$ et 70 000 \$) et de réaliser la postproduction (montage, étalonnage, mixage, etc.) en quelques semaines, voire quelques jours et de le distribuer directement sous forme de DVD par le biais d'un réseau très dense de vendeurs. Les cibles ne sont pas les salles de cinéma, mais le consommateur final chez lui.

Malgré le piratage intensif au Nigéria, ce secteur demeure lucratif. Plus de 300 000 personnes vivaient de l'industrie Nollywood, qui constitue le second employeur du pays après l'agriculture.

Cependant, lorsque les films africains veulent se lancer à l'assaut du marché mondial et répondre aux standards internationaux, les coûts de production et postproduction sont très élevés.

LES ARTS DE LA SCÈNE

À l'instar de la musique, les arts de la scène ont existé depuis l'Afrique ancestrale. Ils étaient propres à chaque groupe ethnique, castes, groupes d'âges, événements de vie mais avaient toujours un caractère rassembleur. Ils avaient d'abord un rôle fonctionnel. C'est avec les mutations du monde moderne que les arts africains de la scène ont revêtu une fonction de divertissement. Danse, chorégraphie,

Contes, Théâtre, humour et Cirque sont les principaux arts africains de la scène.

Bien que les spectacles de musique soient plus lucratifs que ceux des arts de la scène, ces derniers sont plus durables dans le temps. Ils permettent un travail de recherche dans l'histoire et dans les mémoires. Ils permettent des réinterprétations et une continuation de l'histoire africaine adaptés à nos sociétés actuelles.

En Afrique subsaharienne, le plus grand marché des arts de la scène est le MASA (Marché des Arts et du Spectacle Africain), dont la première édition a eu lieu en 1993 à Abidjan, en Côte d'Ivoire. C'est une plateforme qui permet de présenter de façon professionnelle les spectacles africains à des diffuseurs, des acheteurs, des promoteurs qui viennent de toute l'Afrique et du monde entier. Aussi, ce marché favorise la professionnalisation et la formation non seulement des artistes mais également des opérateurs de la chaîne de production des spectacles (régisseur, technicien de lumière, de son, etc.). Les premiers chefs de plateaux africains y ont été formés.

« Par ailleurs, les arts africains de la scène ont longtemps été consommés et dirigés par les occidentaux plus que les Africains eux-mêmes. Cependant, cet état de fait a évolué car lors des dernières éditions du MASA, 75% des professionnels et amateurs étaient du continent africain. »

Avec la globalisation et l'avènement de nouvelles générations d'Africains, il y a un besoin de redécouvrir et de se réapproprier sa culture. En effet, la façon de faire de leurs parents, selon le postulat « ce que l'occident fait est meilleur » n'a pas tenue sa promesse. Il y a donc une demande et un

besoin de découvrir et de consommer les produits culturels locaux. C'est là que les acteurs de ce marché ne doivent plus exclusivement se tourner vers l'Europe mais plutôt stimuler le marché local en s'affranchissant des codes occidentaux et proposant aussi notamment, avec le théâtre et le conte, des spectacles en langues traditionnelles.

Tel est le cas, par exemple, du mouvement artistique « Be Kok Spirit » ouest-africain qui veut redéfinir l'art de la performance en adaptant les techniques authentiques africaines. Désiré Amani en est l'un des précurseurs.

Cette réécriture des arts de la scène ne peut être efficace sans l'apport des technologies de l'information et de la communication (TIC) en ce qui concerne les effets spéciaux, d'optique, de trucage et autres illuminations et artifices.

Les arts de la scène en Afrique sont aujourd'hui absolument matures dans leur contenu mais il manque un matériel de pointe et, à ce niveau, l'initiative privée ne suffit plus. L'État doit y investir durablement afin de rendre la formation accessible à un plus grand nombre mais aussi mettre en place des campagnes de promotion et de consommation des arts de la scène locaux.

LES ARTS VISUELS

Les arts visuels comprennent les dessins, peintures, sculptures, gravures et photographies. En Afrique pré-coloniale, l'art était d'abord fonctionnel.

Les arts visuels Africains ont longtemps été réputés pour être de l'art primitif. Les œuvres d'art ont quant à elles été acquises dans des circuits opaques par des

collectionneurs privés ou des institutions européennes et exposées pour la plupart dans les musées occidentaux.

Ce n'est que dans les années 1935-1960 que les premiers artistes se forment à l'art sur des principes européens pour la plupart dans des écoles en Europe et dans quelques écoles des beaux-arts ouvertes sur le continent.

Par ailleurs, les seuls africains qui parviendront à vivre de leurs arts seront ceux qui seront introduits sur le marché européen et nord-américain. Il s'agira d'artistes tels Barthélémy Toguo, El Anatsui, Chéri Samba ou encore Ben Enwonwu.

En 1990, la biennale de Dakar « Dakart » voit le jour afin de fédérer toutes les parties prenantes de l'art contemporain Africain. Les deux dernières éditions ont accueilli des participants des quatre coins du monde et attiré le regard international de l'Art vers l'Afrique. Mais la question qui reste ouverte est celle des retombées financières pour les artistes locaux.

Le marché de l'Art en Afrique par les Africains n'est porté que par le Nigéria et l'Afrique du Sud, qui ont des acheteurs locaux se procurant les créations visuelles africaines à prix d'or sur le continent mais aussi lors de ventes internationales. Quant à la scène internationale, depuis 2015 celle-ci manifeste un très grand engouement à l'art contemporain Africain avec de gigantesques expositions dédiées à l'art contemporain africain dans des capitales telles que Paris, Londres, New York, Washington DC mais aussi en faisant l'acquisition massive d'œuvres d'art contemporain africain. Avec ces nombreuses acquisitions par les collectionneurs occidentaux, des voix

s'élèvent pour attirer l'attention des africains sur la nécessité de s'approprier eux-mêmes le marché de l'art africain au risque de commettre les mêmes erreurs du passé avec les arts africains primitifs, à savoir être - cette fois-ci légalement - dépossédés de leur patrimoine artistique contemporain.

« Pour ce faire, une promotion et une éducation au marché de l'art doivent être à l'ordre du jour sur le continent africain car de nombreuses retombées financières, tant pour l'artiste que l'acheteur, peuvent être réalisées à l'achat, à la vente ou à la revente d'objets d'arts ou encore à travers des vernissages privés ou des prêts à des musées ou autres institutions culturelles. »

L'ARCHITECTURE

L'architecture traditionnelle africaine a comme principal matériau la terre. Elle avait été pensée de façon à être adaptée au climat des régions et à respecter l'environnement. Quand elle n'a pas été détruite par le désir d'une architecture moderne, elle a su résister à l'épreuve du temps, comme en témoigne l'architecture de la cité mystérieuse de Tombouctou ou les sites dogon qui datent du V^e siècle après JC. L'architecture contemporaine, faite de matériaux locaux ou de matériaux importés, dont les principaux sont le béton, se montre plus consommatrice d'énergie et n'est souvent pas adaptée aux climats de l'Afrique. Aussi, l'architecture de terre en Afrique est en train de disparaître avec le temps et les mutations socioculturelles.

Ainsi, le challenge de l'architecture subsaharienne sera de fusionner les nouvelles techniques de construction avec les techniques et valeurs du patrimoine architectural traditionnel. Par ailleurs, cette architecture doit s'adapter au mode de vie

africain actuel, tout en prenant en compte les enjeux de développement durable et de changement climatique.

« Également, les États doivent mettre en place des plans d'urbanisme strictes au sein des villes et agglomérations afin de promouvoir l'importance de l'architecture nécessaire au bien-être général car l'on observe énormément d'anarchie dans les plans de construction au sein de nombreux pays d'Afrique. »

Depuis les années 2000, de nombreux cabinets d'architectes locaux, à la pointe de la technologie, ont vu le jour et n'ont pas cessé de proposer de l'Est à l'Ouest du continent, des prouesses architecturales tant à usage d'habitation que pour des institutions professionnelles. Mais celles-ci représentent un certain coût, difficilement accessible pour la majorité des africains.

TOURISME CULTUREL

Au moyen-âge, les peuples d'Afrique noire se déplaçaient d'une région à l'autre principalement pour le commerce.

C'est à partir des années 1930, dans les sociétés occidentales, que la tendance des voyages touristiques vers l'Afrique commença. Les safaris étaient très prisés et encouragés par le succès de films comme King Kong ou Tarzan. L'expérience du safari ne consistait pas uniquement à voir des animaux sauvages dans leur habitat naturel, mais aussi à découvrir la façon de vivre des peuples autochtones à travers leurs danses, costumes traditionnels, etc.

Le tourisme culturel des Africains par les africains a émergé pendant la période de décolonisation, avec une volonté de se réapproprier leur histoire, leurs cultures, réapprendre à se connaître les uns les autres.

Cependant, depuis 2010, les Africains - notamment les classes moyennes et huppées qui se sont totalement occidentalisées depuis les indépendances - veulent redécouvrir leur culture, leur histoire, les façons de vivre et les codes.

Avec la globalisation et les réseaux sociaux, chaque endroit du monde fait la promotion de son pays. Il y a un vent de promotion de la culture nationale dans un monde globalisé qui s'uniformise de plus en plus culturellement. Ainsi, les jeunes Africains veulent également explorer et se réapproprier leur patrimoine culturel. À en consulter les réseaux sociaux, de nombreux jeunes africains, notamment ceux de la diaspora, retournent également visiter l'Afrique.

« Les États Africains comprennent de plus en plus l'importance du tourisme culturel pour leur économie nationale et leur rayonnement international. »

Ainsi, cela a suscité la création du vaste mouvement mondial du « Year of Return » organisé par le gouvernement du Ghana en décembre 2019, appelant toutes les personnes afro-descendantes à rentrer au Ghana afin de marquer 400 ans de résilience depuis le début de l'esclavage vers l'Amérique. Une remarquable promotion a été faite, attirant les personnalités mondialement connues de descendance africaine. 800 000 visas ont été octroyés et des recettes d'environ 1,9 milliards de dollars ont été enregistrées dans l'économie ghanéenne.

Les autres pays africains, notamment ceux de l'Afrique de l'Ouest, promettent de s'inspirer du Ghana. Cependant, dans la plupart des pays africains - à l'exception peut-être du sud de l'Afrique, du Kenya, de la Tanzanie, du Sénégal et du Nigéria - le

secteur du tourisme est à raviver avec des structures hôtelières correctes tant au niveau de l'aménagement que des services ou encore des guides touristiques qui doivent être édités et mis à jour chaque année. Une formation en matière d'hôtellerie est impérative. Tout ceci accompagné de campagnes de marketing adaptées à l'ère du numérique.

ARTISANAT

Dans les années 30, avec la poussée du tourisme en Afrique, une production des copies de masques appréciés des touristes est lancée mais aussi des objets souvenirs de l'Afrique qui sont généralement des animaux sauvages et autres objets exotiques en ébène ou en ivoire.

Par ailleurs, les missionnaires encouragent également la production en série par les autochtones d'objets religieux (croix, représentations de figures chrétiennes, meubles pour l'église, etc.). Avec l'agrandissement de la population des villes, des besoins en meubles de première nécessité vont susciter la création de micro industries spécialisées en produits artisanaux tels que les ébénisteries et ferronneries avec des outils rudimentaires et des méthodes archaïques.

« Le secteur de l'artisanat représente 25 à 30% du PIB national des économies africaines. Il est donc nécessaire non seulement d'organiser, fédérer mais aussi de former les artisans à de nouvelles techniques ou approches tout en préservant l'authenticité de certains métiers de l'artisanat de l'art. »

Ainsi, cela permettrait aux artisans de donner un élan à leur créativité, vendre leurs produits à des prix plus satisfaisants et se positionner différemment.

Comme remarqué dans les divers secteurs de l'industrie culturelle et créative, le numérique est venu casser certaines barrières freinant la diffusion mondiale et a rendu les coûts de création plus accessibles tout en apportant de nouvelles alternatives et opportunités. Il a aussi montré sa contribution à la souveraineté artistique de l'Afrique, ce qui montre les enjeux que peuvent représenter le numérique.

En outre, les ICC ont été déconsidérées pendant longtemps en Afrique comme ne nourrissant pas son homme et non profitables économiquement pour la société. Cependant, elles ont su faire leurs preuves et démontrer, une fois le fonctionnement du marché compris, qu'elles peuvent permettre de faire vivre toute une communauté. Pour l'Afrique particulièrement, les ICC lui permettront également de se réapproprier son histoire mais aussi de la dire à sa façon, favorisant ainsi le rayonnement du continent à l'international.

La formation, la connaissance des droits d'auteurs et la mise en place par l'État de politiques et législations en faveur des ICC sont les conditions premières pour un essor des ICC en Afrique. Par ailleurs, les jeunes, qui constituent 60% de la population subsaharienne, sont extrêmement attirés par ces métiers qui représentent ainsi un énorme vivier pour la création d'emplois.

Aujourd'hui, à plus grande échelle, les États africains devraient investir dans la diplomatie culturelle. Partout dans le monde, l'on trouve et apprécie la littérature française, la cuisine italienne, la médecine asiatique, le cinéma américain, l'architecture scandinave... mais la culture et la créativité africaine restent très peu représentées à travers le monde. Les

Ministères africains des Affaires étrangères
sauraient-ils y remédier ?

Les nouvelles ambitions russes en Afrique

Entretien avec Jean de Gliniasty

Diplomate français, directeur de recherche à l'IRIS spécialiste des questions russes



Pouvez-vous nous faire un historique de la présence russe en Afrique qui permette d'éclairer ses enjeux actuels ? De quand date-t-elle, et dans quels pays en particulier ?

Pour la Russie impériale, l'Afrique existait d'abord par le biais de l'Éthiopie : grand pays orthodoxe (l'Église orthodoxe éthiopienne « antecalcédonienne », c'est-à-dire avant le Concile de Chalcédoine affirmant la double nature du Christ en 451, est une des plus anciennes Églises chrétiennes). Abraham Hanibal, le grand-père de l'écrivain et poète russe Pouchkine, considéré comme éthiopien, né sans doute près du Lac Tchad, était un général de l'armée du Tsar. À la fin du XIX^{ème} siècle, l'opinion russe prend parti pour les Boers contre l'Angleterre. En 1904, la flotte russe de la Baltique commandée par l'Amiral Rosdjestvensky, envoyée en renfort contre les japonais accomplit un grand périple autour de l'Afrique avec des escales, notamment au Maroc, au Gabon, à Madagascar. Mais c'est la guerre froide qui a permis aux soviétiques, au nom de la lutte contre l'impérialisme et le colonialisme, de s'implanter auprès d'un certain nombre de régimes marxissants d'Afrique : Mali, Guinée Conakry, Congo-Brazzaville, Angola, Mozambique, etc. L'université Patrice Lumumba à Moscou a accueilli des milliers d'étudiants africains. La chute de l'URSS a momentanément effacé tous ces liens qui réapparaissent maintenant.

Pourquoi un intérêt pour l'Afrique de la part de Moscou aujourd'hui ? Quels sont les secteurs et pays stratégiques pour la Russie en Afrique ?

En voulant retrouver son statut de grande puissance globale, la Russie se devait de revenir dans un continent en pleine expansion où sont présentes toutes les

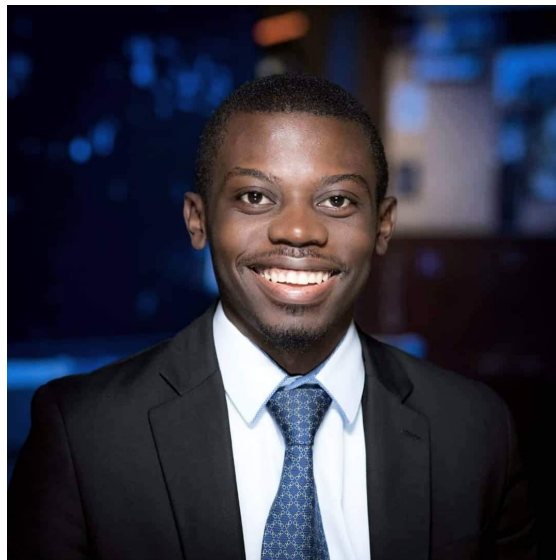
grandes puissances. Mais les intérêts économiques ne sont pas absents, et la Russie espère augmenter ses échanges commerciaux actuellement limités à environ 20 milliards de dollars (contre, par exemple plus de 200 milliards pour la Chine et 50 milliards pour la France). Le secteur des mines, les centrales nucléaires, les ventes d'armes sont, bien sûr, des cibles importantes. Mais la Russie commence aussi à aborder les questions de sécurité : consultants militaires, mercenaires du groupe « Wagner », équipements, etc.

Comment se positionne la Russie par rapport aux autres acteurs internationaux déjà présents sur le continent africain tels que la France, le Royaume-Uni, les États-Unis mais aussi la Chine ?

La Russie n'a pas la puissance économique suffisante pour être un concurrent global pour la Chine, les Européens, les États-Unis, le Japon ou même l'Inde. Elle veut sa « part de marché » politique, économique, sécuritaire et culturelle. Il y a peu de présence africaine en Russie, presque pas de migrants, peu de liens familiaux et des relations économiques limitées. Mais la Russie se met en position de faire valoir et de négocier ses intérêts au coup par coup, d'utiliser une capacité de nuisance éventuelle pour obtenir des avantages. Il y a aussi de nombreuses occasions de coopération avec la France, par exemple dans la lutte contre le djihadisme dans le Sahel ou ailleurs. Une chose est sûre, il faudra la prendre en compte sur le continent plus que par le passé, mais pas tant dans le cadre d'un affrontement Est-Ouest que dans un contexte de multipolarité avec une grande fluidité des situations.

Enjeux & perspectives de l'entrepreneuriat africain

Entretien avec William Elong
CEO Algo Drone Holding



Diriez-vous qu'il existe une dynamique entrepreneuriale et plus largement économique africaine ? Auquel cas, comment est-elle qualifiée, ou au contraire que manquerait-il pour cela ?

Plusieurs études ont déjà démontré que les femmes africaines comptent parmi les plus entreprenantes du monde. Il y a sur le continent une logique de résilience face à l'adversité socio-économique qui pousse nécessairement à entreprendre pour s'émanciper mais surtout survivre dans bien des cas. La dynamique africaine portée par la génération de millennials est dopée par les réseaux sociaux : les africains tweetent, partagent sur Instagram, Facebook, Snapchat des images, des sons, qui deviennent parfois des produits, des outils de consommation, des marques plébiscitées localement. Internet a changé le cours du temps en Afrique et remis du pouvoir entre les mains de la jeunesse entrepreneuriale qui peut désormais s'exprimer loin des canaux traditionnels.

Comment situez-vous, actuellement et dans l'avenir, la place des entreprises africaines dans l'économie mondiale ?

Les entreprises africaines ont une occasion rare à saisir sur les deux prochaines décennies. Le monde entier regarde vers l'Afrique, c'est l'eldorado des marchés vierges à conquérir, l'endroit des possibles, l'endroit qui a réinventé la banque mobile. L'innovation qui allait souvent du Nord vers le Sud, vient désormais de manière progressive des pays du Sud vers le Nord. Ceci dit, pour devenir vraiment international et bâtir des entreprises de la taille des GAFA ou des Big Four, il faut se vendre différemment ; la communication est un élément stratégique. Il faut que les entreprises africaines sachent s'ouvrir et sortir du cocon africain afin de vendre des prestations, des produits, des services qui

s'achètent non pas parce qu'ils viennent d'Afrique mais parce qu'ils sont d'excellente qualité. Lorsque vous utilisez un ordinateur portable, il vient probablement de Chine, mais sa qualité fait oublier son origine. Les noms de nos services doivent être moins marqués « Afrique ». Youtube ne s'appelle pas « Youtube America », pourquoi devrions-nous nous limiter ? C'est dans cet esprit que « Drone Africa » est devenu « Algo Drone Holding » car ma vision est mondiale. Je veux pouvoir vendre à Dakar et à New York avec pour principal argument la qualité et non l'origine. Nous sommes fiers d'être africains, et nous devons nous en servir comme levier pour aller vers le monde. Les entreprises africaines représentent moins de 5% des échanges commerciaux dans le monde, la faute à des contraintes législatives et fiscales parfois décourageantes. Ajoutez à cela les risques des pays liés à la gouvernance. Malgré cela, je crois en l'Afrique. Des start-ups africaines entrent à la bourse de New York. C'est un pas de géant. Le monde bouge.

En tant que dirigeant d'entreprise, comment percevez-vous votre relation avec les partenaires étrangers, dont français, américains et chinois ?

Ils sont curieux, conscients du potentiel de l'Afrique, enthousiastes, déterminés mais hésitants parfois du fait des contraintes évoquées en amont. Nous avons beaucoup de clients et de partenaires étrangers qui viennent vers notre cabinet de conseil Will&Brothers pour une seule raison : la fiabilité. En Afrique, le plus difficile pour tous ces interlocuteurs étrangers est souvent d'avoir un interlocuteur digne de confiance. Nous jouons ce rôle de passerelle et nous assurons que l'investissement étranger soit dans une logique bénéfique pour notre pays. Les français sont plus proches

culturellement, très orientés vers une coopération institutionnelle mais, malheureusement, la bureaucratie française n'aide pas. Les américains et les allemands sont plus pragmatiques et prennent le risque de perdre si l'opportunité en vaut la peine. Les chinois sont discrets, efficaces mais enchaînent les pays africains dans des schémas financiers qui peuvent s'avérer nocifs à l'économie sur plusieurs générations.

Quels sont les enjeux de formation des Africains, notamment vis-à-vis des NTIC mais plus généralement de l'industrie high-tech ?

Le digital permet de ramener de la formation à tous. *Via* le e-learning et l'éducation au coding, des entreprises comme Caysti ont déjà formé en Afrique près de 7000 enfants et jeunes à la programmation, la robotique, la réalité virtuelle, etc. Par ailleurs, en ce moment se déroule la compétition « Coder en Français » portée par Mme Arielle Kitio, élue femme digitale de l'année 2019 qui a pour but d'éduquer les jeunes africains à la programmation *via* leur langue nationale et/ou maternelle qui peut être le français, le lingala, le wolof, le swahili, l'arabe, etc. À noter que l'Afrique a le plus grand nombre de francophones. Dans un monde où le code est la porte d'entrée vers la technologie, la langue anglaise est une barrière à lever pour l'immense majorité des africains et même des non-africains. Par ailleurs, aujourd'hui les africains n'ont pas tous accès à internet (plus de 300 millions d'internautes africains, mais un taux de pénétration moyen variant entre environ 57% au Maghreb et moins de 50% en Afrique Centrale) et le coût reste un facteur limitatif dans des zones comme le Tchad ou la Centrafrique. Enfin, la technologie ne peut prendre sa place que si la société lui accorde

de l'espace. L'Afrique est le continent le plus ouvert à l'innovation. Les premières livraisons par drone se font au Rwanda, d'autres suivront au Cameroun sans doute. L'intelligence artificielle aide les agriculteurs à détecter les maladies sur des plantes avec des entreprises comme House Innovation. D'autres comme TrueSpec créent des kits pour lutter contre la prolifération de faux médicaments. Selon moi, l'Afrique est l'avenir technologique du monde. Le prochain géant de la technologie sera un africain qui aura réussi à tirer le meilleur du continent en s'inspirant du meilleur de l'étranger. En matière de sécurité, les technologies de renseignement et de Cybersecurité sont de plus en plus développées en Afrique par des africains, notamment dans le Maghreb et en Afrique centrale. Les données doivent être stockées en Afrique. Face à la montée du terrorisme au Sahel et de la piraterie dans le golfe de Guinée, l'innovation est plus que jamais une clé vers la paix *via* la création d'emplois.



Francophonie
sans frontières

*Rejoignez l'association
des francophones engagés !*

www.francophoniesansfrontieres.org



**Institut Prospective
& Sécurité en Europe**

AFRIKARABIA

L'info en RD Congo et en Afrique centrale



**INSTITUT
JEAN LECANUET**

Un forum pour le monde

INITIATIVE JEUNESSE

LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

18-35 ANS

• Entrepreneuriat et économie verte

• Éducation et sensibilisation

• Adaptation et réduction des GES

RETROUVE NOS OPPORTUNITÉS

en ligne

lojiq.org

sur nos réseaux sociaux



Marco Pronovost

RAYONNE VERT L'AVENIR



C'est LOJIQ!

Fondsvert Québec

Tu vois loin ? Vas-y ! >>> **lojiq.org**